

ISLAMOPHOBIE & PHILANTHROPIE

OCTOBRE 2025

AGIR ENSEMBLE POUR CHANGER LES NARRATIFS

Fondation Béati, en collaboration avec la Fondation Inspirit
Montréal/Tiohtià:ke, Québec



Équipe de rédaction : Maya Sakkal et Nadia Duguay de la Fondation Béati

Partenaire : Fondation Inspirit

Édition et relecture : Bochra Manai

Contributions documentaires : Observatoire des inégalités raciales et Dania Suleman

Conception et analyse du sondage : Épisode

Design graphique : Comète - Studio Animé

Traduction en anglais : Christelle Saint-Julien

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

- 6 • Reconnaissance territoriale
- 7 • Remerciements
- 9 • Méthodologie
- 11 • Positionnalité, limites et angles morts
- 13 • Origine du projet

14-16 RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

- 18 • Mise en contexte
- 19 • Objectifs
- 20 • Lecture du document

POURQUOI?

- 25 • Pourquoi maintenant ?
- 27 • Pourquoi la philanthropie ?
- 30 • Changer le curseur de la responsabilité

COMPRENDRE POUR TRANSFORMER

- 32 • Contextes et réalités des communautés musulmanes
- 33 • Portrait socio-démo des musulman·nes
- 35 • Qu'est-ce que l'islam ?
- 37 • Philanthropie en islam
- 39 • Réalités vécues par les personnes musulmanes au Québec
- 44 • Islamophobie
- 50 • Islamophobie au Québec

CHANGEMENT DE NARRATIFS

- 54 • Pourquoi repenser nos récits ?
- 55 • Interroger les récits internes du secteur philanthropique
- 56 • Entre secteurs, médias et politique
- 59 • Réinvestir les valeurs fondamentales : laïcité, féminisme et démocratie

CONVERGER

- 63 • Constats croisés et opportunités
- 64 • Une volonté commune d'avancer, des freins structurels
- 65 • Enjeu central : transformer la méfiance en collaboration structurante

AGIR : RECOMMANDATIONS ET PISTES

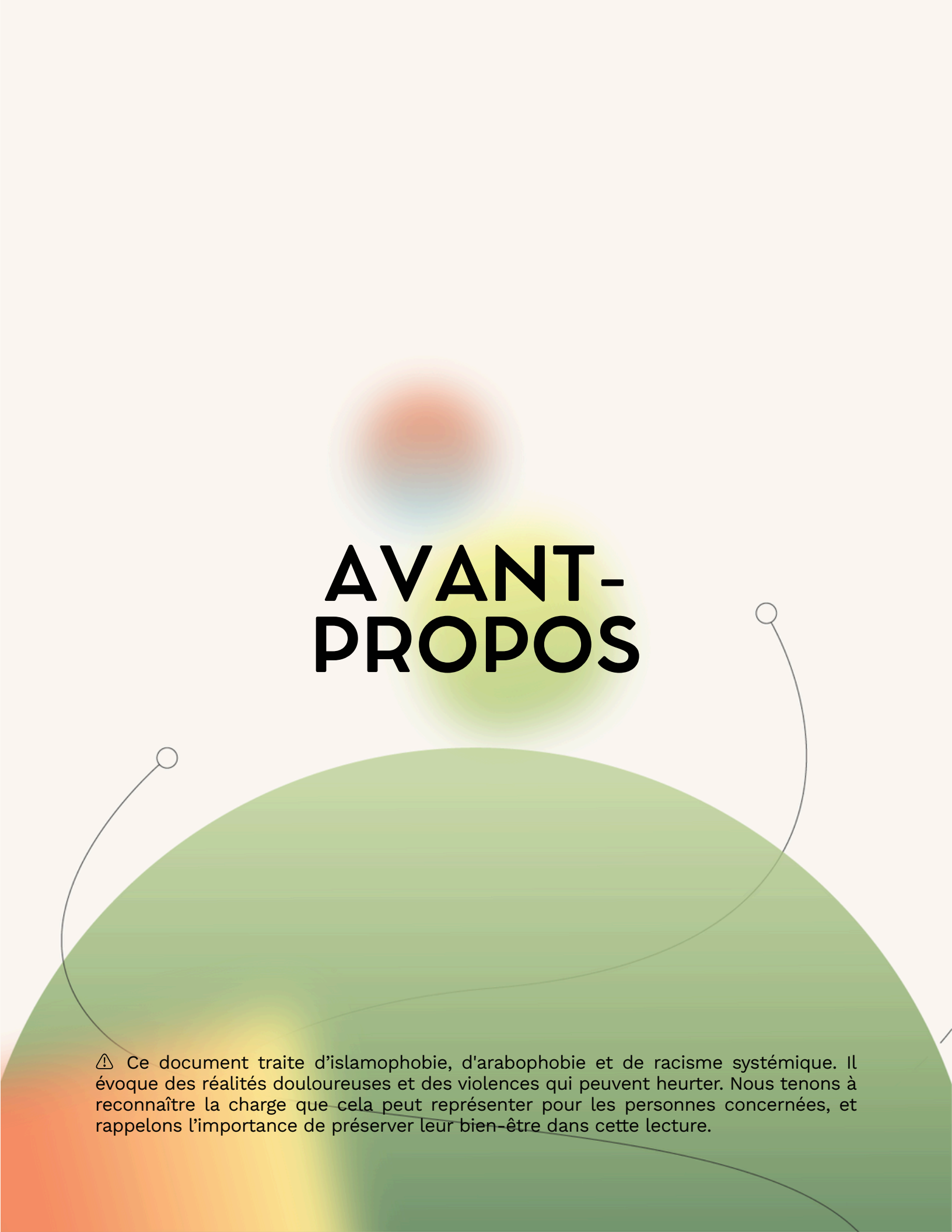
- 68 • Mise en œuvre des recommandations
- 69 • Axe 1 : Financer de manière équitable et éthique
- 71 • Axe 2 : Investir | mobiliser stratégiquement les 95 % du portefeuille
- 73 • Axe 3 : Gouvernance et ressources humaines inclusives
- 75 • Axe 4 : Mobiliser le capital d'influence et renforcer le plaidoyer
- 76 • Axe 5 : Apprendre, documenter, partager et transférer le pouvoir
- 77 • Axe 6 : Partenariats communautaires et renforcement du pouvoir d'agir

80-81 • CONCLUSION

82-86 • NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

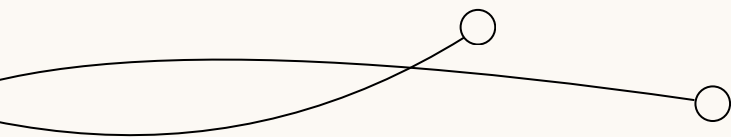
- 88 • Liste des acronymes
- 89 • Exemples de critères pour des placements privés à impact
- 90 • Directives à transmettre aux gestionnaires de fonds pour l'engagement actionnarial
- 94 • Outils d'auto-évaluation JEDI adaptés au contexte de l'islamophobie
- 95 • Petit lexique



AVANT- PROPOS

⚠ Ce document traite d'islamophobie, d'arabophobie et de racisme systémique. Il évoque des réalités douloureuses et des violences qui peuvent heurter. Nous tenons à reconnaître la charge que cela peut représenter pour les personnes concernées, et rappelons l'importance de préserver leur bien-être dans cette lecture.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE



Nous reconnaissons que nous vivons, travaillons et nous réunissons sur les terres ancestrales non cédées des Premières Nations, des Métis et des Inuit, ici, au Québec comme partout sur l'Île de la Tortue. Depuis des millénaires, ces peuples sont les gardiens de ces territoires et entretiennent avec la terre des relations fondées sur le respect, la réciprocité et la responsabilité. À l'inverse, le colonialisme et le capitalisme ont imposé des logiques d'appropriation, d'exploitation et de destruction qui mettent en péril nos milieux de vie et notre avenir commun. Parler d'islamophobie et de racisme systémique exige de reconnaître l'emprise persistante du colonialisme et du capitalisme sur nos sociétés et nos territoires.

De nombreuses personnes migrantes arrivent ici après avoir été elles-mêmes déplacées par des violences économiques, écologiques et politiques, qui font écho à celles vécues par les peuples autochtones. En s'installant sur ces terres, souvent sans conscience du projet colonial canadien, elles contribuent malgré elles à sa perpétuation. Cela nous incite collectivement à réfléchir aux relations de pouvoir qui se jouent, et à cultiver des solidarités qui refusent de reproduire la dépossession.

Nous reconnaissons également que la terre elle-même et l'ensemble du vivant qu'elle héberge, les eaux, les forêts, les animaux, les plantes, subissent les assauts constants d'un colonialisme et d'un capitalisme qui ne cessent de s'étendre, alimentant les crises climatiques et la perte de biodiversité.

Les luttes contre l'islamophobie, contre toutes les formes de racisme et pour les droits des migrant·es, sont intimement liées à la lutte pour la justice écologique et l'autodétermination des peuples autochtones. Elles appellent une solidarité profonde, qui honore non seulement les droits des humain·es, mais aussi ceux de la terre et des générations futures.

C'est dans cet esprit, avec humilité et détermination, que nous réaffirmons notre engagement à bâtir des relations fondées sur la justice, le respect et la responsabilité partagée, pour que la vie, sous toutes ses formes, soit protégée et célébrée.

REMERCIEMENTS

Une démarche dans une continuité

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif, qui n'aurait pu voir le jour sans les contributions précieuses et multiples de nombreuses personnes et organisations.

Nous tenons d'abord à exprimer notre profonde gratitude envers toutes les **personnes consultées*** au fil de ce processus, qui ont généreusement partagé leurs savoirs, leurs analyses et leurs expériences. Leur confiance et leur engagement témoignent d'une volonté commune de faire face aux injustices et de contribuer à bâtir des sociétés plus justes et inclusives. Nous remercions également **l'ensemble des personnes concernées par cet enjeu ainsi que les organisations à but non lucratif** qui ont pris part aux groupes de discussion ou aux entrevues individuelles : leurs réflexions, leurs récits et leur disponibilité ont considérablement enrichi notre compréhension de la réalité vécue sur le terrain. Enfin, un merci à Amel Zaazaa pour sa formation sur l'islamophobie.

Nous remercions tout particulièrement les mandataires des rapports que nous avons pu consulter — **l'Observatoire des inégalités raciales au Québec** (ainsi que les membres de son équipe) et **Dania Suleman** — pour les connaissances essentielles qu'ils-elles nous ont transmises afin de mieux comprendre l'islamophobie au Québec et la réalité des communautés musulmanes qui habitent ce territoire.

Nous exprimons également notre reconnaissance à notre partenaire philanthropique, la **Fondation Inspirit**, pour son leadership dans la reconnaissance de cet enjeu au sein du milieu philanthropique canadien, ainsi que pour avoir initié et soutenu ce travail.

Nos remerciements vont aussi à **Épisode** pour la réalisation du sondage auprès des fondations philanthropiques et l'analyse qui en a découlé, qui vient éclairer de façon précieuse le contexte dans lequel nous agissons. Enfin, nous adressons un grand merci aux **35 fondations** qui ont pris le temps de répondre au sondage et de partager leurs perspectives.

Le rapport que vous avez entre les mains a été réalisé grâce à la contribution de toutes les personnes mentionnées plus haut. Il a été rédigé par l'équipe interne de Béati, qui tient à remercier tout particulièrement **Bochra Manai** pour son accompagnement et ses conseils, **Comète - Studio Animé** pour la conception et le graphisme, ainsi que **Christelle Saint-Julien** pour la traduction en anglais.

Enfin, merci à toutes les personnes qui prennent le temps de lire et d'interagir avec ce contenu.

**Merci à Asmaa Ibnouzahir, Mouloud Idir, Mohamed Shaheen, Samuel Gagnon, Sarah El Attar, Bahija Essoussi-Gagnon, Iman Sta-Ali, Sadjo Paquita, l'Institute of Islamic Studies, Marya Zarif ainsi qu'à toutes les personnes qui ont préféré rester anonymes pour le temps qu'elles ont accordé et pour avoir partagé leurs perspectives et leurs expertises.*

REMERCIEMENTS

Une démarche dans une continuité

Ce rapport s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition de réflexions, d'actions et de travaux portés par des personnes concernées, des intellectuelles, des artistes, des leaders communautaires et des militant·es, au Québec et ailleurs, qui dénoncent l'islamophobie sous toutes ses formes et tissent des solidarités nécessaires.

Ces mobilisations s'enracinent dans des mouvements plus larges contre le racisme systémique, la colonisation et l'exploitation capitaliste des corps et des territoires. Elles ont façonné des cadres théoriques, un langage partagé et des pratiques collectives essentiels pour nommer et contrer l'islamophobie. Elles portent en même temps des histoires, des voix et des savoirs propres, forgés par les trajectoires et les imaginaires des communautés musulmanes elles-mêmes.

Nous savons que la lutte contre l'islamophobie est intimement liée à toutes celles qui visent à démanteler les oppressions systémiques. Chaque combat éclaire à sa manière les rouages des dominations et ouvre des brèches pour imaginer d'autres futurs.

Enfin, nous demeurons conscientes des multiples dettes et solidarités invisibles qui sous-tendent ce travail. Bien des savoirs, luttes et résistances collectives l'ont rendu possible, parfois sans laisser de traces explicites ou sans que nous en ayons pleinement conscience. À toutes celles et ceux qui, par leurs combats passés et présents, ont ouvert la voie à cette réflexion, nous exprimons notre reconnaissance la plus sincère.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur plusieurs démarches complémentaires, mobilisant des données qualitatives et quantitatives, des analyses documentaires et des consultations directes auprès des personnes concernées ainsi que du secteur philanthropique. La collecte et l'analyse des données se sont déroulées de janvier 2024 à juin 2025 inclusivement. Cette multiplicité d'outils méthodologiques a un objectif clair : croiser les regards et renforcer la fiabilité des constats. En combinant données chiffrées, analyses qualitatives et voix des acteurs de terrain, nous nous assurons que les recommandations proposées reposent sur une compréhension à 360° du phénomène de l'islamophobie et des dynamiques philanthropiques.

Sources et outils mobilisés

- **12 entrevues dirigées individuelles**, réalisées par l'équipe de la Fondation Béati.
- **Deux rapports mandatés** spécifiquement pour ce projet :
 - Islamophobie au Québec : définitions, historique, contexte et impacts sur les communautés musulmanes (revue littéraire) – 2024 – Dania Suleman.
 - Analyse statistique (recensement 2021) et revue littéraire, accompagnées d'entrevues terrain pour identifier les besoins et aspirations des organismes musulmans – 2024 – Observatoire des inégalités raciales au Québec (OIRQ).
- **Lectures et analyses documentaires**, effectuées par l'équipe de la Fondation Béati.

Sondage auprès du secteur philanthropique, mené par Épisode

Un sondage web a été réalisé par Épisode du 4 mars au 1^{er} avril 2025 auprès de 230 fondations philanthropiques actives au Québec. Il a recueilli :

- Un taux de participation global de 15,2%, soit 35 réponses au total, dont :
 - 24 réponses complètes
 - 4 réponses partielles exploitables
 - 7 réponses incomplètes non retenues

*Bien que le taux de réponse de 15,2% puisse sembler modeste, il est cohérent avec la participation généralement observée pour ce type de sondage sectoriel et correspond à nos attentes. Les 35 fondations répondantes offrent néanmoins un échantillon diversifié (en taille, mission et type de structure) permettant de dégager des tendances significatives sur la perception de l'islamophobie et les pratiques philanthropiques actuelles.

Groupes de discussion menés par l'OIRQ

Deux groupes de discussion ont été tenus les 31 octobre et 22 novembre 2024, principalement en présentiel, avec un format hybride pour faciliter la participation. Ils ont réuni une douzaine de personnes impliquées dans divers organismes musulmans, locaux, régionaux et nationaux, afin d'explorer les réalités, expériences et besoins des communautés, dans leurs dynamiques sociales et structurelles. Les échanges, structurés autour de questions ouvertes, ont inclus des tours de table et des moments de remue-méninges collectif pour assurer une participation équitable et enrichir les perspectives. La collecte de données a reposé sur des enregistrements audio, des prises de notes détaillées ainsi que des fiches de participation permettant une cartographie sommaire des organismes consultés.

Les idées et besoins exprimés lors de ces rencontres alimentent directement les constats présentés plus loin, garantissant que les recommandations tiennent compte de la réalité du terrain.

MÉTHODOLOGIE

Collaborations et expertises externes

Dania Suleman,

Québécoise musulmane née à Montréal, engagée depuis ses études dans la lutte contre les préjugés visant sa communauté. Juriste, Dania a consacré son mémoire de maîtrise à la réconciliation entre liberté de religion et égalité des sexes, dans une perspective féministe post-coloniale. Ce travail a inspiré son livre *Les Malentendues* (2021). Elle défend l'idée que les religions, dynamiques et évolutives, peuvent pleinement s'intégrer à des sociétés démocratiques, inclusives et féministes.

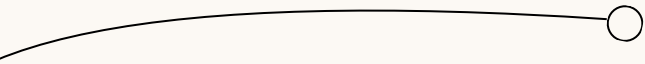
Observatoire des inégalités raciales au Québec (OIRQ)

Un organisme de recherche indépendant qui documente les inégalités vécues par les personnes racisées au Québec. Par ses analyses statistiques, ses études qualitatives et ses collaborations avec des acteur·rices communautaires, l'OIRQ vise à outiller les milieux institutionnels et à éclairer les politiques publiques pour mieux combattre le racisme systémique.

Épisode

Une firme spécialisée en conseil stratégique qui joue un rôle clé dans l'évolution de la culture philanthropique au Québec. Elle accompagne des organismes, des entreprises et des fondations inspirées afin de développer une vision stratégique de leur engagement social et philanthropique. Sa mission est de structurer les démarches philanthropiques pour maximiser les retombées des actions et soutenir ses client·es dans l'atteinte de leur plein potentiel.

POSITIONNALITÉ, LIMITES ET ANGLES MORTS



Ce rapport s'inscrit dans un champ d'étude déjà riche et complexe, porté depuis longtemps par des chercheur·euses, des intellectuel·les, des militant·es et des personnes directement concernées. Il n'a ni la prétention d'épuiser la question de l'islamophobie, ni celle de se substituer aux travaux approfondis qui existent déjà. Son objectif premier est de **rassembler des connaissances et des analyses existantes**, pour les articuler spécifiquement aux réalités et aux leviers du secteur philanthropique au Québec.

Bien que le phénomène de l'islamophobie soit global, intimement lié à des dynamiques occidentales plus larges, ce rapport choisit de se concentrer sur le **contexte québécois**. Ce choix permet d'explorer les particularités locales, mais limite aussi la portée de nos conclusions au-delà de ce territoire. Le Québec constitue en effet une société distincte, où la complexité identitaire se manifeste différemment de celle de la France — marquée par son histoire coloniale directe au Maghreb — ou des États-Unis, où l'islamophobie sert souvent à légitimer une hégémonie militaire mondiale. Ici, l'islamophobie s'enracine dans un espace déjà structuré par des tensions linguistiques, la présence autochtone, et plus d'un siècle de vagues migratoires successives.

L'identité musulmane est en elle-même multiple et profondément hétérogène, traversée par une diversité de courants religieux, de langues, de cultures, de réalités raciales, socio-économiques et migratoires. Inévitablement, ce rapport comporte des angles morts : il ne prétend pas couvrir l'ensemble des expériences vécues par les personnes musulmanes au Québec. Cette grande diversité pose des défis méthodologiques importants.

À l'échelle mondiale, environ **60 % des musulman·es vivent en Asie du Sud et du Sud-Est**, alors qu'au Québec, les communautés issues de ces régions représentent une proportion bien plus modeste (moins de 10% des musulman·es du Québec). **Historiquement, les premier·ères musulman·es à arriver dans les Amériques étaient majoritairement des personnes noires réduites en esclavage**. Au Québec toutefois, les recherches de Marcel Trudel n'ont pas mis en évidence de lien entre la traite transatlantique vers la Nouvelle-France et des populations islamisées. Selon Aly Ndiaye, historien indépendant spécialisé en histoire afro-québécoise, le croisement systématique des registres — noms des personnes réduites en esclavage, provenance et année d'arrivée — autorise néanmoins l'hypothèse d'une présence musulmane au sein de cette population asservie au cours des 17^e et 18^e siècles.

Aujourd'hui, environ **10 % des personnes musulmanes au Québec sont noires**, un chiffre qui pourrait augmenter compte tenu des préférences migratoires pour les pays francophones, dont plusieurs en Afrique subsaharienne comptent des populations majoritairement musulmanes. Il existe encore peu d'études qui analysent en profondeur les réalités des personnes musulmanes aux croisements de ces identités, ce qui souligne la nécessité de recherches plus fines et attentives aux intersections.

POSITIONNALITÉ, LIMITES ET ANGLES MORTS

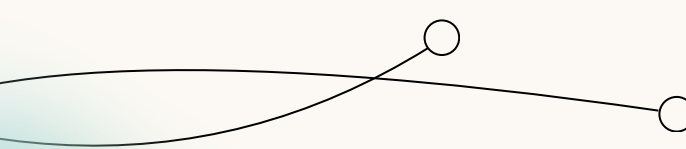
C'est dans ce contexte que notre analyse a choisi de se concentrer sur l'**intersection entre islamophobie et arabophobie** (ou racisme anti-arabe), en continuité avec les critiques de l'orientalisme. Cette approche se justifie notamment par la forte proportion d'Arabes musulman·es au Québec (près de la moitié), mais aussi parce que, dans l'**imaginaire islamophobe**, l'identité musulmane est souvent confondue avec l'arabité. Il demeure toutefois essentiel de reconnaître que l'islamophobie vise également des communautés musulmanes non arabes, et qu'elle peut affecter des personnes arabes non musulmanes ou d'autres groupes perçus, sous le regard occidental, comme « arabes » simplement en raison de leurs traits ou de leur origine supposée.

Il importe de préciser que choisir de centrer notre analyse sur l'islamophobie ne revient aucunement à minimiser ni à hiérarchiser les autres formes de racisme systémique ou de discrimination. Chaque configuration—qu'il s'agisse de l'antisémitisme, du racisme anti-Noir, du racisme anti-asiatiques, ou de toute autre oppression—appelle une investigation attentive, ancrée dans ses contextes historiques et sociopolitiques propres. Dans une perspective intersectionnelle, ces réalités se renforcent et se compliquent mutuellement; les comprendre en détail constitue un préalable indispensable pour formuler des stratégies de transformation véritablement inclusives et porteuses de retombées positives pour l'ensemble des communautés en quête d'équité.

Ce travail s'adresse au **secteur philanthropique** qui opère principalement au Québec, et cherche à le mobiliser sur un enjeu encore trop souvent marginalisé. Nous parlons ici en tant que fondation préoccupée par ces questions, et non comme expert·es universitaires du phénomène. Nous reconnaissons humblement que ce rapport ne remplace pas les recherches et analyses détaillées menées par celles et ceux qui œuvrent sur ces enjeux depuis des années.

Conscientes de notre propre positionnalité, nous précisons que l'équipe ayant rédigé ce rapport agit en tant qu'alliée et partenaire du milieu concerné. Certaines d'entre nous sont issues de communautés musulmanes, d'autres non, mais toutes partagent l'engagement de lutter contre l'islamophobie dans une perspective de justice sociale. Cette pluralité de regards a guidé notre analyse, tout en nous obligeant à la vigilance quant à nos angles morts.

ORIGINE DU PROJET



Ce rapport est né d'une collaboration entre deux fondations engagées de longue date dans la lutte contre les inégalités et l'injustice. La Fondation Inspirit, pancanadienne, a choisi de s'associer à la Fondation Béati pour bénéficier de son ancrage au Québec et explorer l'islamophobie dans ses dimensions et spécificités locales.

Cette collaboration a pris naissance à la suite de constats partagés lors de multiples échanges : les deux fondations ont reconnu qu'en unissant leurs forces – l'une sa perspective pancanadienne axée sur le changement des narratifs, l'autre son enracinement communautaire québécois – elles pourraient outiller plus efficacement l'ensemble du milieu philanthropique face à l'islamophobie.

La Fondation Inspirit a fait du changement des narratifs un pilier de son action et a identifié l'islamophobie comme un enjeu pressant pour le milieu philanthropique. La Fondation Béati, pour sa part, inscrite dans la tradition de la justice sociale propre aux mouvements communautaires québécois, s'est notamment démarquée en prenant position dans les débats publics sur la laïcité et s'est opposée à la Loi 21, qu'elle considère contraire aux principes de justice et d'équité, en raison de son impact discriminatoire sur certaines communautés religieuses (notamment les femmes musulmanes portant un symbole religieux).

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'islamophobie figure aujourd'hui parmi les menaces les plus insidieuses à la cohésion sociale et à l'égalité au Québec et au Canada. Les incidents haineux envers les personnes musulmanes se multiplient à un rythme alarmant, alimentés par des discours polarisants et des politiques excluantes. Ce phénomène ne concerne pas que les communautés visées : en sapant les droits fondamentaux d'une partie de nos concitoyen·nes, il fragilise le socle démocratique sur lequel repose le « vivre-ensemble ». Face à cette réalité, le secteur philanthropique se trouve à un point tournant. Déjà engagé pour la justice et l'équité, il dispose d'une marge de manœuvre unique pour infléchir le cours des choses et bâtir un avenir plus inclusif. Ce rapport dresse un portrait de l'islamophobie au Québec et propose un plan d'action pour mobiliser les fondations dans sa réduction.

Voici les constats et leviers clés qui s'en dégagent :

1| Une urgence d'agir confirmée par les chiffres

Au Canada, les crimes haineux déclarés contre les personnes de confessions musulmanes ont connu une hausse dramatique (+1300 % au dernier trimestre 2023, selon le Conseil National des Musulmans Canadiens), et au Québec, les Québécois·es de cette confession sont déjà la minorité la plus ciblée. Derrière ces actes extrêmes se cache un ensemble de mécanismes systémiques – lois, discours et pratiques – qui excluent insidieusement de nombreux·ses citoyen·nes de la pleine participation à la société. Ne rien faire, c'est laisser ces fractures se creuser.

3| Des communautés jeunes, éduquées, engagées, mais marginalisées

Les personnes musulmanes du Québec, dont 70 % sont immigrantes de première génération, forment une population particulièrement jeune (médiane d'âge 30 ans) et fortement diplômée (presque deux fois plus de diplômés universitaires que la moyenne québécoise). Pourtant, elles subissent un taux de chômage presque double et un climat d'insécurité croissant (73 % des femmes musulmanes disent se sentir moins en sécurité depuis 2019). Ce gaspillage de talents et de potentiel a un coût humain et économique élevé. Investir dans l'inclusion de ces communautés représente donc un gain pour toute la société.

2| Un enjeu de cohésion sociale et de droits humains

L'islamophobie n'est pas une « affaire communautaire » limitée aux personnes musulmanes – elle constitue un défi pour l'ensemble de la société. En s'attaquant à la dignité et aux droits d'une partie de la population, elle affaiblit la promesse d'égalité pour toutes et tous. Combattre l'islamophobie, c'est en réalité consolider la démocratie et protéger toutes les minorités : c'est la condition pour un tissu social résilient, où chacun·e se sent à sa place.

4| Un secteur philanthropique conscient mais en demande d'outils

Les fondations québécoises reconnaissent largement que l'islamophobie est un problème important à résoudre. Toutefois, notre enquête révèle que seules 21 % d'entre elles estiment bien comprendre cet enjeu, et plus de la moitié n'ont pas encore de mécanismes internes pour répondre aux biais spécifiques envers les communautés musulmanes. Le milieu exprime une ouverture : aucune réticence de principe n'a été exprimée – les freins sont surtout basés sur le manque de connaissances, de contacts et de repères. En parallèle, les organismes musulmans, bien que méfiants face aux milieux institutionnels (par crainte d'incompréhension ou de stigmatisation), soulignent un intérêt croissant à collaborer. Ces deux mondes commencent à se rapprocher autour de valeurs communes de confiance et d'équité.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

5| Le rôle unique de la philanthropie est un atout

La philanthropie possède une capacité d'innovation et de réaction rapide. Là où les institutions stagnent ou reculent, les fondations peuvent agir en contrepoids constructif. Elles peuvent financer des espaces de dialogue, de solidarité et de renforcement du pouvoir d'agir des communautés qui subissent l'exclusion. Autrement dit, elles ont la responsabilité non seulement de "ne pas nuire" (ne pas contribuer involontairement à des initiatives islamophobes), mais aussi de "faire mieux" : soutenir activement des alternatives positives qui promeuvent la justice et la cohésion sociale.

7| Une occasion historique de convergence

En adoptant ces approches, les fondations feront bien plus que lutter contre une forme de discrimination. Elles donneront corps à leurs engagements JEDI (Justice, Équité, Diversité, Inclusion) en les appliquant à un enjeu souvent occulté. Elles contribueront à réécrire le récit collectif en valorisant la pleine citoyenneté des Québécois-es de confession musulmane. Saisir cette occasion, c'est non seulement prévenir l'enracinement de fractures sociales irréversibles, mais aussi démontrer que la philanthropie québécoise et canadienne demeure à l'avant-garde des changements sociétaux positifs. En protégeant les droits d'une communauté ciblée, c'est la promesse d'une société juste pour toutes que nous renouons.

6| Des principes d'action clairs et des solutions concrètes

Pour guider les fondations, le rapport propose six axes stratégiques et une quarantaine de mesures opérationnelles, adaptables à la taille et à la mission de chacune. Il s'agit notamment de :

- 1| **Financer de manière équitable** – en orientant davantage de donations et subventions vers des projets portés par des membres des communautés musulmanes et en simplifiant les démarches pour éliminer les biais d'accès ;
- 2| **Investir avec impact** – en mobilisant le 95 % des actifs selon des critères éthiques excluant la haine et en explorant des instruments financiers solidaires (ex.: obligations communautaires, engagement actionnarial, etc) ;
- 3| **Gouverner et recruter de façon inclusive** – en assurant une représentation diversifiée dans les instances décisionnelles et en formant le personnel aux compétences interculturelles et antidiscriminatoires ;
- 4| **Utiliser le capital d'influence** – en prenant position publiquement contre la stigmatisation, en soutenant des contre-discours positifs et en plaidant prudemment pour des politiques publiques équitables ;
- 5| **Apprendre et partager le pouvoir** – en s'engageant dans un apprentissage continu aux côtés des communautés, en co-construisant les solutions et en transférant des ressources et expertises là où elles auront le plus d'impact ;
- 6| **Tisser des partenariats communautaires durables** – en appuyant le renforcement des capacités des organismes musulmans, la création d'espaces sécurisés d'échange, et des projets communs visant le rapprochement interculturel.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Ce rapport appelle le milieu philanthropique à passer à l'action de façon réfléchie et concertée. Les constats y sont clairs : l'islamophobie menace nos valeurs communes, mais les leviers existent et sont à notre portée. Les fondations, petites et grandes, peuvent dès aujourd'hui poser des gestes concrets – financer autrement, investir éthiquement, s'ouvrir à de nouveaux partenaires – qui feront une différence tangible. C'est en transformant nos pratiques, en partenariat avec les communautés concernées, que nous pourrons endiguer la haine et renforcer le tissu social. Plus qu'une simple analyse, ce document se veut un outil stratégique pour inspirer, orienter et soutenir chaque acteur philanthropique désireux de bâtir un Québec plus inclusif, résilient et solidaire. L'heure n'est plus à l'hésitation : ensemble, mobilisons nos ressources et notre volonté pour combattre l'islamophobie et écrire un nouveau chapitre de justice sociale.

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE



L'islamophobie constitue aujourd'hui un enjeu transnational qui traverse les discours politiques, les cadres juridiques et les interactions quotidiennes. Au-delà des actes haineux spectaculaires qui retiennent l'attention médiatique, elle s'enracine dans des structures sociales où s'entremêlent colonialité, sécuritarisme et inégalités économiques. Dans cet ensemble, le Québec occupe une place singulière : société francophone minoritaire au sein du Canada, marquée par une histoire de débats identitaires autour de la laïcité et par un tissu migratoire récent et diversifié. L'islamophobie qui s'y déploie possède donc des expressions propres, alimentées à la fois par des référents globaux et par des particularités locales — tensions linguistiques, politiques publiques ciblant les signes religieux et médiatisation polarisée.

En tant que fondation philanthropique engagée dans une approche fondée sur la confiance et la justice, nous considérons indispensable de documenter ces dynamiques pour trois raisons principales. Premièrement, l'islamophobie, comme toute forme de racisme structurel, érode la cohésion sociale et compromet les droits fondamentaux ; laisser proliférer ces logiques, c'est fragiliser l'ensemble du corps démocratique. Deuxièmement, les communautés musulmanes du Québec forment un collectif jeune, hautement scolarisé et porteur d'un potentiel considérable de créativité, d'innovation et de participation citoyenne ; leur exclusion coûte cher, tant sur le plan humain qu'économique. Enfin, le secteur philanthropique dispose d'une agilité financière et institutionnelle lui permettant d'amorcer des transformations que d'autres acteurs, plus contraints, tardent à mettre en œuvre : financer des initiatives dirigées par les personnes directement concernées, soutenir la recherche indépendante, et créer des espaces de dialogue capables de désamorcer la polarisation.

Ce rapport est donc conçu comme un levier stratégique. Il s'appuie sur l'expertise vécue des communautés musulmanes, sur des données rigoureuses et sur un dialogue franc avec le milieu philanthropique. Son ambition est double : offrir un diagnostic nuancé des mécanismes islamophobes à l'œuvre au Québec, et proposer des pistes concrètes pour que la philanthropie contribue, de manière cohérente avec ses valeurs, à transformer ces réalités. La section suivante (« Pourquoi ? ») précisera les enjeux immédiats qui rendent cette démarche incontournable et détaillera la pertinence d'un engagement philanthropique soutenu.

OBJECTIFS

Issu d'une démarche co-construite avec les personnes directement concernées et enrichi par un dialogue structuré avec le milieu philanthropique, ce rapport repose sur des données robustes. Le sondage sectoriel révèle une réelle volonté d'agir, mais les conversations avec les organismes concernés confirment aussi l'écart persistant entre la réalité vécue par les Québécois·es musulman·es et les perceptions publiques.

Conscientes des leviers financiers, relationnels et symboliques dont disposent les fondations pour générer des retombées positives, nous inscrivons ce rapport dans une stratégie plus large, conçue pour accompagner le secteur philanthropique dans l'atteinte de ses engagements en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI). Quatre objectifs structurent cette première étape :

- 1| Clarifier les enjeux**
Offrir une lecture nuancée et documentée des manifestations contemporaines de l'islamophobie au Québec, afin de doter le milieu philanthropique d'une base de connaissances commune et solide.
- 2| Aligner les engagements philanthropiques**
Mettre en lumière comment la mission sociale des fondations converge avec la nécessité de soutenir des initiatives issues des communautés musulmanes en identifiant des pistes pour actualiser les principes JEDI dans le financement et le soutien de ces initiatives.
- 3| Outiller l'action**
Proposer des repères pratiques pour soutenir des interventions agiles, collaboratives et porteuses de transformation sociale.
- 4| Stimuler une mobilisation pérenne**
Encourager la concertation entre acteurs philanthropiques, communautaires et institutionnels afin d'inscrire la lutte contre l'islamophobie dans un effort durable de cohésion sociale, au bénéfice de toutes les communautés en quête d'équité.

LECTURE DU DOCUMENT

Ce rapport s'adresse aux personnes qui, au sein du secteur philanthropique québécois, cherchent à ancrer leur action dans une justice sociale incarnée et durable. Que vous travailliez au sein d'une fondation familiale, privée, communautaire ou publique, que vous soyez consultant·e, membre d'un réseau ou gestionnaire de programme, vous y trouverez des repères concrets, des analyses approfondies et des propositions stratégiques pour orienter vos pratiques dans un contexte où l'islamophobie constitue une faille majeure dans notre projet collectif d'équité.

Chaque section a été pensée comme un outil d'appui à la décision, à la réflexion et à la transformation de nos institutions :

« **Pourquoi ?** » expose les raisons structurelles, éthiques et stratégiques qui rendent incontournable l'engagement de la philanthropie dans la lutte contre l'islamophobie.

« **Comprendre pour transformer** » propose un cadrage nuancé des réalités vécues par les communautés musulmanes, essentiel pour ajuster nos leviers d'intervention et renforcer nos solidarités.

« **Changer de narratifs** » invite à déconstruire les représentations dominantes pour reconstruire des récits plus justes, inclusifs et émancipateurs.

« **Converger** » cartographie les points de contact – mais aussi les écarts – entre les milieux philanthropiques et communautaires, afin de bâtir des passerelles structurantes.

« **Agir : recommandations et pistes** » traduit ces constats en orientations stratégiques pour guider les politiques de financement, de gouvernance, de partenariat et de positionnement public.

Annexes : elles fournissent des ressources terminologiques, historiques et analytiques qui soutiennent une mise en œuvre éclairée.

LECTURE DU DOCUMENT



Ce rapport ne se veut ni neutre, ni distant : il s'inscrit dans une volonté d'agir, de manière résolument solidaire et alignée sur les engagements JEDI (justice, équité, diversité, inclusion). C'est une invitation à faire mieux, ensemble, avec lucidité, rigueur et courage.

Que vous choisissiez de lire ce rapport intégralement ou d'aller directement aux sections qui vous interpellent le plus, nous vous invitons à garder à l'esprit la complémentarité de ces volets. Chaque partie se renforce mutuellement pour vous offrir une vision d'ensemble et des leviers concrets.

L'islamophobie est un défi transversal qui concerne toute la société québécoise. Pour la philanthropie, y répondre, c'est à la fois prévenir un affaiblissement du tissu social, éviter le gâchis d'un formidable potentiel humain, et démontrer son leadership en initiant des changements que d'autres acteurs tardent à entreprendre.



POURQUOI ?

S'engager dans la lutte contre l'islamophobie n'est pas un élan philanthropique de circonstance : c'est une réponse stratégique et éthique à une injustice qui mine le tissu social, compromet les droits fondamentaux et affaiblit la crédibilité de nos engagements. Cette section vise à répondre aux questions que se posent plusieurs d'entre nous dans le secteur : pourquoi cette priorité maintenant ? En quoi cela nous concerne directement ? Quels sont les risques à démystifier et les retombées possibles si nous nous en saisissons pleinement ?

En tant que fondations, nous avons un rôle à jouer dans les dynamiques de cohésion sociale, d'investissement dans les solutions de demain, de préservation du lien démocratique. Cela suppose de regarder en face les dynamiques d'exclusion qui traversent nos sociétés – et parfois nos institutions – sans en détourner le regard sous prétexte de complexité ou de polarisation.

Cette section fournit des éléments de contexte, de données et d'analyse pour situer clairement le lien entre islamophobie, responsabilité collective et impact philanthropique. Elle affirme une chose simple, mais incontournable : notre secteur ne peut transformer les systèmes d'oppression sans s'attaquer à ceux qui produisent l'exclusion, surtout lorsque cela exige un positionnement explicite.

POURQUOI AGIR CONTRE L'ISLAMOPHOBIE MAINTENANT ?

Parce que la **montée mondiale des discours haineux et des idéologies autoritaires**, exacerbée par les crises géopolitiques, notamment en Asie de l'ouest, nourrit l'islamophobie et fragilise le tissu social.

Parce qu'au Canada **les actes haineux visant les personnes musulmanes ont bondi de 1 300 %** (Dernier trimestre de 2023 - CNMC, 2024), avec des répercussions concrètes sur leur sécurité, leur santé mentale et leurs conditions socio-économiques.

Parce qu'au Québec, **l'islamophobie, encore rarement reconnue comme racisme structurel**, est normalisée par certaines politiques et narratifs légitimant l'exclusion et l'isolement.

Parce que les institutions de défense des droits (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), Ligue des droits et libertés (LDL), etc.) multiplient **les alertes sur l'urgence d'agir collectivement contre l'islamophobie**.

POURQUOI LA PHILANTHROPIE EST-ELLE UN LEVIER STRATÉGIQUE ?

Parce qu'elle dispose d'une **agilité et d'une capacité d'anticipation** que les instances publiques n'ont pas, lui permettant de soutenir dès maintenant des initiatives qui préviennent l'approfondissement des fractures sociales.

Parce qu'en catalysant des ressources flexibles, elle peut libérer **un potentiel collectif considérable** : des communautés musulmanes jeunes, hautement scolarisées et innovantes, freinées par des barrières structurelles.

Parce qu'en tirant les leçons de financements passés qui ont pu renforcer la haine, elle peut **soutenir la solidarité et des alternatives porteuses de droits**, favorisant des retombées sociales durables.

Parce qu'elle ne peut lutter contre le racisme systémique sans inscrire explicitement la lutte contre l'islamophobie au cœur de ses stratégies, assurant la **cohérence et la crédibilité de ses engagements envers les communautés en quête d'équité**.

POURQUOI MAINTENANT ?

Un contexte en évolution et une urgence d'agir

Depuis le début du travail sur ce rapport, plusieurs événements ont confirmé à quel point le sujet de l'islamophobie est à la fois polémique, polarisant et en nette escalade. Dans un contexte marqué par la montée de la droite, du fascisme et des discours haineux, certaines pourraient se demander : est-ce vraiment le bon moment pour parler d'islamophobie ? Nous répondons clairement : oui.

Montée mondiale des discours haineux et du fascisme

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a alerté en mars 2025, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, sur une « préoccupation croissante de la haine anti-musulmane » dans le monde, directement liée aux conflits au Moyen-Orient¹. Ces tendances mondiales ne sont pas abstraites : elles trouvent des échos directs au Canada et au Québec, dans les chiffres mais aussi dans les discours politiques et médiatiques. De plus, la situation en Palestine et les violences massives infligées aux Palestinien·nes servent souvent de prétexte à une intensification des discours islamophobes en Occident, en alimentant des amalgames et des politiques sécuritaires discriminatoires.

Les données locales inquiétantes

Les données officielles sont alarmantes et montrent une détérioration tangible de la situation. Au Canada, le nombre d'incidents haineux signalés visant les communautés musulmanes a explosé, enregistrant une hausse dramatique de près de 1 300 % au dernier trimestre de 2023 (CNMC, 2024)². Au Québec, les musulman·es représentent déjà la communauté la plus ciblée par les crimes haineux déclarés aux services de police : en 2017, ils comptaient pour 24 % de ces crimes, loin devant les communautés arabes (11 %), juives (10 %) et noires (7,5 %) (Statistique Canada,)³. Parallèlement, malgré les nombreuses contestations juridiques et critiques d'organismes de défense des droits humains, le gouvernement québécois maintient la loi 21 sur la laïcité de l'État. Cette loi, en interdisant le port de signes religieux à certaines personnes salariées de la fonction publique en position d'autorité, a pour effet de cibler de manière disproportionnée les femmes musulmanes portant le hijab. Elle institutionnalise ainsi une forme d'exclusion professionnelle et normalise leur marginalisation dans l'espace public⁴.

Au-delà de ces manifestations explicites de discrimination et de haine, c'est la réalité matérielle quotidienne des communautés musulmanes qui interpelle. Au Québec, les personnes musulmanes constituent des communautés jeunes, instruites et dynamiques, représentant désormais plus de 5 % de la population provinciale (Statistique Canada, 2021). Pourtant, en dépit d'un niveau de scolarité élevé — près de la moitié détiennent un diplôme universitaire, soit deux fois plus que la moyenne québécoise —, elles font face à une précarité persistante. En effet, le taux de chômage des personnes musulmanes atteint 11,7 % chez les hommes et 14,3 % chez les femmes, contre 7,7 % chez l'ensemble des hommes au Québec et 7,4 % chez l'ensemble des femmes au Québec. » (Statistique Canada, 2021), soit presque le double, ce qui révèle l'ampleur du sous-emploi et des discriminations systémiques sur le marché du travail.

Cette marginalisation est certes économique, mais elle affecte aussi la santé mentale, le sentiment d'appartenance et la participation sociale. Une enquête menée trois ans après l'adoption de la loi 21 montre que 73 % des Québécoises musulmanes ressentent une détérioration de leur sentiment de sécurité, tandis que 64 % déclarent que leur volonté de s'impliquer dans la vie publique a diminué (Association d'études canadienne, 2022)⁵. Il ne s'agit donc pas simplement de quelques actes haineux isolés — bien que ceux-ci soient déjà graves et traumatisants — mais d'un ensemble de mécanismes systémiques qui entravent la pleine participation des Québécoises et Québécois de confession musulmane.

Absence de reconnaissance politique et institutionnelle de l'islamophobie au Québec

Au Québec, l'islamophobie est rarement reconnue comme une expression d'un racisme structurel, pourtant enraciné dans certaines pratiques institutionnelles et normes juridiques. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a souligné que les politiques publiques et le discours politique tendent à éluder la notion même de racisme systémique; ils attribuent le plus souvent les actes islamophobes à des comportements individuels isolés, plutôt qu'à des mécanismes institutionnels et politiques qui perpétuent la discrimination.

La réticence à nommer explicitement l'islamophobie s'accompagne d'une invocation récurrente d'une laïcité présentée comme neutre, mais dont l'application différenciée a souvent eu pour effet d'exclure les personnes musulmanes. Les débats entourant le projet de loi 94 en sont un exemple éloquent : les restrictions proposées visaient principalement les symboles religieux portés par des femmes musulmanes, renforçant ainsi leur stigmatisation et leur marginalisation. Parallèlement, certains cadrages médiatiques renforcent cette dynamique : en privilégiant des récits centrés sur le conflit ou la menace, ils légitiment des stéréotypes et occultent les déterminants structurels de l'exclusion, retardant ainsi l'adoption de réponses publiques cohérentes et fondées sur le respect des droits.

Constats des organismes québécois de défense des droits humains

La ligue des droits et des libertés ainsi que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse s'accordent pour dire que l'islamophobie n'est ni un problème marginal, ni secondaire ; au contraire, elle doit être reconnue, analysée et combattue avec détermination, par une combinaison d'actions juridiques, éducatives, institutionnelles et communautaires. La lutte à l'islamophobie est non seulement un enjeu de droits individuels, mais aussi un enjeu de cohésion sociale, d'égalité structurelle et de protection contre la haine.

En 2025, le constat est clair : sans intervention résolue d'acteurs comme les fondations, ces dynamiques risquent de s'enraciner davantage. Le présent rapport s'inscrit donc dans un moment charnière où la philanthropie peut contribuer à infléchir le cours des choses, avant que les fractures ne se creusent irréversiblement.

POURQUOI LA PHILANTHROPIE ?

La philanthropie occupe une place unique pour anticiper, prévenir et transformer les dynamiques sociales avant qu'elles ne deviennent irréversibles. Déjà engagée sur des chantiers majeurs liés à la justice, à l'équité et aux droits humains, elle peut, en s'attaquant résolument à la montée de l'islamophobie, consolider et amplifier la portée de ses missions. Dans le contexte actuel, le milieu philanthropique a non seulement l'occasion, mais partage aussi une responsabilité de s'emparer de cet enjeu. Il peut le faire en misant sur ce qui le distingue : sa capacité à financer et outiller des solutions pertinentes, à agir comme levier et à investir dans un avenir commun plus juste.

Responsabilité globale : prévenir la montée des fractures sociales et financer la cohésion dès maintenant

Au Québec, sept personnes musulmanes sur dix sont nées à l'étranger (première génération), ce qui témoigne du caractère migratoire récent de cette population, comparativement à d'autres groupes établis depuis plusieurs générations (Statistique Canada, 2021). De plus, 43 % sont arrivées après 2011, traduisant un dynamisme migratoire appelé à s'accroître sous l'effet des crises géopolitiques, climatiques et économiques mondiales. À l'échelle planétaire, les musulmanes représentent près de 2 milliards de personnes, soit près du quart de la population, ce qui inscrit leur présence et leur circulation dans des dynamiques démographiques irréversibles.

Comme société, nous portons aussi une responsabilité collective et légale d'accueillir dignement les personnes migrantes et réfugiées, conformément à nos engagements internationaux, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 2018⁶. Cette responsabilité prend une acuité particulière face aux reculs observés aux États-Unis, où les expulsions massives et les politiques migratoires coercitives fragilisent gravement les droits fondamentaux. Au Canada, le dépôt récent du projet de loi C-2, concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis

et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, suscite déjà des préoccupations quant à l'affaiblissement de nos propres engagements de protection.

Depuis le 11 septembre 2001, les musulmanes — et tout particulièrement les personnes migrantes issues de pays arabes ou majoritairement musulmans — sont trop souvent perçues comme des « risques sécuritaires ». Cette perception sert à justifier des mesures migratoires restrictives qui prolongent leur vulnérabilité juridique et accentuent la stigmatisation. Plusieurs analyses — notamment celles de McAndrew & Bakhshaei⁷ (2012) et de la CDPDJ⁸ — démontrent que l'islamophobie structurelle alimente et se nourrit de politiques migratoires, qui ciblent indirectement les migrantes musulmanes au nom de l'« assimilation » ou de la « neutralité ». Ce n'est pas simplement un croisement de dynamiques sociales : c'est une intersection d'injustices qui aggrave l'exclusion, fragilise durablement les communautés musulmanes et, ultimement, mine la cohésion du tissu collectif que la philanthropie s'est précisément donnée comme mission de renforcer.

On peut lire dans un document d'archive du Sénat canadien que « selon le Conseil national des musulmans canadiens, le Canada est le pays du G7 où il y a eu le plus grand nombre de musulmans tués dans des attaques ciblées et motivées par la haine entre 2016 et 2021 »⁹.

Libérer les potentiels humains et économiques : investir dans les communautés

Les communautés musulmanes au Québec se distinguent d'abord par leur jeunesse et leur haut niveau de scolarité : l'âge médian y est de 30 ans, contre 42,4 ans pour l'ensemble de la population, et près de 40 % détiennent un diplôme universitaire, une proportion plus élevée que dans la moyenne québécoise (Statistique Canada, 2021). Cet écart démographique s'explique en partie par le caractère migratoire récent de cette population, mais il révèle également un potentiel social et économique considérable pour les prochaines décennies.

Pourtant, ce potentiel reste largement freiné. Les données montrent que la population musulmane au Québec connaît des niveaux de chômage, de faible revenu et de pauvreté supérieurs à ceux du reste de la population. Plus préoccupant encore : le taux de pauvreté varie peu entre les personnes musulmanes nouvellement arrivées et celles nées au Canada, suggérant que cette précarité est moins liée au processus migratoire qu'à des dynamiques structurelles d'exclusion. Autrement dit, même la maîtrise linguistique et la familiarité culturelle de la deuxième génération n'offrent pas les gains économiques attendus.¹⁰

Les jeunes musulman·es, en particulier, vivent une pression singulière : dans une étude pancanadienne (Canadian Muslim Youth and the Complex Dynamics of State-Driven « Radicalization » Narratives, 2022)¹¹ plusieurs ont rapporté sentir le besoin constant de prouver leur absence de radicalisation, en plus de subir la discrimination raciale et, pour les jeunes musulmans noirs, des expériences accrues de surveillance et de profilage¹². Ce climat limite leur pleine participation et entretient des tensions qui pourraient être évitées.

Dans un monde où les musulman·es constituent un quart de la population et où l'Asie occupe une place croissante dans l'économie mondiale, entretenir des préjugés revient aussi à fragiliser l'innovation, la compétitivité et l'ouverture sur de nouveaux marchés. Favoriser l'inclusion des communautés musulmanes, c'est miser sur une société prospère, dynamique et pleinement diversifiée.

La philanthropie, acteur d'équité : catalyser les solidarités et protéger les droits

Les analyses menées par l'organisme Council on American-Islamic Relations (CAIR)¹³ et la professeure Jasmin Zine¹⁴ révèlent que, par l'entremise de certains fonds orientés par des donateur·rices, des millions de dollars provenant de fondations ont parfois alimenté des organisations véhiculant des discours islamophobes, contribuant ainsi à ce qui s'apparente à un véritable « écosystème de la haine ». Ce constat rappelle qu'en l'absence de garde-fous rigoureux, la philanthropie peut — même involontairement — renforcer des dynamiques d'exclusion.

Parallèlement, les institutions publiques ont, ces dernières années, posé des gestes institutionnalisant l'islamophobie plutôt que la résorbant. Au Québec, la Loi 21 (et, plus récemment, le projet de Loi 94) vise à restreindre des droits fondamentaux, en conditionnant la liberté de religion à la disparition de tout signe ostensible. Le gouvernement a même eu recours à l'usage répété de la clause dérogatoire qui est un mécanisme exceptionnel, menant à une dérive dénoncée aussi bien par la CDPDJ¹⁵ et la Ligue des droits et libertés¹⁶ que par des instances internationales. À l'échelle fédérale, un rapport¹⁷ souligne que l'Agence du revenu du Canada applique de façon disproportionnée ses politiques de lutte contre le financement du terrorisme en exposant particulièrement des organismes de bienfaisance musulmans à des vérifications et sanctions qui fragilisent tout un écosystème communautaire.

Dans ce contexte, le secteur philanthropique dispose d'un levier unique : financer et accompagner des espaces de solidarité, d'innovation sociale et de défense des droits là où les cadres institutionnels se montrent insuffisants. Assumer pleinement cette responsabilité signifie non seulement éviter toute participation, même indirecte, à l'islamophobie, mais surtout soutenir activement l'émergence d'initiatives qui renforcent la justice, la cohésion sociale et les retombées positives pour l'ensemble des communautés en quête d'équité.



Agir pour être fidèle à ses valeurs, renforcer la cohésion sociale

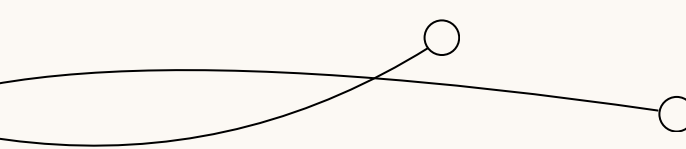
Reconnaître l'islamophobie comme un enjeu essentiel de droits fondamentaux et de cohésion sociale s'inscrit pleinement dans l'ambition que porte déjà une large part du secteur philanthropique. Fort de son engagement soutenu dans les chantiers JEDI (Justice, Équité, Diversité, Inclusion) et dans la transformation des dynamiques systémiques, le milieu philanthropique dispose aujourd'hui d'une occasion stratégique pour approfondir sa cohérence et maximiser ses retombées positives. En mobilisant ses ressources et son expertise, il peut prévenir les fractures sociales, soutenir la pleine réalisation des droits fondamentaux et consolider un tissu collectif inclusif et résilient.

L'islamophobie ne se limite pas à un malaise culturel ni à une question de «tolérance insuffisante»; elle s'inscrit dans des dynamiques structurelles susceptibles de fragiliser l'égalité des droits et la dignité collective. En négliger la portée, c'est exposer notre projet de société inclusive et équitable à un risque de fragmentation accrue, limitant la capacité de l'État et des acteurs philanthropiques à protéger et accompagner les communautés en quête d'équité.

Traiter l'islamophobie comme une véritable question de droits humains, c'est lui restituer toute sa gravité et reconnaître l'exigence d'une réponse systémique, engageant notre responsabilité collective à garantir un traitement réellement égalitaire.

En intégrant explicitement la lutte contre l'islamophobie dans ses perspectives et pratiques antiracistes, le secteur philanthropique ne s'écarte pas de sa mission – il la réaffirme et l'amplifie. Depuis toujours, les fondations visent à soutenir l'émergence de sociétés plus justes, solidaires et inclusives. Aujourd'hui, face à la montée des intolérances, honorer cette ambition requiert de nommer l'islamophobie et d'y répondre de front. Dans un contexte de durcissement autoritaire à l'échelle globale, protéger les droits d'une minorité stigmatisée comme les personnes musulmanes, c'est créer un rempart qui nous protège toutes et tous – un filet de sécurité pour toutes les minorités et pour la démocratie elle-même. L'histoire nous enseigne que la manière dont une société traite ses groupes minoritaires – qu'ils soient religieux, linguistiques, racisés, culturels ou autrement marginalisés – constitue un indicateur essentiel de sa santé démocratique. À nous de faire en sorte que la philanthropie contribue à écrire une histoire dont nous pouvons collectivement être fier-ères, où aucune communauté n'est laissée pour compte.

CHANGER LE CURSEUR DE LA RESPONSABILITÉ



L'islamophobie se construit à la fois dans les interactions interpersonnelles et dans les dynamiques sociales, politiques, médiatiques et symboliques. Elle affecte des vies au quotidien, prive de droits en temps réel et fragilise le tissu démocratique. Revoir ces dynamiques exige à la fois une transformation structurelle et une ouverture relationnelle : apprendre à connaître l'autre avec curiosité, en dehors de la peur, du préjugé ou de la pitié.

L'expérience de l'islamophobie vécue par les personnes musulmanes constitue une expertise précieuse, mais elle ne saurait être la seule mobilisée. Trop souvent, la responsabilité de nommer et de combattre l'islamophobie repose exclusivement sur leurs épaules. On attend d'elles qu'elles témoignent, expliquent et sensibilisent, comme si leur vécu devait instruire les autres. Cette injonction transforme l'expérience de la discrimination en un fardeau pédagogique injuste.

À l'inverse, plusieurs personnes non musulmanes s'auto-excluent du sujet, par peur de mal dire, de parler « à la place de » ou de s'exposer à la critique. D'autres se taisent par crainte d'être perçues comme trop politisées, ou simplement par fatigue face à la complexité des débats sociaux. Ces postures d'évitement, présentées comme de la prudence ou de la neutralité, participent malgré elles au maintien de l'islamophobie. Rompre ce silence est une responsabilité collective qui engage l'ensemble de la société à transformer les structures et à lutter contre ce phénomène systémique.

Reconnaître que l'islamophobie est une dynamique relationnelle et systémique, c'est comprendre qu'elle concerne toutes les personnes qui participent à ces contextes, musulmanes ou non. C'est aussi admettre que la responsabilité ne peut être déléguée : chaque personne a un rôle à jouer, à condition d'entrer dans cet engagement avec lucidité sur sa propre place, ses privilèges et ses vulnérabilités, en tenant compte des rapports de pouvoir inégaux qui structurent nos sociétés.

Enfin, lutter contre l'islamophobie suppose de dépasser la vision réductrice qui enferme les personnes musulmanes dans leur seule appartenance religieuse. Les communautés musulmanes au Québec et au Canada sont diverses, traversées par des trajectoires, des identités, des réalités de classe et des aspirations multiples. Beaucoup cherchent simplement à être reconnues comme des personnes citoyennes à part entière, dans toute leur complexité.

C'est ce déplacement du regard, de « l'autre » vers un « nous » partagé, que propose la prochaine section, en invitant à mieux connaître les communautés musulmanes et à situer nos responsabilités dans cette rencontre.

En changeant le curseur de la responsabilité – du “eux” vers un “nous” collectif – il devient évident que lutter contre l'islamophobie est l'affaire de toutes et tous.

COMPRENDRE POUR TRANSFORMER



CONTEXTES ET RÉALITÉS DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES



Même si plusieurs acteur·rices du secteur philanthropique sont déjà sensibilisé·es aux réalités vécues par les communautés musulmanes, il reste essentiel de peaufiner nos compréhensions : pour écouter autrement, pour agir plus justement, pour appuyer des stratégies pertinentes et pour incarner une posture solidaire qui ne reproduit pas les angles morts.

Comprendre ne signifie pas tout savoir : cela suppose surtout de reconnaître que nos référents dominants (institutionnels, médiatiques, éducatifs) ont souvent produit une connaissance biaisée, parcellaire ou stéréotypée des personnes musulmanes. Cela appelle à réapprendre, collectivement, avec humilité et rigueur.

Cette section propose une mise en contexte factuelle et nuancée de la diversité des communautés musulmanes au Québec – leurs trajectoires, leurs apports, leurs vulnérabilités structurelles. Elle outille le secteur pour passer de l'intuition à l'analyse, et de l'intention à l'alignement stratégique. C'est une base de travail pour toute personne ou organisation philanthropique qui souhaite poser des gestes concrets avec cohérence et légitimité.

Cette section s'appuie, entre autres, sur deux rapports réalisés spécifiquement dans le cadre de ce projet :

- Dania Suleman (2024), *Islamophobie au Québec : définitions, historique, contexte et impacts sur les communautés musulmanes* (revue littéraire);
- Observatoire des inégalités raciales au Québec (2024), *Analyse statistique* (recensement 2021) et *revue littéraire*.

Plusieurs données et extraits cités proviennent de ces travaux.

PORTRAIT SOCIO-DÉMO DES MUSULMAN·NES

Notes méthodologiques :

- Les données sur les religions sont parfois autodéclarées, donc variables selon les contextes de censure, de peur ou d'assimilation.
- Il faut croiser les données religieuses avec ethnicité, genre, statut migratoire et classe sociale pour éviter les généralisations.
- Attention à la date des recensements : plusieurs pays ne collectent pas de données religieuses régulièrement (ex. : la France interdit les statistiques ethno-religieuses).

Mondialement¹⁸ :

Source : Pew Research Center

- En 2020, on estime qu'il y avait environ 2 milliards de musulman·es, soit 25,6 % de la population mondiale (1/4)
- Entre 2010 et 2020, la population musulmane a augmenté de 347 millions, la croissance la plus rapide parmi les grandes religions¹⁹ (On estime que la population musulmane représentera 30 % en 2050)²⁰
- Répartition par région (2020)
 - Asie-Pacifique : ~62% des musulman·es
 - Moyen-Orient + Afrique du Nord (MENA) : ~20%
 - Afrique subsaharienne : ~16%
 - Europe : ~2%
 - Amériques (Nord + Sud) : ~1%

Au Canada :

Recensement de la population de 2021 - Statistique Canada

- 1.8 million de personnes au Canada (5%)
- La moitié vivent en Ontario (942 990)
- 1/4 au Québec (421 710)

Au Québec :

Recensement de la population de 2021 - Statistique Canada

- 421 715 personnes auto-déclarées musulmanes en 2021

Montréal :

- 90% des musulman·es du Qc vivent dans la région de Montréal
- 9% de la pop Mtl est musulmane

Laval :

La plus grande concentration de personnes musulmanes au Québec

- 13% de la population est musulmane

PORTRAIT SOCIO-DÉMO DES MUSULMAN.NES



La **population musulmane du Québec** est majoritairement immigrante (70%) avec des origines variées mais en prépondérance dans le Maghreb; la moitié de ses membres s'identifie avec l'ethnicité arabe, 10% avec l'ethnicité noire et 20% ne se considèrent pas ethniquement minoritaires. Il s'agit d'une population comparativement jeune qui vit majoritairement en contexte familial (couple avec enfant-s). Avec une forte présence dans la région de Montréal, cette population est nettement plus proche du français que de l'anglais; malgré ses niveaux d'activité économique et d'éducation plus élevés que dans l'ensemble de la population québécoise, les personnes musulmanes sont comparativement plus affectées par le chômage, le faible revenu et la pauvreté²¹.

Dans la **région métropolitaine de Montréal**, les communautés musulmanes ont tendance à être concentrées dans quelques quartiers comme Ville Saint-Laurent et Parc-Extension. Toutefois, les données démontrent que la religion n'est pas un déterminant premier dans les choix résidentiels des immigrant-es musulman-es. En effet, la classe sociale, la langue principale parlée dans le quartier ainsi que la présence d'un contingent migratoire de leur pays ou région d'origine sont les principaux facteurs qui poussent les personnes immigrantes musulmanes à s'installer dans un quartier spécifique²².

QU'EST-CE QUE L'ISLAM ?



L'islam est une religion monothéiste dont les fondements ont été révélés au 7^e siècle dans la péninsule arabique, à La Mecque, au prophète Muhammad, considéré par les musulman·es comme le dernier messenger d'une longue tradition prophétique. C'est la deuxième religion en nombre de fidèles dans le monde, avec environ 2 milliards de musulman·es.

En arabe, le mot islam signifie littéralement "soumission", au sens d'un abandon confiant à Dieu, et partage aussi une racine étymologique (s-l-m) avec le mot "paix". Les personnes qui suivent cette foi sont appelées musulman·es, ce qui signifie « celles et ceux qui se soumettent à Dieu ».

Principes fondamentaux de l'islam

Croyance en un Dieu unique (Allah) : l'islam enseigne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, appelé Allah en arabe (le même Dieu que dans le judaïsme et le christianisme). Il n'y a pas de trinité ni d'incarnation divine : Dieu est unique, indivisible et incomparable.

Le Coran : Livre sacré de l'islam, considéré comme la parole littérale de Dieu.

Les cinq piliers sont des principes spirituels et pratiques largement partagés dans l'islam, considérés comme des repères fondamentaux pour la majorité des musulman·es :

- Profession de foi (shahada) : « Il n'y a de dieu que Dieu, et Muhammad est son messenger ».
- Prière (salat) : 5 fois par jour, à des heures déterminées par la position du soleil, tournée vers La Mecque.
- Aumône (zakat) : don obligatoire aux personnes les plus démunies.
- Jeûne du Ramadan (sawm).
- Pèlerinage à La Mecque (hajj), au moins une fois dans une vie, si possible.

La communauté (umma) : l'islam valorise fortement l'éthique collective : entraide, solidarité, justice sociale. La oumma est la communauté spirituelle mondiale des musulman·es.

QU'EST-CE QUE L'ISLAM ?



Distinctions et diversité dans l'islam

L'islam se compose de **plusieurs grands courants**, chacun rassemblant une pluralité de traditions :

- Le sunnisme (majoritaire, environ 85 %)
- Le chiisme (notamment en Iran, Irak, Liban)
- Et d'autres courants (ibadisme, soufisme...)

Il n'y a **pas de clergé centralisé** (comme le pape dans la religion catholique) : les pratiques varient selon les cultures, les écoles juridiques et les traditions locales.

L'islam n'est pas homogène : on le retrouve dans des contextes très variés (Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique, Europe) avec des langues, cultures et histoires diverses. Pourtant, en Occident, les représentations dominantes de l'islam tendent à occulter cette pluralité, en le réduisant à des stéréotypes façonnés par l'orientalisme, la suspicion sécuritaire et les discours de menace.

PHILANTHROPIE EN ISLAM

Un devoir spirituel et social : la zakat et la culture du don

Dans l'islam, la philanthropie n'est pas qu'un acte de générosité ; elle est profondément enracinée dans la foi et dans une vision du monde où la richesse est perçue comme une responsabilité.

La zakat, l'un des cinq piliers de l'islam, est une obligation religieuse annuelle qui impose aux musulman·es possédant un patrimoine excédant un seuil minimal (appelé nisab) depuis un an, de verser 2,5 % de leurs avoirs liquides (argent, or, biens commerciaux) aux personnes dans le besoin. Ce n'est pas simplement un mécanisme de redistribution pour réduire la pauvreté : c'est aussi un moyen d'investir dans la résilience et l'autonomie des communautés.

À la zakat s'ajoute la sadaqa, une charité volontaire, sans limite ni obligation, qui peut être monétaire ou en nature. Ces deux concepts sont mentionnés à plus de 80 reprises dans le Coran et sont souvent liés à la prière, soulignant combien la justice sociale est indissociable de la spiritualité.

Ainsi, comme dans d'autres religions qui lient la prospérité à l'obligation morale de soutenir les communautés en quête d'équité, l'islam propose un cadre où la richesse devient un levier de transformation collective et de solidarité concrète.

Une tradition vivante, résiliente et profondément ancrée ici

Dès les années 1960, la communauté musulmane de Montréal a dû faire pression pour obtenir la reconnaissance officielle de l'islam comme religion minoritaire. Cette mobilisation a mené à l'adoption du projet de loi d'intérêt privé 194 à l'Assemblée nationale en 1965, puis à la construction, en 1971, d'un centre communautaire devenu un lieu central pour les communautés musulmanes. En devenant un point de convergence pour la vie culturelle et sociale, ce centre communautaire a posé les bases d'une dynamique philanthropique bien active, transformant les élans de solidarité individuels en engagements collectifs durables.

Aujourd'hui, cette tradition philanthropique se poursuit de façon structurée : on compte quelque 359 organismes de bienfaisance musulmans actifs au Canada, qui totalisaient plus de 520 M\$ de revenus en 2018, bien que la majorité reste composée de petites structures locales. Malgré les obstacles importants — notamment le profilage légal et les audits accrus post-11 septembre qui ont fragilisé plusieurs de ces organismes — ces communautés continuent de s'organiser et d'investir dans la solidarité, à l'image des initiatives comme la Zakat House of Canada, qui structurent et mutualisent les dons pour mieux répondre aux besoins locaux²³.

À lire sur le sujet :

Article de Abdul Nakua dans le média The Philanthropist: "La voie de la philanthropie islamique au Canada : du développement communautaire à l'innovation sociale."

Au-delà du don : des pratiques financières éthiques et inspirantes

L'islam a développé au fil des siècles une pensée économique qui cherche à concilier équité, transparence et responsabilité sociale. Outre la *zakat* et la *sadaqa*, on y trouve :

- Le **waqf**, proche des fiducies d'utilité sociale, qui permet d'affecter durablement des biens ou des fonds à des causes éducatives, sanitaires ou communautaires.
- Les **sukuk**, équivalents islamiques des obligations, adossés à des actifs tangibles, qui offrent une alternative éthique au financement traditionnel.
- Les partenariats **mudaraba** et **musharaka**, qui misent sur le partage des profits et des pertes, favorisant l'investissement collectif tout en évitant l'endettement spéculatif.

Un potentiel encore sous-estimé²⁴

Si les données précises pour le Canada ou le Québec sont lacunaires, les études américaines montrent que les personnes musulmanes donnent 70 % plus en moyenne que la population générale, et qu'ils orientent une large part de leurs dons vers l'aide sociale et internationale, bien au-delà des lieux de culte. Même avec prudence, ces constats permettent de reconnaître l'existence d'une force philanthropique vivante et dynamique, encore trop peu valorisée.

Pour le secteur philanthropique, la reconnaître et la soutenir, c'est non seulement s'appuyer sur une tradition historique et actuelle de solidarité et d'innovation sociale, mais aussi ouvrir la voie à des partenariats plus justes et transformateurs.

RÉALITÉS VÉCUES PAR LES PERSONNES MUSULMANES AU QUÉBEC

Données et extraits tirés du Portrait de la population musulmane du Québec 2024, Observatoire des inégalités raciales au Québec (rapport non publié).

Réalité migratoire

Au Québec, sept personnes musulmanes sur 10 sont nées à l'étranger (première génération), ce qui reflète le statut migratoire récent de cette population, comparativement à d'autres communautés. Seulement une personne musulmane immigrante sur 5 (21%) est arrivée au Québec avant 2000, alors que 43% de cette population est arrivée après 2011²⁵.

70%
de la population
musulmane
québécoise
est immigrante.

Population musulmane du Québec		
Génération migratoire	421 715	100,0
Première génération	293 590	69,6
Deuxième génération	124 240	29,5
Troisième génération	3 885	0,9

**Âge médian
de la population
musulmane
du Québec :
30 ans VS 42,5
pour l'ensemble
du Québec**

Jeunesse

L'âge médian de la population musulmane du Québec est de 30 ans, nettement plus bas que celui de la population québécoise générale. Cet écart par rapport aux autres personnes québécoises peut s'expliquer par le statut migratoire récent de cette population (car les personnes immigrantes tendent à être plus jeunes en moyenne que la population native).

Peu d'informations existent sur la situation sociale des jeunes musulman·es du Québec (ou du Canada), mais il est notable que cette catégorie est souvent analysée sous le prisme des problématiques sociales et de la déviance de la jeunesse (radicalisation, criminalité etc.) L'enjeu de la radicalisation ayant été financé par les gouvernements, de nombreuses études ont été produites. Dans l'une d'elles, à l'échelle pancanadienne, plusieurs jeunes musulman·es ont exprimé sentir de la pression de prouver leur absence de radicalisation, un défi qui s'ajoute à la discrimination raciale dont ils sont souvent victimes²⁶. Cette réalité était particulièrement difficile pour les jeunes musulman·es noir·es qui rapportaient des expériences accrues de surveillance et profilage par l'État²⁷.

RÉALITÉS VÉCUES PAR LES PERSONNES MUSULMANES AU QUÉBEC

Situation familiale

La majorité des personnes musulmanes font partie d'un ménage composé d'un couple marié avec des enfants.

Situation familiale	Population musulmane du Québec	Population générale du Québec	Population musulmane de l'Ontario
Marié(e)	57,1	32,9	56,3
En couple avec enfants	65,0	39,9	56,9

Langues

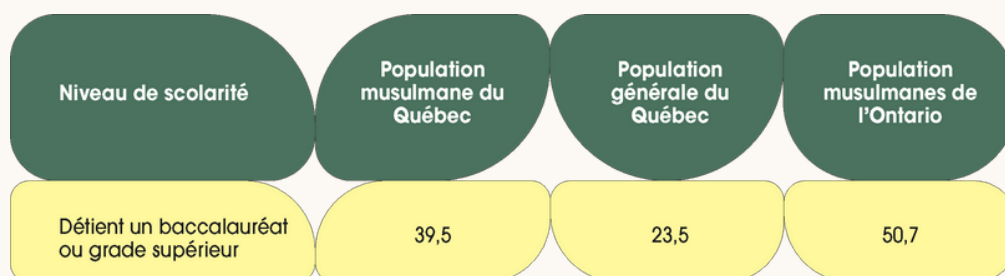
43% des personnes musulmanes québécoises ont le français comme langue la plus parlée à la maison et 91,2% des personnes musulmanes parlent couramment le français

Connaissance des langues officielles	Population musulmane du Québec	Population générale du Québec	Population musulmane de l'Ontario
Français comme langue le plus souvent parlée à la maison	43,3	77,3	1,0
Anglais comme langue le plus souvent parlée à la maison	7,3	10,4	42,2
Parle anglais et français	47,9	46,7	8,7
Ne parle ni anglais ni français	3,1	1,0	4,5

RÉALITÉS VÉCUES PAR LES PERSONNES MUSULMANES AU QUÉBEC

Éducation

Près de 40% des membres de la population musulmane québécoise détiennent un diplôme universitaire, une proportion plus élevée que dans la population générale.



Répartition identitaire (auto réclamé)

Au Québec, un peu plus de la moitié des personnes musulmanes s'identifient comme appartenant à la minorité visible « arabe » (alors que cette identité regroupe environ un quart des personnes musulmanes de l'Ontario). Une personne musulmane du Québec sur 5 ne s'identifie à aucune minorité visible (ce qui peut impliquer se considérer comme non racisé, ou encore comme « blanc »), presque trois fois plus qu'en Ontario. Une personne musulmane sur 10 s'identifie comme « noire » (africaine ou afro-descendante).

Au Québec, 51,1% des personnes musulmanes s'identifient comme arabe

Identification	Québec	Ontario
Arabe	51,1	20,6
Pas une minorité visible	21,1	7,7
Noires	10,5	9,4
Asiatique du Sud	8,5	43,7
Asiatique de l'Ouest	6,6	12,9

Diversité de courant religieux

Cette diversité dans les pays d'origine des musulman-es du Québec se reflète dans les confessions de ces dernier-ères. En effet, à l'échelle mondiale, environ 15% des musulman-es sont de confession chiite alors que le reste, qui représente la grande majorité, sont de confession sunnite. Toutefois, au Québec, la proportion de musulman-es de confession chiite est estimée autour de 30% en raison d'un taux important d'immigration en provenance de pays comme le Liban et l'Iran, où la confession chiite est dominante²⁸.

RÉALITÉS VÉCUES PAR LES PERSONNES MUSULMANES AU QUÉBEC

Portrait socio-économique

La population musulmane québécoise affiche des revenus inférieurs comparativement au reste de la population, avec des niveaux de chômage, de faible revenu et de pauvreté plus élevés.

Revenu en 2019 (en \$)	Population musulmane du Québec	Population générale du Québec	Population musulmane de l'Ontario
Revenu médian des hommes après impôts	28 000	37 600	26 600
Revenu médian des femmes après impôts	24 800	30 600	21 000

Il est intéressant de constater que malgré que le revenu médian des hommes et des femmes²⁹ musulman·es soit plus élevé au Québec qu'en Ontario, une récente étude révèle que 76% des travailleurs et travailleuses musulman·es du Québec considèrent que leur expérience au travail est plus difficile que celle des travailleurs et travailleuses musulman·es du reste du Canada³⁰. Plusieurs des participant·es à cette étude attribuaient cette réalité à l'adoption du projet de Loi 21.

Activité économique (en %)	Population musulmane du Québec	Population générale du Québec	Population musulmane de l'Ontario
Taux d'activité des hommes	76,5	67,4	69,2
Taux d'activité des femmes	62,6	60,9	51,3
Taux de chômage des hommes	11,7	7,7	15,8
Taux de chômage des femmes	14,3	7,4	23,6

Tel que mentionné plus haut, il est particulièrement inquiétant de constater que le taux de pauvreté varie peu entre les personnes musulmanes nouvellement arrivées et celles étant nées au Canada. Nous constatons donc que le taux de pauvreté de ces communautés ne peut pas être expliqué par le processus migratoire, et que la familiarité linguistique et avec les structures sociales, que l'on associe avec la deuxième génération d'immigration, ne semble pas avoir les apports économiques escomptés³¹.

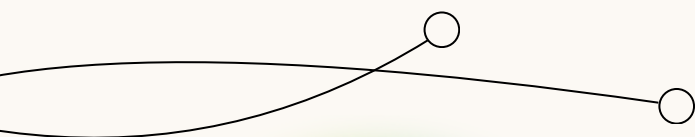
RÉALITÉS VÉCUES PAR LES PERSONNES MUSULMANES AU QUÉBEC

La population musulmane du Québec est comparativement plus active dans le secteur des soins de santé, d'assistance sociale et d'enseignement, en particulier en raison de l'emploi des femmes dans des secteurs traditionnellement féminins (25,5% en santé et assistance sociale et 13,4% en enseignement).

Secteur d'activité	Population musulmane du Québec	Population générale du Québec	Population musulmane de l'Ontario
Soins de santé et assistance sociale	14,8	14,2	11,0
Commerce de détail	12,4	11,8	13,1
Fabrication	9,4	10,3	6,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	9,0	7,9	12,0
Transport et entreposage	8,9	4,8	9,3
Services d'enseignement	8,8	7,8	7,0
Services d'hébergement et de restauration	6,5	5,4	6,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	5,7	3,9	5,0
Administrations publiques	5,4	6,7	4,3
Finance et assurances	5,1	3,9	6,5

ISLAMOPHOBIE

Une construction historique et mondiale



L'islamophobie n'est pas un phénomène isolé ni limité à un pays : elle prend racine dans des dynamiques mondiales multiples et se manifeste sous des formes variées. En Chine, la persécution des Ouïghours illustre une islamophobie d'État particulièrement brutale ; en Birmanie, les Rohingyas sont victimes d'une épuration ethnique ; en Bosnie, le massacre de Srebrenica en 1995 a marqué un point culminant des violences islamophobes en Europe.

Dans ce rapport, nous nous intéressons à la manière dont l'islamophobie s'exprime en Occident, et plus spécifiquement au Québec, où elle se teinte de caractéristiques propres. En Occident, elle traverse aussi bien la droite que la gauche, s'ancrant dans des discours sécuritaires, assimilationnistes ou prétendument universalistes.

Il importe de souligner que cette islamophobie n'épargne pas non plus le secteur communautaire : des travaux comme *Espaces Féminins Pluriels*³² de l'Institut F et *Diversité d'Abord*³³ du Centre des organismes communautaires (COCO) ont montré comment le racisme et les logiques coloniales se reproduisent également dans les milieux associatifs et à but non lucratif au Québec, marginalisant les personnes musulmanes même dans des espaces censés être inclusifs.

Nous examinerons ici ces réalités afin de mieux comprendre comment l'islamophobie se construit, se banalise et produit des effets structurels, pour en tirer des pistes d'action.

ISLAMOPHOBIE

Définition de l'islamophobie

Données et extraits tirés du rapport *Islamophobie au Québec : définitions, historique, contexte et impacts sur les communautés musulmanes* 2024, Dania Suleman (rapport non publié).

Étymologiquement, l'islamophobie désigne la peur ou la crainte de l'islam la religion. Cependant, dans le langage courant, ce terme englobe également des attitudes d'hostilité, voire de haine, à l'égard des musulman·es en général. Le Larousse la définit comme « l'hostilité envers l'islam, les musulmans [et les musulmanes]³⁴», tandis que selon les Nations Unies, l'islamophobie renvoie à la peur, aux préjugés et à la haine envers les musulman·es³⁵.

- Apparition du termes en 1910, introduit par Alain Quellien, auteur de la Politique musulmane dans l'Afrique occidentale française, qui le définissait comme un « préjugé contre l'islam répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne³⁶ »
- Le terme « islamophobie » ne connaîtra une diffusion réelle dans l'espace public qu'après la publication du rapport du Runnymede Trust, un *think tank* britannique engagé sur les questions d'égalité raciale, en 1997³⁷. Ce rapport, intitulé "Islamophobia: A Challenge for Us All", a connu un large écho lui conférant une reconnaissance publique et politique.
- Le 11 septembre 2001, les institutions occidentales financent des rapports et organisent des rencontres pour analyser et combattre l'islamophobie. Différentes enquêtes sont menées par des associations, des ONG ou des fondations, et le terme est utilisé dans des discours à l'ONU, lui conférant une légitimité et une diffusion internationale³⁸.

En outre, la majorité des chercheur·es affirment que l'islamophobie relève d'un racisme structurel qui se manifeste concrètement, plutôt que d'une simple peur irrationnelle, comme le suggère l'étymologie du mot³⁹.

La montée en puissance de la notion d'islamophobie a eu tendance à éclipser l'expression de « racisme anti-Arabe ». Elle a ainsi accompagné la tendance à remplacer le terme « Arabes » par celui de « musulman·es », bien que les deux ne soient pas synonymes.

Dania Suleman

ISLAMOPHOBIE

Qui est touché par l'islamophobie ?

L'islamophobie ne vise pas uniquement les personnes musulmanes pratiquantes. Elle cible toutes celles et ceux perçues comme musulman·es, indépendamment de leur foi réelle, de leur degré de pratique ou même de leur religion. Au Québec, des Arabes chrétien·nes ou athées subissent ainsi des discriminations simplement en raison de leur nom, de leur langue ou de leur culture, souvent associée à tort à l'islam. En arabe, le mot « Allah » signifie simplement « Dieu », et des expressions comme « Allahu Akbar » (« Dieu est grand ») ou « InshaAllah » (« si Dieu le veut ») sont couramment employées par l'ensemble des personnes arabophones, qu'elles soient chrétiennes, musulmanes ou d'une autre confession. Or, plusieurs travaux, rapports et témoignages canadiens – tant universitaires que journalistiques et communautaires – montrent que ces expressions arabes ordinaires sont souvent reçues, dans l'espace public québécois et canadien, comme des marqueurs de menace et d'insécurité. Cette association erronée est documentée à trois niveaux : dans la recherche académique sur la sécurisation du fait musulman, dans les prises de position politiques ou médiatiques lorsqu'un acte violent est commis, et dans les récits d'islamophobie vécue⁴⁰⁻⁴¹.

Les communautés sikhes, dont les symboles (turban, barbe) sont confondus avec ceux attribués aux musulmans, en font aussi les frais⁴². Cela révèle à quel point l'islamophobie repose sur une connaissance falsifiée des différences culturelles et religieuses, et sur une lecture racialisée de l'apparence.

Ce phénomène touche particulièrement les personnes immigrantes et leurs enfants, issus de pays à majorité musulmane, ainsi que les communautés maghrébines et arabes⁴³, plus nombreuses au Québec (environ 50%) que celles originaires d'Asie du Sud ou d'Afrique subsaharienne. Cela explique en partie pourquoi, ici, l'islamophobie prend souvent la forme d'une arabophobie.

Enfin, cette hostilité a une dimension genrée : les femmes musulmanes, surtout celles qui portent le hijab, cumulent les préjugés sexistes et islamophobes. Elles sont à la fois perçues comme étrangères, potentiellement menaçantes, mais aussi comme soumises et à « libérer ». Aujourd'hui, elles figurent parmi les groupes les plus ciblés par le racisme, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement⁴⁴.

Ce qui est ciblé : les signes et pratiques visibles

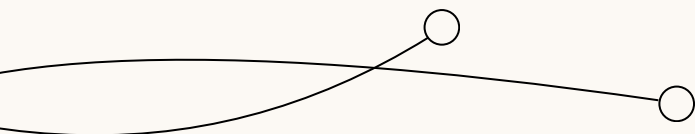
L'islamophobie s'exprime souvent à travers une fixation sur certains « signes » ou pratiques perçus comme musulmans, même quand ils ne le sont pas exclusivement. Au Québec, le hijab (voile) et encore plus le niqab (voile intégral, pourtant porté par une infime minorité, on estime à 50 le nombre de femmes qui portent le niqab à travers la province⁴⁵) concentrent l'essentiel des débats. Les réticences à l'égard du port du voile sont prononcées, avec 48,9 % de la population qui s'y oppose, comparé à une acceptabilité sociale moindre pour la croix (5,5 %), la kippa (25,8 %) ou le turban (30,5 %)⁴⁶.

Mais d'autres marqueurs sont tout autant ciblés : la barbe ou le kufi (petit couvre-chef masculin lié à la modestie), la langue arabe, ou même les prières, surtout lorsqu'elles s'effectuent dans l'espace public. Un incident récent à l'été 2024 a impliqué des musulman·es priant collectivement dans un parc à Ahuntsic après la fête religieuse de l'Eid. Cette prière, d'une durée de 8 à 10 minutes, a suscité au moins 15 plaintes de résident·es⁴⁷. La mairesse de l'arrondissement a donc signalé qu'elle envisagerait peut-être l'interdiction de cérémonies religieuses dans les parcs.

Le halal⁴⁸, la pratique du Ramadan⁴⁹ ou toute demande d'accommodement liée à ces réalités deviennent aussi objets de soupçons. Ce n'est pas la spiritualité musulmane qui est rejetée, mais bien son expression visible, traduite en altérité menaçante.

ISLAMOPHOBIE

Une longue histoire : de l'orientalisme au racisme anti-palestinien contemporain



Comprendre pourquoi certains gestes, vêtements ou mots déclenchent aujourd'hui des réactions de méfiance, voire de rejet, exige un détour par l'histoire longue : celle des récits coloniaux, des hiérarchies raciales et des dispositifs de pouvoir qui ont progressivement construit l'« Orient », l'« Arabe » puis le « Musulman » comme figures d'altérité. Ces trames théoriques – orientalisme, racialisation, colonialisme – peuvent d'abord sembler abstraites et éloignées de nos réalités ; elles sont pourtant essentielles pour décoder la persistance de dynamiques discriminatoires que l'on croit, à tort, relever du simple malentendu culturel.

Mobiliser ces pensées situées, c'est se doter d'un outil de lecture stratégique : elles révèlent comment des représentations forgées pour légitimer la conquête et l'exploitation de territoires lointains continuent, sous des formes renouvelées, de structurer l'accès aux ressources, aux espaces publics ou au financement ici et maintenant. Pour le secteur philanthropique, elles offrent un garde-fou : éviter que nos programmes, nos critères ou notre langage ne reproduisent – même involontairement – les mêmes angles morts qui ont longtemps limité la pleine citoyenneté de populations entières.

Autrement dit, saisir l'architecture intellectuelle de l'islamophobie, c'est éclairer la part narrative des inégalités : ce qui se voit (un foulard, une prière, de l'arabe parlé) n'est menaçant que parce qu'il s'inscrit dans un imaginaire plus vaste, lentement intégré depuis des siècles. Déplier cet historique nous permettra donc, dans les pages qui suivent, d'identifier les leviers pour intervenir : que financer ? Quel récit soutenir ? Quelles alliances bâtir pour déconstruire durablement ces schémas d'exclusion ?

ISLAMOPHOBIE

Des imaginaires coloniaux aux préjugés contemporains

L'orientalisme : une matrice de l'altérité

L'orientalisme fournit un cadre idéologique qui façonne la vision occidentale des Arabes et des musulman·es. Selon Edward Saïd, il désigne une structure de pensée par laquelle l'Occident fantasme un « Orient » – irrationnel, passif, parfois menaçant – miroir inversé d'un Occident se pensant rationnel, civilisé et chrétien⁵⁰. Cette opposition ne sert pas seulement à nommer l'« Autre » ; elle contribue à construire l'identité occidentale elle-même tout en légitimant ses entreprises économiques, coloniales et politiques.

Ces représentations, d'abord littéraires et savantes, ont rapidement débordé vers les sphères médiatiques, politiques, puis caritatives ; la philanthropie missionnaire du XIX^e siècle en porte la trace, tout comme certains récits contemporains sur l'« aide » aux pays majoritairement musulmans. Comme l'a démontré Saïd (*L'Orientalisme*, 1978), l'orientalisme n'est pas une connaissance neutre, mais un système de représentations qui contribue à rendre l'Orient gouvernable et inférieur.

L'arabophobie : de la curiosité exotique à la racialisation biologique

Au XIX^e siècle, le regard orientaliste s'intensifie et bascule vers une racialisation biologique des peuples arabes. L'arabophobie classe alors les Arabes parmi les populations réputées inférieures décrites comme violentes, fanatiques, voire moralement déviantes. Diffusées par les sciences coloniales et la culture populaire, ces représentations servent à asseoir la domination économique et politique, justifiant par exemple la colonisation de l'Algérie ou l'occupation de l'Égypte.

Selon Ella Shohat (1992), les représentations coloniales construisent « l'Arabe » comme une altérité radicale, fréquemment sexualisée et déshumanisée, au service de la construction d'une image d'un Européen construit comme supérieur. Dans ce contexte, "l'Arabe" devient ainsi visible, tangible, mais toujours dominé ; l'altérité se fixe dans les corps, biologisée et hiérarchisée.

Une recomposition postcoloniale de la « race »

Lorsque le racisme « biologique » devient socialement inacceptable au XX^e siècle, les systèmes de domination trouvent de nouvelles justifications. Avec l'immigration postcoloniale en Europe et en Amérique du Nord, et surtout après le 11 septembre 2001, une figure musulmane s'installe durablement dans les métropoles occidentales. Le racisme se reconfigure : il cible désormais les croyances, les rituels et la culture, tout en continuant de racialiser les corps.

L'islamophobie associe ainsi l'islam à l'oppression des femmes (foulard, patriarcat), à la violence (terrorisme), à l'intolérance (réduit et essentialisé à ce qui est désigné comme la charia) et à une supposée incompatibilité avec la démocratie. Ces stéréotypes n'affectent pas seulement l'image que l'on a des personnes perçues comme musulmanes ; ils influencent aussi leur accès concret au logement, à l'emploi, ou même au financement de projets communautaires.

On observe alors un glissement : la religion fonctionne comme un marqueur « racial », activant les mêmes mécanismes d'exclusion que le racisme biologique dénoncé plus tôt. « Eux là-bas » devient « eux ici » — mais toujours maintenus en position d'altérité suspecte. L'islam est mobilisé comme prétexte d'un racisme présenté comme légitime, souvent dissimulé derrière la défense de la laïcité, de la sécurité ou ce qui est qualifié de « valeurs communes ».

Cette mutation a été étudiée en profondeur : on parle souvent de la racialisation de la religion, concept analysé notamment par Nacira Guénif, Houria Bouteldja et Nadia Fadil. Elle traverse tout l'espace politique — droite et gauche confondues — et se retrouve même dans les discours progressistes ou universalistes, y compris au Québec et au Canada, où les débats sur la laïcité, l'immigration et la « neutralité » en portent souvent la trace.

Ces mécanismes peuvent également influencer, de manière subtile, l'éligibilité perçue d'organismes musulmans à des subventions ou la réception publique d'initiatives soutenues par des fondations.

ISLAMOPHOBIE

Des imaginaires coloniaux aux préjugés contemporains

Racisme anti-palestinien : l'extrémité du continuum

Le racisme anti-palestinien en occident constitue une forme extrême de ce continuum historique, particulièrement visible depuis la Seconde Intifada (2000) et renforcée durant le cycle 2023-2024. Comme le décrit le Canadien pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO), cela se manifeste par le déni de la Nakba (1948)*, la justification des violences, le refus de reconnaître les Palestinien·nes comme peuple autochtone, ou encore la diffamation qui les présente comme antisémites ou intrinsèquement violents.

Joseph Massad (2015) montre que la représentation du Palestinien dans les discours politiques et médiatiques contemporains participe d'un imaginaire qui le situe au point ultime de la figure de l'« Arabe dangereux ». Il y est présenté comme musulman, radicalisé et déshumanisé, ce qui rend sa mise à mort envisageable, voire justifiable.

Les raccourcis rhétoriques mobilisés – déshumanisation, suspicion sécuritaire, inversion du rôle de victime – reprennent ceux utilisés contre d'autres minorités musulmanes, mais ici, la négation des droits collectifs et la destruction des infrastructures civiles visent aussi la mémoire, les récits et les lieux de vie. Plusieurs organisations internationales de défense des droits (p.ex. Human Rights Watch, Amnesty International) ont documenté des politiques, discours et pratiques qui atteignent au droit à l'autodétermination et à la dignité fondamentale du peuple palestinien. Plusieurs instances et experts de référence; dont la Cour internationale de justice, qui a reconnu en janvier 2024 l'existence d'un risque plausible de génocide à Gaza, l'International Association of Genocide Scholars, qui a adopté en 2025 une résolution affirmant que les actes commis remplissent les critères légaux du génocide, de nombreux chercheurs en études du génocide, ainsi que des organisations de défense des droits humains dont la crédibilité n'est plus à démontrer (telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch et B'Tselem); qualifient désormais la situation à Gaza de génocidaire.

*La Nakba (« catastrophe », en arabe) désigne l'expulsion de plus de 750 000 Palestinien·nes et la destruction de plus de 500 villages lors de la création d'Israël en 1948. Pour les Palestinien·nes, elle marque le début d'un exil et d'une dépossession toujours en cours, au cœur de leur mémoire collective et de leur lutte pour la justice et le retour.

Reconnaître cette dynamique n'implique pas de trancher l'ensemble des débats géopolitiques; c'est constater, dans la continuité historique exposée plus haut, comment un processus d'altérisation peut franchir un seuil où l'existence même d'un groupe est mise en question.

Pour le secteur philanthropique, cela rappelle la nécessité d'un double discernement:

- veiller à ne pas reproduire, même indirectement, des récits qui légitiment l'effacement d'une population;
- et soutenir des initiatives qui réaffirment la valeur égale de chaque vie humaine ainsi que le droit des peuples à préserver leur histoire, leur culture et leurs espaces vitaux.

En retraçant cette généalogie, nous constatons que l'islamophobie actuelle s'inscrit dans un continuum historique: elle recycle et adapte d'anciens schémas de domination. Pour la philanthropie, reconnaître cette continuité est un préalable indispensable: c'est ce qui permettra de soutenir, de manière lucide et efficace, des initiatives qui brisent enfin la chaîne de ces récits discriminatoires.

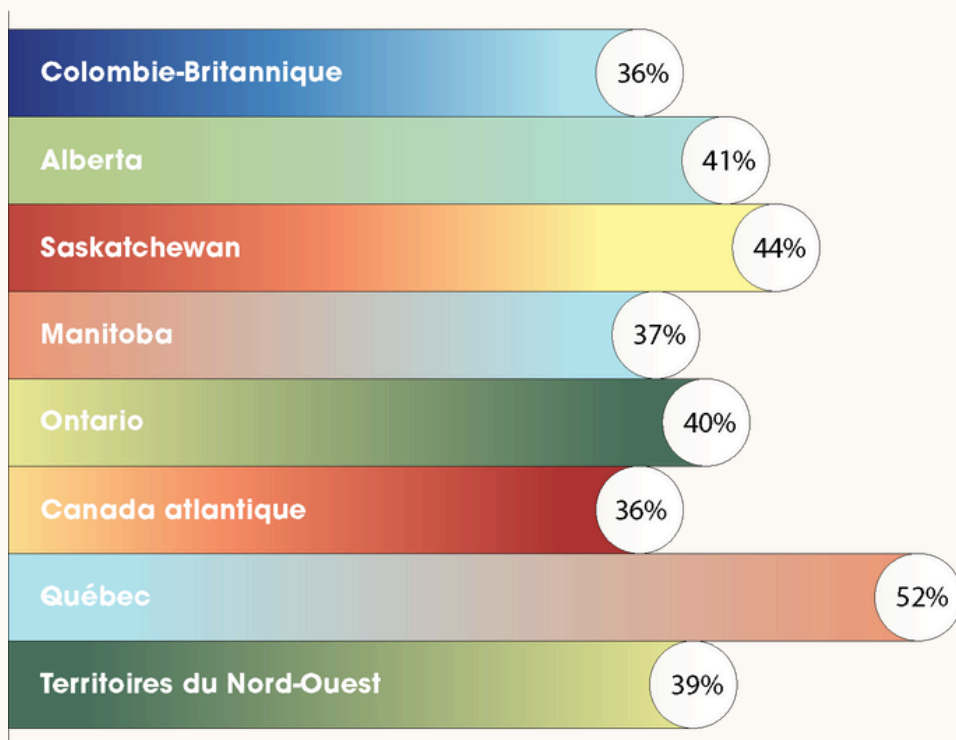
ISLAMOPHOBIE AU QUÉBEC

L'islamophobie s'inscrit dans une longue histoire de préjugés et de rapports de pouvoir mondiaux, bien antérieurs à la présence des communautés musulmanes ici. Cet héritage, façonné par des siècles de constructions coloniales et d'influences internationales, a nourri des perceptions et des peurs qui ont trouvé écho au Québec, bien avant d'y rencontrer celles et ceux qu'elles visent.

Aujourd'hui, ces perceptions continuent d'avoir un poids marqué au Québec. Selon une enquête menée en 2023 par l'Institut Angus Reid, 52 % des Québécois·es disent avoir une opinion défavorable de l'islam, comparativement à 36 % ailleurs au Canada. L'étude révèle aussi qu'un segment important de la population québécoise — soit 30 % — exprime une vision très négative de l'islam et des pratiques qui y sont associées. Ce taux est presque deux fois plus élevé que dans le reste du pays.

Dans le même esprit, plus de la moitié des Québécois·es continuent de soutenir la Loi 21, qui interdit le port de signes religieux dans certaines fonctions publiques, alors que cette idée recueille l'appui d'à peine un quart de la population ailleurs au Canada. Ces données illustrent un contexte singulier, où les craintes vis-à-vis des musulman·es s'inscrivent dans des dynamiques historiques tout en prenant des formes spécifiques au Québec⁵¹. Elles rappellent aussi que, plus largement, le racisme — sous ses multiples formes — reste souvent sous-estimé ou peu reconnu dans l'espace public québécois, même lorsqu'il s'agit de nommer et de comprendre ses racines systémiques.

Pourcentage de Canadien·nes ayant une perception négative de l'islam



Source : Adapté du Guide canadien pour comprendre et combattre l'islamophobie : Pour un Canada plus inclusif (Gouvernement du Canada, Bureau du Représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie), utilisant des données de l'Angus Reid Institute (13 mars 2023), « L'islamophobie au Canada : quatre mentalités révèlent qu'une certaine négativité existe à l'échelle nationale et, dans une mesure plus importante, au Québec »

ISLAMOPHOBIE AU QUÉBEC

11 septembre : le tournant sécuritaire et la racialisation

Pour la plupart des personnes musulmanes, le 11 septembre 2001 marque un « avant » et un « après »⁵². Si la xénophobie, soit la peur de l'Autre, existait déjà au Québec, cette date charnière a profondément transformé le climat : l'islamophobie a pris une dimension nouvelle, plus systémique et ouvertement sécuritaire⁵³. À l'échelle canadienne, les répercussions se sont traduites par un resserrement des frontières, une obsession accrue pour la sécurité nationale dans de nombreux secteurs, et une montée des discours de suspicion, en particulier dans les médias. Au Québec, cette dynamique s'est doublée d'un glissement perceptif : une étude menée en 2020 par la professeure Lefebvre montre que la majorité des Québécois-es associent désormais l'extrémisme violent d'abord à l'islam. L'étude révèle aussi que la lecture des motivations derrière un acte violent varie selon le prénom : un individu portant un prénom à consonance arabe sera plus facilement perçu comme agissant par idéologie extrémiste, tandis qu'un prénom francophone évoquera plutôt des problèmes de santé mentale⁵⁴. Ce glissement collectif traduit combien la peur du terrorisme, alimentée par le contexte post-11 septembre, a consolidé la racialisation des communautés musulmanes et inscrit la méfiance au cœur des perceptions.

La politisation de la « question musulmane » au Québec

Au Québec, la « question musulmane » s'est progressivement imposée au cœur des débats publics, structurée par plusieurs controverses politiques qui ont nourri perceptions négatives et exclusions concrètes.

Un point de bascule survient en 2006 avec le débat sur les accommodements raisonnables, déclenché notamment par l'affaire Multani sur le port du kirpan à l'école. Ce climat mène à la mise sur pied de la Commission Bouchard-Taylor en 2007, qui parcourt le Québec pour sonder les inquiétudes autour des minorités religieuses. De nombreux propos xénophobes y sont recensés, révélant la profondeur des stéréotypes⁵⁵. Un sondage Léger réalisé à cette époque montrait déjà que 49 % des Québécois-es francophones avaient une opinion défavorable des personnes musulmanes — contre 33 % chez les Canadien·nes anglophones — et cette proportion montera à 56 % en 2010⁵⁶. Dans ce contexte, plusieurs musulman·es adaptent leur comportement, par exemple, ils et elles affirment retarder volontairement leurs prières pour ne pas « incommoder » leurs employeurs, tandis qu'en réalité, contrairement à une opinion populaire, les musulman·es ne sont pas le groupe religieux qui demande majoritairement des accommodements⁵⁷⁻⁵⁸.

En 2013, le projet de Charte des valeurs québécoises marque un tournant : le Collectif pour l'inclusion rapporte qu'au même moment, les plaintes pour incidents haineux contre des femmes musulmanes sont multipliées par cinq en un mois⁵⁹. La Ligue des droits et libertés constate ensuite que de 2014 à 2017, les crimes haineux liés à l'origine ethnique augmentent de 65,5 %, et ceux motivés par la religion de 64,6 %⁶⁰.

Cette dynamique culmine en 2019 avec l'adoption de la Loi 21 sur la laïcité de l'État, qui interdit le port de signes religieux pour plusieurs corps d'emploi publics. Si tous les groupes religieux sont visés, les femmes musulmanes portant le hijab en subissent de loin les conséquences les plus directes, notamment dans le secteur de l'éducation.

ISLAMOPHOBIE AU QUÉBEC

Les événements tragiques et leurs résonances

Le 29 janvier 2017, un Québécois entre dans la mosquée du Centre culturel islamique de Québec et ouvre le feu sur les fidèles en prière. Six hommes sont assassinés et dix-neuf autres blessés. C'est la première fusillade visant un lieu de culte musulman au Canada, et l'attaque la plus violente jamais commise contre des musulman·es dans le pays.

Cette tragédie s'inscrit dans une montée des crimes haineux : selon Statistique Canada, ces actes ciblant les personnes musulmanes ont plus que doublé entre 2016 et 2017, passant de 139 à 349 incidents, dont un tiers survenu au Québec. Cela a fait de 2017 l'année la plus violente enregistrée pour les musulman·es au Canada⁶¹. Entre 2018 et 2022, le pays a tout de même continué de recenser une médiane de 136 crimes haineux par année contre cette communauté⁶². En 2022, 44 % des Québécois·es déclaraient encore avoir une opinion négative des musulman·es. En 2024, ce chiffre était à 52%.

Il est toutefois largement reconnu que ces chiffres sont en-deçà de la réalité. Beaucoup de victimes ne portent pas plainte, par peur ou par résignation⁶³, comme l'a souligné la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec : « les victimes préfèrent souvent se refermer sur elles-mêmes »⁶⁴. Les crimes haineux au Québec ont pris des formes multiples : sang de porc à Saguenay, excréments à Shawinigan, incendie à Sept-Îles, fenêtres fracassées à Saint-Hyacinthe, menaces de mort à Dorval, ou encore un chauffeur arabe poignardé à Montréal⁶⁵.

Cette insécurité est ressentie de manière aiguë par les femmes musulmanes. Près de 75 % d'entre elles disent se sentir moins en sécurité dans les espaces publics depuis l'adoption de la Loi 21⁶⁶, une insécurité renforcée par le climat général.

Le sous-financement étatique

Enfin, l'islamophobie ne se manifeste pas uniquement par des discours ou des lois : elle se traduit aussi par un déséquilibre dans le financement des communautés musulmanes. Selon le rapport mandaté de l'OIRQ publié en 2024⁶⁷, plusieurs organismes musulmans au Québec peinent à accéder aux fonds gouvernementaux, surtout provinciaux, en raison d'obstacles systémiques et de préjugés persistants. Des participant·es y rapportent qu'il est « assez difficile d'obtenir du financement quand l'organisme a le mot “musulman” dans son nom », et que même sans référence explicite, les demandes adressées au provincial restent souvent sans suite.

Ce manque de soutien structurel contraste avec la réalité inverse : des enquêtes, notamment aux États-Unis, ont montré comment des fonds philanthropiques traditionnels ont parfois servi à financer des réseaux explicitement islamophobes.

Ce double constat, d'un sous-financement des initiatives musulmanes et d'un financement passé ou indirect de discours haineux, souligne l'urgence pour le milieu philanthropique de participer à rééquilibrer la situation, en soutenant activement des espaces qui favorisent l'égalité, la solidarité et la cohésion sociale.



CHANGER DE NARRATIFS

L'islamophobie est une violence que les personnes musulmanes subissent. Elle révèle avant tout une faille dans les sociétés qui la fabriquent. Ce qui menace notre vivre-ensemble, ce n'est pas la présence des communautés musulmanes, mais bien l'islamophobie.

L'islamophobie, à l'instar des autres formes de racismes ou de discriminations, n'est pas seulement une réalité qui s'incarne dans le quotidien; c'est aussi un imaginaire, une construction discursive, un régime de perceptions qui structure les façons de voir, de parler et de représenter. Ainsi nous ne pouvons transformer les pratiques philanthropiques sans transformer les récits qui les sous-tendent.

Cette section interpelle directement les professionnel·les du secteur philanthropique : comment nos propres récits – explicites ou implicites – participent-ils à reconduire certaines formes de pouvoir ? Quels sont les cadres, les langages, les non-dits que nous mobilisons (ou que nous taisons) lorsque nous parlons de « diversité », de « neutralité », de « vivre-ensemble » ? Et comment pouvons-nous soutenir des contre-récits ancrés dans la dignité, la complexité, l'autodétermination ?

Changer de narratif, c'est reconnaître les asymétries à l'œuvre dans notre culture politique et nos institutions, pour les défaire à la racine. C'est aussi poser un choix stratégique : celui d'appuyer des récits portés par les personnes concernées, qui rendent visible leur humanité, leur pluralité et leurs aspirations.

Pourquoi repenser nos récits ?

Repenser nos récits permet de reconnaître que toute stratégie de financement repose sur une vision située du monde. Elle définit implicitement qui « compte », quelles retombées méritent d'être mesurées, et quelles voix sont jugées légitimes. Un récit, même bien intentionné, peut normaliser des rapports de pouvoir anciens en se réclamant de la « neutralité » ou de la « performance ». Il risque de reproduire la perspective majoritaire et dépolitise les inégalités qui structurent l'accès aux ressources.

À l'inverse, un récit conscient des asymétries permet :

- De légitimer l'autodétermination communautaire comme condition de réussite, plutôt que comme variable à contrôler ;
- De déplacer l'évaluation des projets vers des indicateurs qui saisissent la qualité des liens sociaux (confiance, sécurité, sentiment d'appartenance) ;
- De transformer la relation bailleur-bénéficiaire en partenariat, où la reddition de comptes se construit conjointement et reflète les savoirs situés des personnes concernées.

En prenant ce virage narratif, la philanthropie n'« ajoute » pas la diversité à un modèle déjà établi ; elle reconfigure le modèle pour qu'il serve réellement la cohésion sociale.

Interroger les récits internes du secteur philanthropique

Au cours des dernières années, de nombreuses fondations québécoises ont entamé un examen lucide de leurs pratiques ; elles créent des espaces d'apprentissage, invitent des voix historiquement marginalisées à siéger dans leurs instances de décision et revisitent leurs critères de mesure des retombées. Cette évolution témoigne d'un engagement réel envers une philanthropie fondée sur la confiance et l'équité. Le présent rapport s'inscrit donc dans un mouvement qu'il est impératif de reconnaître et ce, en proposant notamment d'approfondir en continu l'analyse de certains récits traditionnels qui continuent d'influencer, parfois de façon subtile, la manière dont les ressources sont orientées.

D'abord, la **neutralité comme valeur-refuge** mérite réflexion. Se dire neutre dans un contexte marqué par des écarts de pouvoir revient souvent à invisibiliser ces écarts ; or, plusieurs fondations reconnaissent désormais que chaque subvention est un acte qui participe à redéfinir le champ social. Il s'agit donc non pas d'abandonner l'idéal de neutralité, mais de le reconfigurer : de l'entendre comme responsabilité partagée d'identifier les biais structurels et de les corriger, plutôt que de faire appel à une posture apolitique.

Ensuite, la conception de **la diversité comme critère accessoire** tend progressivement à se transformer. De plus en plus d'organisations comprennent que la pluralité ne peut être reléguée à un critère de sélection des projets ; elle doit s'inscrire dans l'ensemble du cycle – formulation des axes stratégiques, composition des comités décisionnels, définition des indicateurs. Ce changement de perspective implique d'adapter les procédures et le langage administratif pour permettre aux organisations issues de communautés en quête d'équité de participer pleinement, sans devoir se conformer à des normes externes qui minorent leurs savoirs situés.

Enfin, les **modalités d'évaluation de la performance** dans les espaces professionnels devraient être actualisées. Les indicateurs strictement quantitatifs restent utiles pour mesurer des effets immédiats, mais ils ne captent pas la profondeur des changements recherchés : sentiment de sécurité, capacité d'agir, création de réseaux solidaires. Plusieurs fondations expérimentent déjà des démarches de suivi qui conjuguent données chiffrées et approches narratives co-élaborées avec les personnes concernées. Ces expérimentations ouvrent la voie à des cadres d'évaluation mieux adaptés à la complexité des changements sociaux.

En reconnaissant les progrès réalisés et en nommant clairement les pistes restantes, ce rapport vise à consolider l'élan collectif : une philanthropie qui, plutôt que de compenser des inégalités, contribue à les transformer en revisitant de façon continue ses propres récits, ses critères et ses modes de décision. Chacun de ces trois récits – neutralité, diversité périphérique et performance quantitative – est également traversé par les questions que soulève l'islamophobie : sans vigilance, ces cadres peuvent en minimiser les effets ou, au contraire, les perpétuer. Cette prise de conscience prépare la transition vers l'analyse des récits médiatiques et politiques, lieux où se cristallisent et se diffusent les représentations qui façonnent, en retour, nos orientations philanthropiques.

ENTRE SECTEURS, MÉDIAS ET POLITIQUE

Récits en écho

Les récits ne circulent pas en vase clos : ceux qui façonnent les décisions philanthropiques résonnent avec les cadrages médiatiques et les signaux politiques. Des articles alarmistes ou des débats législatifs polarisés peuvent influencer, parfois à l'insu des fondations, la façon dont elles évaluent les « risques » ou perçoivent la « légitimité » de certains acteurs. Prendre conscience de cette porosité permet au milieu philanthropique de jouer un rôle de contrepoids : plutôt que d'amplifier des discours axés sur la méfiance, il peut mobiliser son capital symbolique et financier pour soutenir des contre-récits ancrés dans la dignité, l'égalité et la pluralité. Un tel positionnement exige un examen critique permanent — comment nos propres choix de narration renforcent-ils ou questionnent-ils les représentations véhiculées par les médias et consacrées par le politique ? Cette lucidité est indispensable pour transformer les imaginaires collectifs plutôt que de les reproduire.

Les médias : amplifier les peurs, fabriquer des perceptions

Depuis le milieu des années 2000, l'espace médiatique québécois a connu une augmentation marquée des articles portant sur l'islam et les musulman·es. Une étude du CJF a montré qu'en 2017, La Presse+ a publié 1536 articles sur le sujet, Le Devoir 1293 et le Journal de Montréal 883⁶⁸. Pourtant, le terme « islamophobie » n'apparaissait que dans environ 8 % de ces textes, et souvent pour minimiser ou tourner en dérision le problème.

Une étude portant sur les journaux québécois et les mentions des musulman·es ou de l'islam dans les nouvelles a montré une augmentation significative de ces dernières à partir de 2006 (voir le tableau⁶⁹ ci-bas). Cette recherche revêt un intérêt particulier car elle met en lumière l'obsession autour de la place des musulman·es au Québec, centrée sur des enjeux propres à notre province. Ainsi, plus que les attentats du 11 septembre, ce sont les

questions spécifiques aux contextes canadien et québécois qui ont alimenté l'engouement médiatique entourant les musulman·es et le rôle de la religion dans une société laïque⁷⁰.

Les médias québécois associent presque systématiquement le voile et le niqab aux débats sur la laïcité ou les accommodements, alimentant l'idée d'une présence musulmane envahissante et problématique. Cette couverture contribue à des perceptions erronées : des sondages ont montré que le public surestime largement le poids démographique des musulman·es au Québec et les juge plus « exigeants » que d'autres groupes racialisés ou migrants⁷¹. Depuis plus de 15 ans, des chercheurs avertissent que la plupart des peurs autour des musulman·es relèvent moins de réalités objectives que d'une construction médiatique⁷².

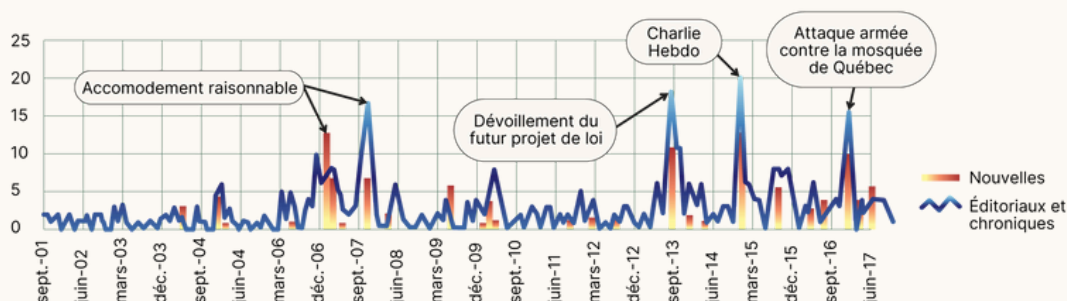


Tableau chronologique de l'occurrence des mots « musulman », « minorité » et « Québec » dans les journaux Le Devoir, Le Journal de Montréal et La Presse (2001 - 2017)

Le politique : institutionnaliser l'exclusion

Le monde politique québécois a aussi joué un rôle clé dans cette construction. Plusieurs projets de loi — 62 et 21, et plus récemment, la loi 94— se sont appuyés sur une certaine conception de la laïcité pour restreindre la liberté religieuse, touchant de façon disproportionnée les communautés musulmanes, en particulier les femmes portant le hijab.

Parallèlement, les discours islamophobes tenus ouvertement sur les réseaux sociaux ou dans l'espace public par des élu·es ou candidat·es sont rarement sanctionnés, renforçant la légitimité sociale de ces propos⁷³⁻⁷⁴⁻⁷⁵. La sécurité des communautés musulmanes n'a pas été traitée comme une priorité politique ; il n'existe pas non plus de reconnaissance du génocide en cours en Palestine par les gouvernements municipal, provincial ou fédéral, ce qui contribue à l'impression d'un « deux poids deux mesures ».

Au niveau fédéral, les organismes de bienfaisance musulmans font face à une discrimination documentée par l'Agence du revenu du Canada⁷⁶, qui applique ses politiques antiterroristes de manière disproportionnée à leur endroit. Ce climat de suspicion systémique a été qualifié de « suspicion stratifiée » dans un rapport qui révèle l'ampleur des biais structurels à l'encontre de ces organisations.

Le rapport "Changement de narratif : besoins et aspirations des organismes musulmans" (OIRQ, 2024) a "mis en évidence l'écart qui se creuse entre les communautés musulmanes et d'autres segments de la société canadienne et québécoise, y compris le secteur de la philanthropie."

Ces constats invitent les fondations à s'appuyer sur des données probantes plutôt que sur des perceptions amplifiées lorsque vient le temps de définir leurs priorités de financement.

**“Ce sont deux histoires qui se rencontrent,
qui ne veulent pas se mélanger, mais la vérité,
c’est qu’elles sont déjà mélangées.”**

Sarah El Attar

Concrètement, comment passer de ces principes à l’action ? Il s’agit d’abord de déconstruire les fausses oppositions et les stéréotypes hérités de l’histoire (les “narratifs” dominants qui alimentent la méfiance), afin de reconstruire des récits communs plus justes. Ensuite, il convient de réinvestir les valeurs fondamentales – la laïcité, le féminisme, la démocratie – dans une perspective inclusive. Enfin, il faut bâtir de nouvelles passerelles entre philanthropie et communautés.

L’islamophobie constitue une forme d’injustice qui menace les fondements mêmes d’une société juste et égalitaire. Ignorer cette réalité revient à fragiliser la protection égale de tous·tes les citoyen·nes, exacerbant des fractures sociales et remettant en question le devoir de l’État de protéger ses populations, notamment les groupes les plus marginalisés.

Face à ces menaces, il est essentiel que la société civile et les institutions philanthropiques se mobilisent pour protéger les droits des minorités religieuses, y compris les musulman·es. La reconnaissance de la diversité religieuse et culturelle est non seulement une exigence juridique, mais aussi un impératif moral pour toute société aspirant à l’égalité et à la justice sociale. Lutter contre l’islamophobie, c’est aussi protéger les fondements de la dignité humaine pour tous·tes.

Déconstruire les narratifs dominants

Il nous faut donc déconstruire les “récits” que nous nous racontons à nous-mêmes, en Occident, pour nous rassurer – ces histoires où Nous (Québécois·es, Occidentaux·les) serions naturellement démocratiques, égalitaires, laïcs, par opposition à un Eux (les musulman·es) naturellement antithétiques à ces valeurs.

Les droits ne sont pas des attributs identitaires, mais des constructions politiques et universelles. L’égalité, la laïcité, la démocratie ne sont pas des traits “innés” du Québec ou de l’Occident : ce sont des idéaux universels, conquis de haute lutte partout dans le monde – y compris ici même au Québec, par les combats des syndicalistes, des féministes ou des militant·es de la langue.

L’islamophobie est un piège identitaire qui fige tout le monde. Elle enferme les personnes musulmanes dans une identité soupçonnée, qu’elles doivent sans cesse justifier ou corriger. Elle enferme aussi les Québécois·es non musulman·es dans une illusion de supériorité morale ou civilisationnelle, qui les détourne de leurs propres angles morts : sexisme persistant, racisme systémique, inégalités économiques, et une réticence à confronter leur propre histoire coloniale, passée comme actuelle. Ce double piège empêche notre société de se voir dans toute sa complexité et de progresser ensemble.

RÉINVESTIR LES VALEURS FONDAMENTALES

Laïcité, féminisme, démocratie

Les droits humains, la démocratie et l'égalité sont des chantiers vivants qui requièrent la contribution constante de toutes les composantes de la société, y compris du secteur philanthropique. Ils ne sont donc ni des acquis immuables, ni des trophées identitaires.

S'attaquer à l'islamophobie, c'est donc se réapproprier :

- La **laïcité** comme liberté de conscience et neutralité bienveillante des institutions ;
- Les **féminismes**, au pluriel, reconnaissant des trajectoires d'émancipation multiples ;
- La **démocratie**, définie par l'égalité réelle d'accès aux droits et aux espaces décisionnels.

En renforçant ces trois piliers, la philanthropie participe à solidifier une société québécoise qui profite à chacun·e.

La laïcité : neutralité de l'État, pluralité des citoyen·nes

Narratif islamophobe

La présence visible de signes religieux musulmans serait une atteinte à la neutralité de l'État, ce qui légitime l'exclusion des personnes musulmanes de certains emplois ou espaces publics.

Fondements juridiques

Selon la Loi sur la laïcité de l'État (2019), l'État québécois est laïc, ce qui implique :

- Séparation des institutions publiques et des religions,
- Neutralité religieuse de l'État,
- Égalité de tous·tes les citoyen·nes,
- Liberté de conscience et de religion.

La Charte québécoise des droits et libertés (1975) et la Charte canadienne (1982) protègent ces libertés fondamentales, renforcées par les engagements internationaux en matière de droits humains.

Points de vigilance soulevés par les organismes de défense des droits

La Ligue des droits et libertés met en garde contre une laïcité dogmatique qui, en restreignant excessivement les libertés individuelles, détourne ce principe de son objectif initial.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) rappelle que la laïcité vise la neutralité des institutions, non l'uniformité des individus, et s'est inquiétée des impacts discriminatoires de la Loi 21.

Expériences vécues par les communautés musulmanes

Des restrictions concrètes sur la liberté de conscience (tenue vestimentaire, zonage de lieux de culte, accès à certains emplois).

Un climat de stigmatisation renforcé, qui rend leur foi plus difficile à vivre dans l'espace public.

Narratif alternatif

Une laïcité inclusive protège la neutralité de l'État tout en garantissant que toutes et tous, croyant·es ou non, ont la même place dans l'espace commun et public.

RÉINVESTIR LES VALEURS FONDAMENTALES

Laïcité, féminisme, démocratie

Féminismes pluriels* : égalités multiples et autodéterminations

Narratif islamophobe

Les femmes musulmanes seraient nécessairement opprimées et donc l'islam serait incompatible avec l'égalité hommes-femmes, ce qui justifie d'interdire leurs signes religieux plutôt que de leur garantir l'autonomie de choix.

Fondements juridiques

La Charte québécoise des droits et libertés (1975) et la Charte canadienne (1982) garantissent l'égalité entre femmes et hommes ainsi que la liberté de conscience et de religion.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979), ratifiée par le Canada, reconnaît l'autonomie des femmes, y compris dans leurs choix religieux.

Points de vigilance soulevés par les organismes de défense des droits

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) a souligné que restreindre l'accès des femmes voilées à l'emploi public constitue une discrimination fondée sur le sexe et la religion.

La Fédération des femmes du Québec et d'autres groupes féministes rappellent que l'égalité ne peut être atteinte en excluant des femmes de la sphère publique.

Expériences vécues par les communautés musulmanes

Il existe une diversité de raisons pour lesquelles les femmes musulmanes choisissent de porter le voile : identité, spiritualité ou même choix politique.

Les femmes musulmanes font face à une combinaison d'islamophobie et de sexisme ; haut taux de discrimination à l'embauche et sur le marché du logement.

Près de 73 % disent se sentir moins en sécurité dans l'espace public depuis l'adoption de la Loi 21⁷⁷.

Narratif alternatif

Un féminisme inclusif protège le corps et l'autonomie matérielle et politique de chaque femme. Il combat toutes les formes de sexisme sans reproduire des exclusions.

*Diversité des féminismes

Le terme rassemble des courants variés : féminismes intersectionnels, autochtones, laïcs, musulmans réformistes, décoloniaux, etc. Tous partagent la quête de justice de genre, mais divergent sur les chemins et les priorités.

C'est un mouvement et une pensée qui vise l'égalité des genres et la libération des femmes de toute oppression ou discrimination, fondé sur le droit des femmes à disposer de leur corps et à faire leurs choix, sans coercition.

RÉINVESTIR LES VALEURS FONDAMENTALES

Laïcité, féminisme, démocratie

La démocratie : participation et égalité devant le droit

Narratif islamophobe

Les musulman·es seraient porteur·ses d'une allégeance et d'un projet politique religieux (réduit et essentialisé à ce qui est désigné comme la charia), menaçant la souveraineté démocratique, les institutions et la cohésion nationale.

Fondements juridiques

La démocratie est un système politique qui fonde la légitimité du pouvoir sur l'expression de la volonté de l'ensemble des citoyen·nes, considéré·es égaux·les entre eux·elles⁷⁸.

La Charte québécoise (1975) et la Charte canadienne (1982) garantissent les droits civiques et politiques, incluant la liberté d'association, d'expression et de religion.

Au plan international, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP -1966)⁷⁹ consacre l'accès, en conditions d'égalité, aux fonctions publiques (art. 25(c)).

Points de vigilance soulevés par les organismes de défense des droits

La Ligue des droits et libertés et Amnesty internationale Canada avertissent que des mesures comme la Loi 21, si elles nourrissent l'exclusion et la discrimination, affaiblissent l'État de droit et la qualité démocratique.

La CDPDJ souligne que la laïcité vise la neutralité des institutions, non l'uniformisation des individus, et a exprimé des inquiétudes quant aux effets discriminatoires de la Loi 21.

Plusieurs recherches montrent que les personnes musulmanes disposent en théorie des mêmes droits civiques, mais rencontrent des obstacles invisibles : contrôles accrus aux frontières, soupçon sécuritaire, sous-représentation dans les postes publics.

Expériences vécues par les communautés musulmanes

Associations musulmanes régulièrement mises en question, ce qui décourage l'engagement civique.

Sentiment d'exclusion et de citoyenneté de seconde zone, notamment depuis l'adoption de la Loi 21.

Narratif alternatif

Une démocratie vivante repose sur la participation égalitaire de toutes et tous et protège les minorités, incluant les minorités religieuses, par ses chartes et contre-pouvoirs, renforçant ainsi la cohésion sociale.

En réaffirmant ces principes dans toute leur envergure inclusive, la philanthropie peut rassembler au-delà des clivages. Il ne s'agit pas de renier la laïcité, le féminisme ou la démocratie – au contraire, il s'agit d'en être les gardien·nes en refusant qu'ils soient instrumentalisés pour exclure.

The image features a minimalist design with a light beige background. In the center, the word "CONVERGER" is written in a bold, black, sans-serif font. Behind the text are two overlapping, out-of-focus circles: a larger blue one in front and a smaller yellow-green one behind it. At the bottom, a large, semi-circular shape with a vertical color gradient from light blue at the top to orange at the bottom is visible. Two thin, curved lines with small open circles at their ends extend from the top of this semi-circle, one curving towards the left and the other towards the right, framing the central text.

CONVERGER

CONVERGER

Constats croisés et opportunités

Une transformation réelle émerge lorsque les volontés se rejoignent – et si les écarts sont nommés. Cette section met en dialogue deux perspectives : celle du secteur philanthropique et celle des organismes communautaires musulmans. Elle offre aux praticien·nes une lecture fondée sur des données afin de tracer les contours d’une collaboration possible, durable et transformatrice.

On y parle de freins structurels, de méfiance héritée, de dynamiques de sous-représentation et de silences institutionnels. Mais on y trouve aussi des points d’ancrage : des pratiques émergentes de philanthropie basée sur la confiance, une volonté affirmée de bâtir des ponts, une reconnaissance mutuelle encore timide mais réelle.

Cette section est particulièrement utile aux professionnel·les engagé·es dans la programmation, l’évaluation, les partenariats ou la transformation des politiques internes : elle éclaire sur les leviers à mobiliser pour dépasser les intentions et bâtir des alliances structurantes.

Sondage auprès du secteur philanthropique et focus groupe auprès des communautés musulmanes

Au printemps 2025, un sondage qualitatif a été mené auprès de fondations québécoises et canadiennes qui investissent au Québec, afin de mieux comprendre comment la question de l’islamophobie est prise en compte dans leurs pratiques de financement ainsi que dans leurs dynamiques internes. Ce sondage a rejoint 230 fondations publiques et privées, dont 15 % ont participé (un taux de réponse qui correspond à la moyenne observée pour ce type de démarche). La diversité des fondations sollicitées, en termes de taille, de langue et de champ d’action, se reflète dans le profil des répondant·es. Ce sondage a permis de constater que le milieu témoigne d’un intérêt marqué pour la question et d’une volonté claire de se mobiliser.

Parallèlement, l’Observatoire des inégalités raciales au Québec a animé deux groupes de discussion à l’automne 2024, réunissant des personnes issues de 13 organisations musulmanes locales, régionales et nationales. Tenues principalement en présentiel, avec un format hybride pour favoriser la participation, ces rencontres ont permis d’explorer les réalités, les expériences et les besoins des communautés à travers des échanges ouverts et collaboratifs. Les constats qui en émergent révèlent à la fois une méconnaissance du secteur philanthropique, une certaine méfiance à son égard et un besoin affirmé d’être mieux soutenu.

Une volonté commune d'avancer, des freins structurels

Les données issues du sondage mené auprès du secteur philanthropique québécois révèlent un constat clair : l'islamophobie est reconnue comme un enjeu important. Toutefois, son intégration concrète dans les pratiques reste limitée. Les fondations interrogées disent manquer d'outils, de formations et surtout de connaissance fine des réalités vécues par les communautés musulmanes. Seulement 21 % considèrent bien comprendre ces enjeux, et plus de la moitié n'ont aucun mécanisme formel pour contrer les biais ou stéréotypes spécifiques. Pourtant, aucune n'a évoqué de réticence idéologique à financer ces communautés — les obstacles évoqués sont avant tout structurels : difficulté à identifier des partenaires, manque de demandes reçues, absence de réseaux consolidés.

Du côté des organismes musulmans rencontrés dans le cadre de l'enquête menée par l'OIRQ en 2024, le constat est en partie similaire. Ces groupes témoignent de leur méconnaissance du milieu philanthropique, perçu comme complexe et peu transparent, ainsi que d'un sentiment de vigilance accrue lorsqu'il s'agit de formuler des demandes de financement. Les équipes des organismes mentionnent une adaptation de leur vocabulaire pour paraître « moins menaçantes », tant la peur de heurter ou d'être mal comprises est présente — ce qui témoigne de l'impact direct de l'islamophobie sur les rapports au financement.

100%

Des répondant·es considèrent que l'islamophobie est un problème social

29%

Attention prioritaire

67%

À traiter avec d'autres enjeux

4%

Autre : Oui, plus que les autres enjeux, mais pas nécessairement prioritaire

Mise en place d'initiatives pour simplifier le processus de demande de financement :

68%

Assouplissement des exigences administratives

21%

Délégation de la prise de décision à des comités de sélection externes

14%

Formation des porteur·ses de projets

43%

Autres :

- simplification des étapes de dépôt
- Reddition de comptes simplifiée ou non requise
- Financement pluriannuel
- Approche relationnelle
- Délégation partielle de la prise de décision

Une confiance qui se construit et un intérêt mutuel à la renforcer

Malgré ces freins, les données laissent apparaître des leviers prometteurs. Les fondations commencent à intégrer des pratiques dites de « philanthropie de confiance » (formulaires simplifiés, soutien pluriannuel, flexibilité dans les redditions), qui sont précisément celles que les organismes musulmans jugent les plus adaptées à leur réalité. Ces organismes rapportent d'ailleurs des expériences souvent plus positives avec les fondations qu'avec les bailleurs gouvernementaux, appréciant la relation plus directe et moins normée qui s'y développe.

Cette convergence ouvre la voie à des alliances concrètes. Du côté philanthropique, plusieurs répondant·es expriment le désir d'agir davantage : former leurs équipes, inclure systématiquement les considérations culturelles et religieuses dans les critères de financement, ou encore soutenir publiquement les communautés musulmanes — ce qui reste aujourd'hui minoritaire (11 % des fondations le font). Du côté communautaire, les organismes musulmans soulignent leur besoin d'autonomie, d'espaces sécurisés pour poursuivre leur mission, et d'appuis leur permettant de porter leur voix collectivement, dans un contexte où le climat politique et médiatique exacerbe la méfiance.

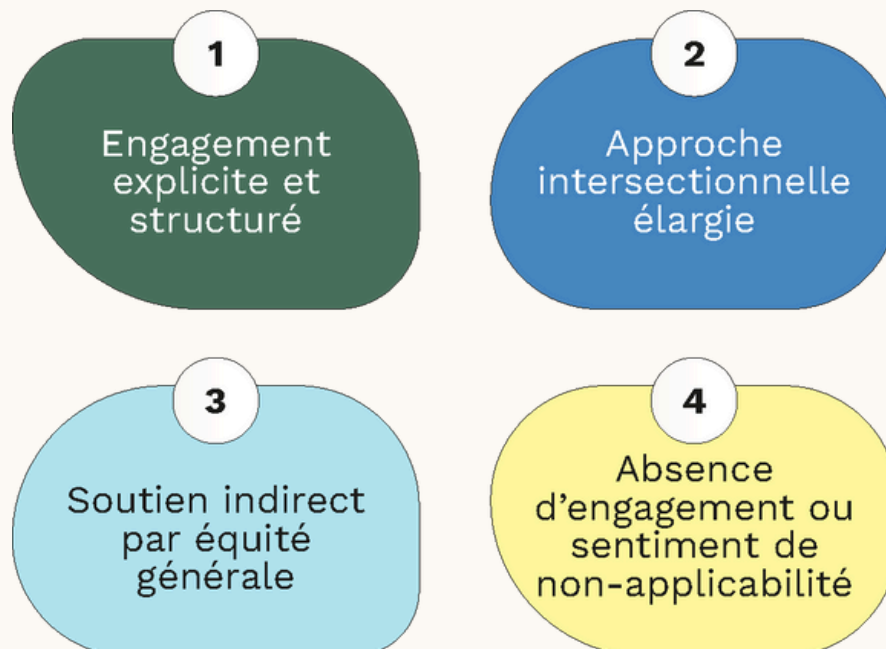
Enjeu central : transformer la méfiance en collaboration structurante

Autrement dit, les bases sont là. La philanthropie souhaite s'outiller pour mieux comprendre et financer ces réalités ; les organismes musulmans voient dans ces appuis une possibilité de consolider leur autonomie. Il s'agit donc moins d'un fossé de valeurs que d'un manque de passerelles structurées.

Ce dialogue, amorcé par cette démarche, invite à dépasser la logique des projets isolés pour renforcer des liens durables : à la fois par une meilleure reconnaissance mutuelle, et par des mécanismes concrets (formations croisées, fonds dédiés, soutien aux infrastructures communautaires, espaces de co-construction). C'est ainsi que pourra se dessiner une réponse collective à la hauteur des injustices structurelles constatées, et donner corps aux promesses d'inclusion que le Québec – et la philanthropie elle-même – aspirent à concrétiser.

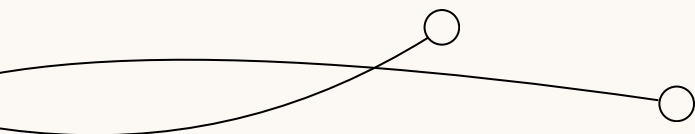
Perception du rôle des fondations dans la lutte contre l'islamophobie

Quatre postures émergent du sondage



An abstract graphic design featuring a large, multi-colored semi-circle at the bottom, transitioning from orange on the left to yellow in the center to blue on the right. Above this, there are two smaller, overlapping circles: a larger orange one in the center and a smaller green one to its left. The word "AGIR" is written in bold black capital letters across the orange circle. Three thin black lines with small open circles at their ends curve around the composition: one from the left semi-circle to the top left, one from the right semi-circle to the top right, and a long one from the bottom left to the bottom right.

AGIR



S'engager contre l'islamophobie exige de repenser en profondeur nos pratiques – en financement, en gouvernance, dans notre posture publique, nos alliances et nos processus internes – pour passer de l'intention à l'action concrète. Ce chantier s'inscrit dans le prolongement d'initiatives déjà amorcées par plusieurs fondations et réseaux philanthropiques visant à ancrer la justice et l'équité au cœur de leurs actions. Il s'agit d'un effort collectif et continu pour aligner nos valeurs avec nos modes d'intervention.

Cette section se veut un guide professionnel, nourri par les constats issus de la recherche menée et formulés pour soutenir une action systémique, stratégique et solidaire. Chaque recommandation puise dans les leçons de nos travaux et de celles du secteur, et propose des pistes pour renforcer notre impact collectif. Elles sont structurées selon les grands leviers du secteur philanthropique – capital financier, influence, ressources humaines, gouvernance, apprentissage et partenariats – afin de couvrir l'ensemble des dimensions à transformer.

Pour dépasser la liste d'actions prescrites et adapter ces cadres de réflexion aux contextes spécifiques de chaque organisation, les recommandations qui suivent visent à alimenter les transformations déjà entamées, à renforcer la cohérence entre nos intentions et nos structures, et à faire de la lutte contre l'islamophobie une composante incontournable de notre engagement en faveur des droits humains et de la justice sociale.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Au total, nous présentons 6 axes stratégiques déclinés en 39 mesures concrètes destinées à mobiliser l'ensemble de nos ressources – qu'elles soient financières, humaines, d'influence ou de connaissance. Chaque fondation – qu'elle dispose d'une petite équipe ou d'une grande dotation – est invitée à choisir, adapter et prioriser ces pistes. L'objectif n'est pas de tout mettre en place simultanément, mais d'avancer de façon cohérente, pas à pas, en fonction de sa capacité d'action et de son cadre réglementaire. Voici quelques conseils pour orienter les efforts selon le profil de la fondation :

- **Petites fondations** : concentrez-vous sur la simplification des demandes de financement, l'ajout explicite des minorités religieuses (y compris musulmanes) dans vos cibles JEDI, et un premier niveau d'alignement ESG de vos investissements.
- **Fondations disposant d'une importante capacité d'investissement** : explorez des instruments tels que les obligations communautaires, l'engagement actionnarial, et explorez la possibilité d'investir une partie de votre dotation dans des fonds d'impact destinés à supporter les communautés musulmanes ou celles conformes à l'éthique islamique.
- **Fondations très médiatisées** : mettez à profit votre capital d'influence pour soutenir des coalitions et plateformes collectives, changer les narratifs publics autour des communautés musulmanes, en veillant à ce que ces efforts soient menés de pair avec les communautés concernées et en valorisant leurs propres récits, et plaider – prudemment et dans le respect de votre mission – pour des réformes de politiques publiques lorsque celles-ci sont discriminatoires.

Code de lecture

Avant de détailler chaque axe, nous indiquons entre parenthèses les principaux acteurs concernés par chaque mesure, à titre indicatif. Ces codes permettent d'identifier qui, au sein ou autour de la fondation, pourrait porter la recommandation :

- GOV** Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique,
- SEL** Comité de sélection et équipes de programmes,
- STR** Comité de développement stratégique / direction,
- FIN** Direction financière / comité d'investissement responsable,
- RH** Direction / comité des ressources humaines,
- CST** Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur,
- GF** Gestionnaires de fonds d'investissement externes,
- NET** Réseaux et associations sectoriels philanthropiques.

Axe 1 : Financer de manière équitable et éthique (dons et subventions)

Le financement est le premier levier à actionner pour soutenir concrètement la lutte contre l'islamophobie. La façon dont les fondations accordent leurs dons et subventions peut soit perpétuer des inégalités, soit au contraire renforcer la capacité d'action des communautés marginalisées. En adoptant des pratiques de financement plus flexibles, inclusives et coopératives, les bailleurs de fonds offrent aux organismes musulmans la stabilité et la confiance nécessaires pour développer leurs missions sur le long terme.

GOV SEL STR

1. S'engager dans des financements stables et flexibles : augmenter la part de subventions pluriannuelles et de soutien au fonctionnement accordées aux organismes musulmans, afin de leur offrir la prévisibilité et la marge de manœuvre nécessaires pour développer leurs missions dans la durée.

GOV SEL STR

2. Allouer des fonds dédiés aux initiatives communautaires musulmanes : créer des enveloppes budgétaires spécifiquement réservées à des projets menés par et pour les communautés musulmanes (arts, médias, éducation, justice sociale, etc.), en veillant à co-élaborer avec les personnes concernées des critères de sélection adaptés à leurs réalités.

GOV SEL

3. Adopter une philanthropie fondée sur la confiance : simplifier les processus de demande et de reddition de comptes pour les organismes issus de communautés en quête d'équité, leur accorder des financements inconditionnels ou à faibles restrictions lorsque possible, et construire des relations de financement dans une optique d'accompagnement mutuel plutôt que de contrôle.

GOV STR

4. Intégrer explicitement les minorités religieuses dans vos objectifs d'équité : inclure formellement les communautés musulmanes (et autres minorités religieuses) parmi les publics cibles de vos programmes JEDI et de vos cibles d'équité d'attribution des fonds afin de garantir qu'elles bénéficient d'opportunités de soutien au même titre que d'autres groupes marginalisés.

GOV	Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
SEL	Comité de sélection et équipes de programmes
STR	Comité de développement stratégique / direction
FIN	Direction financière / comité d'investissement responsable

RH	Direction / comité des ressources humaines
CST	Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
GF	Gestionnaires de fonds d'investissement externes
NET	Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 1 : Financer de manière équitable et éthique (dons et subventions)

SEL CST

5. Mettre en place des mesures d'accessibilité aux demandes : offrir des modalités alternatives pour déposer les projets (par ex.: possibilité de dépôt sous forme de capsules vidéo), fournir des outils d'appui tels qu'un assistant virtuel multilingue ou une ligne d'aide téléphonique, et proposer des gabarits de demande simplifiés et bilingues, pour éliminer les obstacles d'accès aux financements.

GOV SEL

6. Créer un fonds de réponse rapide : prévoir un mécanisme d'octroi de petites subventions d'urgence (p. ex. < 25 000 \$) en l'espace de quelques semaines, afin de soutenir une action agile en cas d'incident islamophobe (soutien juridique, accompagnement psychosocial, mobilisation communautaire, etc.)

GOV STR NET

7. Coopérer entre bailleurs autour de cet enjeu : renforcer la coordination et la collaboration entre fondations sur la question de la lutte contre l'islamophobie (cofinancements, échanges de bonnes pratiques, appels à projets conjoints), de sorte à accroître l'impact collectif des appuis financiers et à éviter les angles morts ou doublons de financement.

GOV SEL RH

8. Adopter une approche de financement inspirée par le « care » : reconnaître que les organismes communautaires musulmans font face à des réalités éprouvantes au quotidien, souvent liées à des événements mondiaux ou locaux (crises politiques, actes islamophobes, débats polarisants). Il s'agit d'ajuster vos pratiques de financement dans une posture de compréhension et de bienveillance.

GOV STR NET

9. Soutenir des véhicules financiers autonomes : soutenir la création d'un fonds ou d'une fondation philanthropique autonome pilotée par des représentant·es de ces communautés. En soutenant financièrement et techniquement l'émergence d'une telle structure indépendante – définissant elle-même ses priorités et critères – le secteur agit en partenariat égalitaire. Cette mesure renforce l'autodétermination financière des communautés musulmanes, qui peuvent ainsi orienter directement des ressources vers les projets qu'elles jugent les plus pertinents pour leur émancipation.

GOV	Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
SEL	Comité de sélection et équipes de programmes
STR	Comité de développement stratégique / direction
FIN	Direction financière / comité d'investissement responsable

RH	Direction / comité des ressources humaines
CST	Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
GF	Gestionnaires de fonds d'investissement externes
NET	Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 2 : Investir | Mobiliser stratégiquement les 95% du portefeuille

Alors que les subventions représentent 5 % des ressources d'une fondation, le capital investi constitue les 95 % restants – un puissant levier souvent sous-exploité pour le changement social. Aligner les placements avec nos valeurs d'équité permet de combattre l'islamophobie de manière indirecte mais structurante, en influençant les pratiques d'entreprise et en orientant des capitaux vers des solutions porteuses pour les communautés musulmanes. Les fondations, qu'elles gèrent en interne leur dotation ou qu'elles la confient à des tiers, disposent d'une marge de manœuvre stratégique pour investir de façon responsable et solidaire.

GOV FIN CST

1. Adopter une politique d'investissement alignée ESG+Équité : formaliser des lignes directrices pour une gestion de portefeuille éthique, incluant l'exclusion des entreprises qui génèrent ou monétisent la haine, la désinformation ou la discrimination religieuse, et l'inclusion proactive de celles qui promeuvent la diversité (notamment religieuse) et les droits humains dans leurs pratiques.

GOV FIN GF

2. Orienter une portion de la dotation vers l'impact social : allouer un pourcentage ciblé de vos actifs à des fonds d'investissement d'impact qui soutiennent l'inclusion économique, l'accès au logement ou l'entrepreneuriat des communautés musulmanes. Cela peut se faire via des fonds existants ou en développant de nouveaux véhicules financiers à visée sociale.

FIN GF NET

3. Explorer les placements conformes à l'éthique islamique : investir dans des instruments financiers compatibles avec les principes islamiques (placements sans intérêt usuraire, obligations sukuk, véhicules de partage des profits et pertes). Le cas échéant, participer à la création d'un fonds d'impact conforme à l'ensemble de principes éthiques et spirituels de l'islam en partenariat avec d'autres acteurs, afin de soutenir des projets alignés sur les valeurs des communautés musulmanes.

FIN CST

4. Émettre ou souscrire à des obligations communautaires : financer, via des prêts obligataires, des infrastructures collectives (centres culturels, cliniques, coopératives d'habitation) portées par des organismes musulmans. Ces obligations communautaires offrent un rendement modeste, mais un impact social élevé au sein des quartiers et communautés concernés.

GOV	Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
SEL	Comité de sélection et équipes de programmes
STR	Comité de développement stratégique / direction
FIN	Direction financière / comité d'investissement responsable

RH	Direction / comité des ressources humaines
CST	Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
GF	Gestionnaires de fonds d'investissement externes
NET	Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 2 : Investir | Mobiliser stratégiquement les 95% du portefeuille

FIN GOV CST

5. Mettre en place du capital catalytique : utiliser une partie de vos ressources financières comme levier en offrant des garanties de prêt, en prenant des participations « patientes » ou en octroyant du capital mezzanine à des entreprises sociales issues des communautés musulmanes. Ce capital d'amorçage, assumant davantage de risque ou une rentabilité moindre, permet de débloquent d'autres investissements en faveur de projets à fort impact social.

FIN NET

6. Pratiquer l'engagement actionnarial : en tant qu'actionnaire, user de votre voix pour influencer les entreprises – dépôt de résolutions d'actionnaires, votes par procuration, dialogue direct – afin d'exiger la surveillance des contenus haineux sur les plateformes, la transparence sur la diversité religieuse au sein des équipes et de la gouvernance et des politiques internes de lutte contre la discrimination.

FIN GF

7. Placer une part de la trésorerie dans des institutions financières communautaires : renforcer la coordination et la collaboration entre fondations sur la question de la lutte contre l'islamophobie (cofinancements, échanges de bonnes pratiques, appels à projets conjoints), de sorte à accroître l'impact collectif des appuis financiers et à éviter les angles morts ou doublons de financement.

FIN CST

8. Diversifier les mandats de gestion de portefeuille : confier une partie des actifs à des firmes de gestion détenues ou dirigées par des personnes issues de communautés en quête d'équité. Cela élargit la diversité de la chaîne de valeur financière tout en permettant un transfert d'expertise vers des gestionnaires souvent sous-représentés dans le secteur.

GOV FIN

9. Publier un rapport annuel d'alignement du portefeuille : faire preuve de transparence en rendant compte chaque année de l'évolution de votre dotation responsable – pourcentage d'actifs investis selon vos critères éthiques, synthèse des votes et engagements actionnariaux effectués, et retombées sociales observées. Ce rapport accessible au public renforce la responsabilité et encourage d'autres acteurs à emboîter le pas.

GOV FIN

10. Formaliser un protocole de désinvestissement éthique : adopter une politique claire prévoyant l'exclusion et le retrait rapides des entreprises directement ou indirectement liées à la propagande haineuse, aux violations graves des droits humains ou à la discrimination religieuse. Le mécanisme inclut des seuils d'alerte, un calendrier de sortie et, idéalement, un suivi public alignant la gestion d'actifs avec les engagements JEDI.

- GOV** Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
- SEL** Comité de sélection et équipes de programmes
- STR** Comité de développement stratégique / direction
- FIN** Direction financière / comité d'investissement responsable

- RH** Direction / comité des ressources humaines
- CST** Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
- GF** Gestionnaires de fonds d'investissement externes
- NET** Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 3 : Gouvernance et ressources humaines inclusives

Les instances dirigeantes et les équipes internes des fondations doivent refléter la diversité de la société pour pouvoir pleinement comprendre et servir toutes les communautés. Renforcer la gouvernance inclusive et adopter des pratiques de ressources humaines équitables constituent donc un levier central : en diversifiant les voix autour de la table et en assurant un milieu de travail exempt de discrimination, la fondation s'assure que ses décisions et son fonctionnement intègrent la perspective des personnes concernées par l'islamophobie.

GOV RH

1. Accroître la représentativité dans les instances dirigeantes : intégrer davantage de personnes musulmanes – y compris des femmes musulmanes et des personnes musulmanes arabophones – au sein des conseils d'administration, des comités stratégiques et des équipes de direction. Une présence diversifiée dans les postes de leadership garantit une meilleure compréhension des réalités des communautés concernées et des décisions plus éclairées.

GOV SEL STR

2. Instaurer une gouvernance participative : impliquer activement les communautés concernées dans les processus décisionnels de la fondation. Par exemple, créer un comité consultatif comprenant des représentant·es des communautés musulmanes pour coconstruire les orientations stratégiques, définir les critères de financement et participer à l'évaluation des projets. Ce partage du pouvoir décisionnel assure que les actions philanthropiques répondent aux besoins réels du terrain.

RH GOV

3. Adopter des politiques internes de diversité et d'équité : se doter de lignes directrices claires pour prévenir et sanctionner toute forme de discrimination ou de biais au sein de l'organisation. Une politique écrite, soutenue par la gouvernance, en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) permettra d'ancrer ces principes dans tous les volets de gestion de la fondation.

RH GOV

4. Mettre en place un mécanisme confidentiel de plainte : offrir aux employé·es, bénévoles et partenaires un canal sûr pour signaler tout incident de discrimination ou de harcèlement en lien avec l'islamophobie (ou toute autre forme de racisme). Ce mécanisme doit prévoir un protocole clair de traitement des plaintes, y compris la possibilité d'enquêtes indépendantes, et garantir la communication des mesures correctives prises.

GOV	Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
SEL	Comité de sélection et équipes de programmes
STR	Comité de développement stratégique / direction
FIN	Direction financière / comité d'investissement responsable

RH	Direction / comité des ressources humaines
CST	Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
GF	Gestionnaires de fonds d'investissement externes
NET	Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 3 : Gouvernance et ressources humaines inclusives

RH

CST

5. Renforcer la formation continue sur les biais : former régulièrement le personnel et les dirigeant·es aux préjugés conscients et inconscients, notamment aux biais spécifiques visant les personnes musulmanes et aux dynamiques de racisme structurel. Organiser des ateliers pratiques (par ex.: analyse des enjeux religieux dans les projets, pratiques inclusives lors d'événements) pour ancrer ces apprentissages dans le quotidien professionnel.

RH

GOV

7. Mettre en place un dispositif de solidarité interne : lors d'événements touchant les communautés musulmanes, diffuser un message de solidarité, offrir l'accès à un soutien psychosocial confidentiel et permettre des congés ponctuels payés. Cette réponse empathique protège le bien-être des employé·es et bénévoles concerné·es et témoigne d'une culture organisationnelle respectueuse.

RH

GOV

9. Partager équitablement la charge éducative inclusive : financer des formations externes et des ressources pédagogiques pour que l'ensemble du personnel développe ses compétences antiracistes, plutôt que de s'appuyer sur les employé·es musulman·es pour expliquer l'islamophobie. Cette approche évite la tokenisation, répartit l'effort d'apprentissage et renforce la responsabilité collective.

RH

6. Recruter et fidéliser des talents diversifiés : adapter les pratiques RH pour favoriser l'embauche, la rétention et l'évolution de carrière de personnes racisées, en particulier musulmanes. Par exemple, instaurer l'analyse anonyme des candidatures, diversifier les canaux de recrutement afin de toucher un bassin plus large, valoriser les compétences interculturelles et linguistiques comme atouts, et offrir un accompagnement à la carrière. Un milieu de travail réellement inclusif et représentatif renforce la capacité d'une fondation à comprendre et servir toutes les communautés.

RH

GOV

8. Offrir une flexibilité pour les congés religieux : permettre aux employé·es d'échanger un jour férié non obligatoire par la loi, de prendre un congé personnel rémunéré et rendre les heures de travail flexibles afin de célébrer l'Aïd ou de se reposer durant le Ramadan. Cette mesure, facile à instaurer, normalise la diversité religieuse sans impact significatif sur les opérations.

GOV

Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique

SEL

Comité de sélection et équipes de programmes

STR

Comité de développement stratégique / direction

FIN

Direction financière / comité d'investissement responsable

RH

Direction / comité des ressources humaines

CST

Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur

GF

Gestionnaires de fonds d'investissement externes

NET

Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 4 : Mobiliser le capital d'influence et renforcer le plaidoyer

Au-delà de l'aspect financier, les fondations disposent d'un capital d'influence considérable – par leur crédibilité, leurs réseaux et leur voix publique – qu'elles peuvent mettre à profit pour faire évoluer les discours et les politiques. Bien que toutes les fondations ne puissent ou ne souhaitent pas intervenir sur le terrain politique, chacune peut, à sa manière, contribuer à faire reculer l'islamophobie dans la sphère publique. Pour celles qui sont en mesure de le faire, prendre des positions publiques fermes ou soutenir le plaidoyer s'inscrit dans la continuité de leur mission sociale. Celles qui préfèrent éviter l'arène politique directe peuvent néanmoins agir en coulisses, en amplifiant des narratifs positifs et en rassemblant les acteurs autour de solutions communes.

GOV SEL STR

1. Soutenir le travail de défense des droits :

financer et appuyer les organisations de la société civile qui luttent contre le racisme et défendent les droits des personnes musulmanes. En soutenant des acteurs tels que des cliniques juridiques, des groupes de défense des libertés civiles ou des observatoires des politiques publiques, la philanthropie contribue à créer un contre-pouvoir capable de faire reculer les initiatives islamophobes et de proposer des alternatives législatives équitables.

GOV NET

2. Afficher publiquement son opposition à l'islamophobie :

lorsque la fondation dispose de la latitude légale et stratégique, publier des déclarations, tribunes ou communiqués – seule ou en coalition – condamnant les discours ou mesures discriminatoires et réaffirmant l'égalité des droits. Cette prise de parole, appuyée par des partenaires communautaires, signale un engagement ferme à la vigilance démocratique et contribue à transformer le narratif public.

NET SEL

3. Accompagner l'évolution des discours médiatiques :

mettre à profit les réseaux et la crédibilité du secteur philanthropique pour encourager une couverture médiatique plus responsable et nuancée des réalités musulmanes. Cela peut signifier soutenir des médias communautaires ou des plateformes alternatives qui portent les voix musulmanes, financer des campagnes de sensibilisation du grand public pour déconstruire les stéréotypes, ou appuyer des programmes de formation destinés aux professionnel·les des médias sur la diversité et les biais.

GOV STR NET

4. Jouer un rôle de fédérateur et de catalyseur :

capitaliser sur votre capacité à rassembler divers acteurs – communautés concernées, décideur·euses, institutions publiques, secteur privé – afin d'initier un dialogue constructif sur la lutte contre l'islamophobie. En créant ces espaces de concertation et de coopération, la fondation peut faciliter l'émergence d'engagements communs, aligner des initiatives complémentaires et amplifier la portée de chaque intervention développée collectivement.

GOV	Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique
SEL	Comité de sélection et équipes de programmes
STR	Comité de développement stratégique / direction
FIN	Direction financière / comité d'investissement responsable

RH	Direction / comité des ressources humaines
CST	Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur
GF	Gestionnaires de fonds d'investissement externes
NET	Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 5 : Apprendre, documenter, partager et transférer le pouvoir

Pour demeurer efficaces et légitimes, les fondations doivent s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu aux côtés des communautés qu'elles soutiennent. Approfondir les connaissances sur les réalités vécues par les personnes musulmanes, documenter rigoureusement les dynamiques d'islamophobie, et partager largement ces savoirs permet d'affiner nos stratégies et d'outiller l'ensemble des acteurs engagés. Cet apprentissage s'accompagne d'une réflexion sur le transfert du pouvoir : en impliquant étroitement les communautés dans la production et la diffusion des connaissances, et en reconnaissant leur expertise, on amorce une redistribution de la puissance d'agir et du leadership.

RH

GOV

CST

1. Former et sensibiliser en continu les acteur·rices philanthropiques : investir dans le développement des connaissances de vos équipes (employé·es, dirigeant·es et même donateur·rices) sur les réalités historiques, culturelles et socio-économiques des communautés musulmanes. Organisez régulièrement des ateliers, des formations croisées et des visites de terrain en partenariat avec des organismes musulmans, afin de déconstruire les préjugés, d'accroître la compréhension mutuelle et d'intégrer une perspective décoloniale dans vos programmes. Cet apprentissage doit également inclure une introspection sur nos propres biais et privilèges institutionnels pour ajuster nos pratiques en conséquence.

STR

CST

2. Documenter et analyser l'islamophobie de manière participative : soutenir la recherche indépendante et collaborative qui permet de mieux cerner l'ampleur, les formes et l'évolution de l'islamophobie au Québec (et au-delà). Concrètement, financez des études menées en partenariat entre des chercheur·euses académiques et des membres des communautés musulmanes, encouragez la collecte de données socio-démographiques spécifiques (emploi, revenu, santé, etc., ventilées par appartenance religieuse le cas échéant), et constituez des bases de connaissances rigoureuses sur lesquelles fonder l'action. En incluant les personnes concernées dans la définition des questions de recherche et la collecte des données qualitatives et quantitatives, les fondations s'assurent que les résultats reflètent fidèlement la réalité du terrain et bénéficient d'une acceptation plus large.

NET

STR

3. Favoriser un partage du savoir ouvert, libre de droits et accessible : diffuser largement les informations et analyses recueillies dans une forme compréhensible par tous·tes. Produisez par exemple des synthèses claires, des infographies et des visualisations de données percutantes illustrant la situation des communautés musulmanes et l'état de l'islamophobie au Québec. Rendez ces connaissances facilement appropriables par d'autres en offrant des publications en accès libre (rapports, webinaires multilingues, fiches pratiques) et en adoptant des licences ouvertes pour permettre la réutilisation des contenus. Ce savoir partagé outillera non seulement le secteur philanthropique, mais aussi d'autres acteurs (municipalités, milieux éducatifs, entreprises) dans la lutte contre les préjugés.

GOV

Conseil d'administration /
comité de gouvernance et éthique

SEL

Comité de sélection
et équipes de programmes

STR

Comité de développement
stratégique / direction

FIN

Direction financière /
comité d'investissement responsable

RH

Direction / comité
des ressources humaines

CST

Consultant·es ou conseiller·ères
externes du secteur

GF

Gestionnaires de fonds
d'investissement externes

NET

Réseaux et associations
sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 6 : Partenariats communautaires et renforcement du pouvoir d'agir

Face à un enjeu systémique comme l'islamophobie, agir avec les communautés concernées – plutôt que pour elles – est fondamental. Tisser des partenariats durables avec les organismes musulmans et investir dans le renforcement du pouvoir d'agir de ces communautés décuple l'efficacité des actions philanthropiques. En misant sur des relations d'égal à égal, en soutenant le développement du leadership local et en contribuant à l'autonomie financière communautaire, les fondations participent à une véritable décolonisation de la philanthropie et à une justice sociale pérenne.

SEL STR

1. Établir des partenariats durables avec les organismes musulmans : passer d'une logique de financement ponctuel à une approche de collaboration à long terme. Co-construisez les projets dès leur conception, maintenez un dialogue régulier avec les leaders communautaires et ajustez votre soutien en fonction de l'évolution des besoins. En adoptant une relation d'égal à égal – où la fondation apprend autant qu'elle apporte – vous consolidez la confiance mutuelle et l'impact des actions menées conjointement.

SEL STR

2. Accompagner l'émergence d'un leadership fort au sein des communautés : financer des programmes de mentorat, de formation et de réseautage destinés aux jeunes musulman·es et aux leaders communautaires actuel·les. En renforçant les capacités de mobilisation, de plaidoyer et de gestion de projet au sein des communautés concernées, la philanthropie aide à faire émerger une nouvelle génération de porte-voix et de décideur·euses issues de la diversité, capables d'influencer positivement le changement social.

SEL STR

3. Soutenir le bien-être et la résilience des personnes confrontées à l'islamophobie : intégrer dans vos financements des volets dédiés aux services de soutien pour les individus touchés directement par la discrimination et la haine. Qu'il s'agisse de financer des lignes d'écoute, des groupes d'entraide, des cliniques juridiques ou des activités de guérison communautaire, ces initiatives renforcent la capacité des communautés à surmonter les épreuves et à rester engagées dans la vie citoyenne malgré l'adversité.

GOV

Conseil d'administration / comité de gouvernance et éthique

SEL

Comité de sélection et équipes de programmes

STR

Comité de développement stratégique / direction

FIN

Direction financière / comité d'investissement responsable

RH

Direction / comité des ressources humaines

CST

Consultant·es ou conseiller·ères externes du secteur

GF

Gestionnaires de fonds d'investissement externes

NET

Réseaux et associations sectoriels philanthropiques

Code de lecture

Axe 6 : Partenariats communautaires et renforcement du pouvoir d'agir

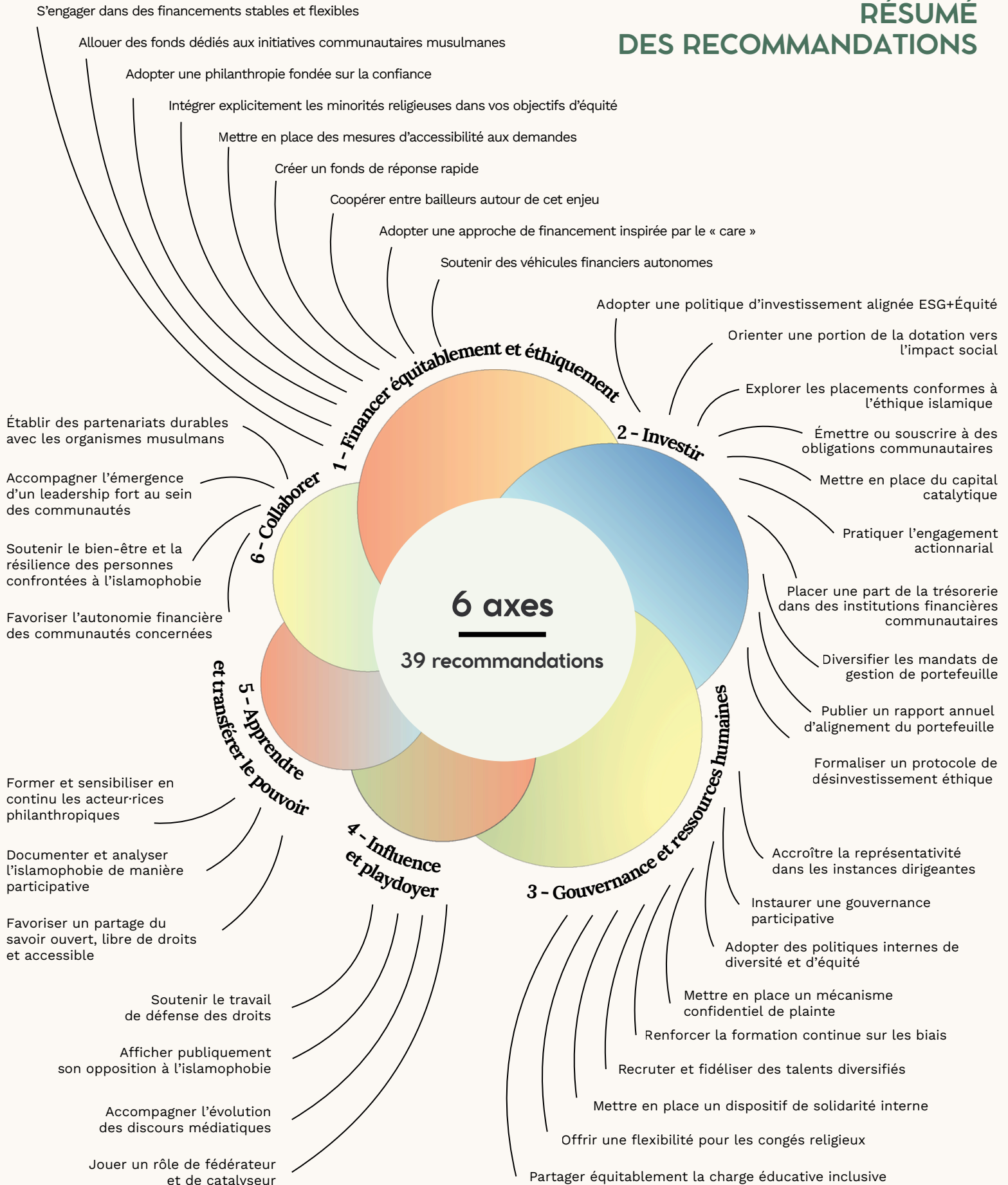
GOV STR NET

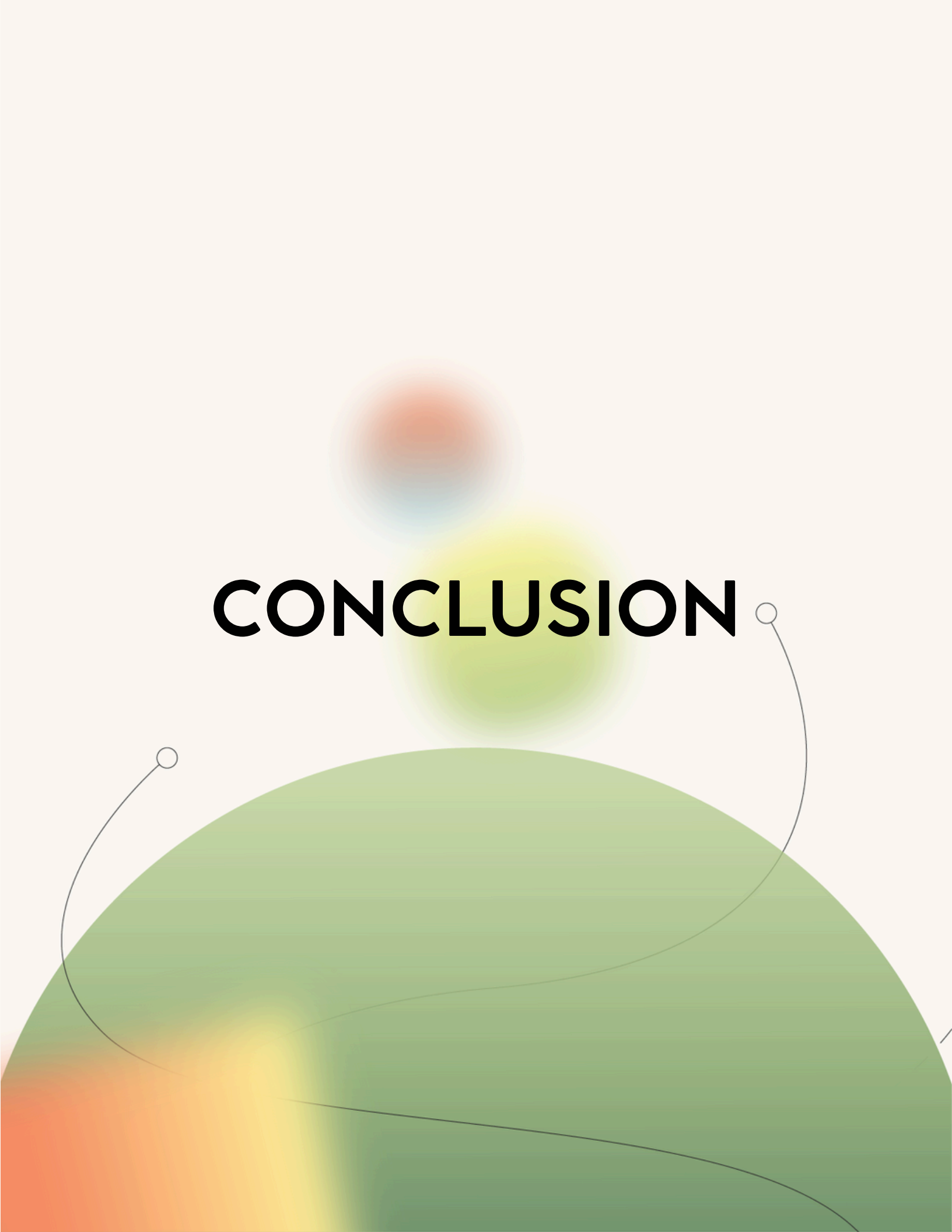
4. Favoriser l'autonomie financière des communautés concernées :

appuyer la création de structures philanthropiques pilotées par les communautés elles-mêmes, par exemple en contribuant à établir un fonds ou une fondation autonome dédiée aux priorités des communautés musulmanes. En soutenant techniquement et financièrement l'émergence d'une telle entité – gouvernée par des représentantes des populations concernées et orientée selon leurs choix – le secteur philanthropique fait un pas concret vers la décolonisation de ses pratiques. Cela permet aux communautés d'exercer un contrôle direct sur une partie des ressources, d'investir dans leurs propres solutions et d'orienter les financements vers ce qu'elles jugent le plus pertinent pour leur émancipation.

Chaque fondation puisera dans cette palette de recommandations les éléments qui résonnent le plus avec sa mission, ses valeurs et ses capacités. L'important est d'avancer de bonne foi, en osant remettre en question le statu quo et en inscrivant ces changements dans la durée. Pas à pas, en conjuguant des efforts financiers, humains, d'influence et de connaissance, le secteur philanthropique dans son ensemble peut contribuer à bâtir un Québec où plus personne n'a à choisir entre sa foi et sa pleine citoyenneté.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS



The background features a large green dome at the bottom. Above it are two smaller, blurred spheres: one with a red-to-blue gradient and another with a yellow-to-green gradient. Thin black lines with small circles at their ends curve around the dome and the word 'CONCLUSION'.

CONCLUSION

Face à l'islamophobie, le secteur philanthropique québécois se trouve à la croisée des chemins. Ce rapport a mis en exergue une réalité incontestable : l'islamophobie n'est pas un phénomène isolé ou ponctuel, mais bien une manifestation d'inégalités systémiques profondément ancrées – qu'il s'agisse des héritages du colonialisme, des logiques sécuritaires post-11 septembre, ou des dynamiques de racisme structurel et de sexisme qui se recoupent. Y répondre n'est donc pas optionnel pour la philanthropie : c'est une nécessité impérieuse si nous voulons rester fidèles à notre raison d'être et à nos principes d'universalité des droits.

En tant qu'acteurs et actrices engagés pour le bien commun, nous avons la responsabilité collective d'agir à la hauteur de ces enjeux. Cela implique de bousculer nos réflexes, de repenser nos modèles et d'embrasser une vision véritablement systémique du changement social. S'attaquer à l'islamophobie, c'est certes soutenir une communauté particulière, mais c'est aussi contribuer à l'édification d'une société plus juste pour l'ensemble des groupes en quête d'équité. En faisant nôtre la lutte contre cette forme spécifique de haine, la philanthropie québécoise renforce, par la même occasion, son engagement contre toutes les formes d'exclusion.

Ce défi est aussi une opportunité. Lutter contre l'islamophobie nous pousse à innover, à construire des ponts inédits entre les milieux et à adopter des pratiques plus inclusives et plus transparentes qui bénéficieront à l'ensemble de notre écosystème. En osant la convergence – entre fondations, avec les communautés musulmanes et aux côtés des autres partenaires de la société civile – nous amplifions la portée de chaque intervention et posons les bases d'une philanthropie transformatrice, capable d'attaquer les causes profondes des injustices plutôt que d'en traiter uniquement les symptômes.

Enfin, cet engagement est profondément cohérent avec la mission première de la philanthropie. Défendre les droits fondamentaux, promouvoir la dignité humaine et la justice sociale : voilà ce qui sous-tend l'action philanthropique depuis ses origines. En se mobilisant contre l'islamophobie, les fondations affirment que la solidarité n'a pas de frontière religieuse ou ethnique – qu'elle est le ciment d'une cohésion sociale durable. Elles démontrent aussi que la philanthropie peut être un véritable laboratoire du vivre-ensemble, un espace où se concrétisent les valeurs d'égalité et de respect.

Il nous appartient désormais de passer des intentions aux actes. Les recommandations proposées dans ce rapport tracent une feuille de route ambitieuse, mais réalisable, vers une philanthropie plus audacieuse et plus juste. Il revient à chaque fondation, à chaque donateur-riche, de s'en saisir, d'adapter ces pistes à son contexte et d'en faire le levier d'un changement tangible. La tâche est vaste, mais elle est collective : en unissant nos forces, en partageant nos apprentissages et en accompagnant les communautés musulmanes avec humilité et détermination, nous pouvons faire reculer l'islamophobie et, ce faisant, renforcer les fondements d'un Québec véritablement inclusif.

Engageons-nous pleinement, ensemble, pour que la promesse philanthropique d'équité et de justice prenne tout son sens.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

¹ Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres. « Le Secrétaire général préoccupé par la montée inquiétante du sectarisme antimusulman ». Communiqué de presse - Nations Unies, 10 mars 2025.

² Lena Metlege Diab, présidente. La Montée de l'islamophobie : agir, faire face à la haine et protéger les libertés civiles ensemble. Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne déposée à la Chambre des communes, 2024. - Voir aussi communiqué - National council of Canadian muslims. NCCM condemns disgusting vandalism of prominent Ottawa Muslim centre. octobre 2023.

³ Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe. Résumé. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2019.

⁴ Nadia Z, Hasan, PhD, Lina El Bakir, LL.L., JD, et Youmna Badawy, M. Sc. Discorde Sociale et Citoyenneté de Seconde Classe - Une étude sur l'impact du projet de loi 21 sur les femmes musulmanes du Québec en lumière de la pandémie covid-19. Conseil national des musulmans canadiens, 2024.

⁵ Miriam Taylor. La Loi 21 Discours, Perceptions & Impacts. Association d'études canadiennes, 2022.

⁶ Assemblée générale des Nations Unies, « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », 19 décembre 2018.

⁷ McAndrew, M.; Bakhshaei, M. The Difficult Integration of Muslims into Québec since 9/11: International or Local Dynamics? International Journal 2012, 67 (4), 931-949.

⁸ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Lutte à l'islamophobie : enjeux et défis pour un Québec pluraliste », Lettres et allocutions, octobre 2015.

⁹ Sénat du Canada, « Haine antimusulmane : les sénateurs rencontrent les communautés musulmanes alors que les attaques se multiplient », SenCanada, 2022

¹⁰ Abdolmohammad Kazempur, The Muslim question in Canada: a story of segmented integration, UBC Press, 2014 p.123

¹¹ Baljit Nagra « Canadian Muslim Youth and the Complex Dynamics of State-Driven "Radicalization" Narratives », Islamophobia Studies Journal, 2022, vol. 7, no. 2, p.224

¹² Idib.

¹³ Council on American-Islamic Relations. « Hijacked by Hate: American Philanthropy and the Islamophobia Network », 2019.

¹⁴ Zine, Jasmine. Canadian Islamophobia Industry | Mapping Islamophobia's Ecosystem in the Great White North. Islamophobia Research & Documentation Project; Islamophobia Studies Center, 2022..

¹⁵ Jean-Sébastien Imbeault; Evelyn Pedneault. Mémoire à La Commission Des Institutions de l'Assemblée Nationale Projet de Loi N° 21, Loi Sur La Laïcité de l'État; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2019; p 95.

¹⁶ Laïcité de l'État et droits humains au Québec; Ligue des droits et libertés, 2025.

¹⁷ M.Emon, Anver, et Nadia Z.Hasan. « Under Layered Suspicion | A Review of CRA Audits of Muslim-Led Charities ». Toronto: Institute of Islamic Studies, University of Toronto; National Council of Canadian Muslims, 2021.

¹⁸ Pew Research Center, Religion, consulté en janvier 2025, <https://www.pewresearch.org/topic/religion/>

¹⁹ Hackett, Conrad. “Islam Was the World’s Fastest-Growing Religion from 2010 to 2020.” Pew Research Center, 10 juin 2025, consulté en janvier 2025

²⁰ Hackett, Conrad. “The Future of World Religions: Population Growth Projections, 2010-2050.” Pew Research Center, 2 avril 2015.

²¹ Observatoire des inégalités raciales au Québec, Portrait de la population musulmane du Québec (rapport interne mandaté par la Fondation Béati, reçu en 2024, fondé sur les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada)

²² Marie McAndrew and Masha Bakhshaei, « The Difficult Integration of Muslims into Québec since 9/11: International or Local Dynamics? », International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis, 2012, vol.67 no. 4, p. 939

²³ Abdul Nakua, « La voie de la philanthropie islamique au Canada : du développement communautaire à l'innovation sociale », *The Philanthropist Journal*, 11 avril 2023

²⁴ Shariq Siddiqui; Rafeel Wasif. Muslim American Giving. The Muslim Philanthropy Initiative at the Lilly Family School of Philanthropy, 2021.

²⁵ Observatoire des inégalités raciales au Québec, Portrait de la population musulmane du Québec (rapport interne mandaté par la Fondation Béati, reçu en 2024, fondé sur les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada)

²⁶ Baljit Nagra, « Canadian Muslim Youth and the Complex Dynamics of State-Driven “Radicalization” Narratives », *Islamophobia Studies Journal*, 2022, vol. 7, no. 2, p.224

²⁷ Ibid. p.222

²⁸ Ali Daher, « La construction de l’islamité et l’intégration sociale des musulmans selon la perspective des leaders musulmans au Québec », *Cahier de recherche sociologique*, 2000, no.33, p.151

²⁹ Limites méthodologiques relatives au genre | Les données mobilisées proviennent d’une enquête qui n’offrait que deux catégories de genre (« homme »/« femme »). Cette binarité statistique ne reflète pas la pluralité réelle des identités de genre. Faute de variables plus inclusives, les résultats présentés rendent compte des expériences déclarées par les personnes musulmanes qui se sont identifiées à l’une ou l’autre de ces catégories. Nous encourageons la collecte de données non binaires dans les futures recherches afin de mieux saisir toute la diversité des vécus.

³⁰ Grace Barakat, «Muslims at the Margins : Islamophobia and Employment », Islamic Relief Canada, 2023, p. 24

³¹ Abdolmohammad Kazemipur, *The Muslim question in Canada: a story of segmented integration*, UBC Press, 2014, p.123

³² Safia Boufalaas, Naïla Lounas, Thioya Wone. Vers des espaces plus sûrs et accueillants pour les femmes musulmanes; Rapport d’analyse du projet Espaces Féminins Pluriels; Institut F: Montréal (Québec), 2025; p 18.

³³ Diversité d’Abord: Un projet du COCo mettant en lumière le racisme dans le secteur communautaire au Québec. Centre des organismes communautaires (COCO). 2024

³⁴ Larousse, Éditions, « Définitions : islamophobie - Dictionnaire de français Larousse »

³⁵ Hélène Roué, « C’est quoi l’islamophobie ? », (11 mars 2024), *Le Journal du Dimanche* .

³⁶ Ibid.

³⁷ Asal, Houda, « Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche » (2014) 5:1 Sociologie 13-29.

³⁸ Ibid.

³⁹ Dania Suleman, Rapport sur l'islamophobie et perspectives québécoises (rapport interne mandaté par la Fondation Béati, août 2024)

⁴⁰ Sidra Mughal. How Quebec's Culture of Islamophobia Is Seeping Into Public Schools | News. The link. March 7, 2023.

⁴¹ Akseer, T. Understanding the Impact of Surveillance and Security Measures on Muslim Men in Canada; Centre for International and Defence Policy, Queen's University: Kingston, Ontario, Canada, 2018.

⁴² Moni Basu, « After 9/11, turbans made Sikhs targets | CNN », (15 septembre 2016)

⁴³ On inclut ici le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord même si plusieurs ne s'identifient pas à l'arabité. Dans le cadre de ce rapport, on inclus dans le terme « Arabe » les 22 pays faisant partis de la ligue Arabe.

⁴⁴ Conseil interculturel de Montréal, « Synthèse de la table ronde intitulée « Discussion autour de l'islamophobie : perspectives montréalaises » », (10 novembre) 2016.

⁴⁵ TRUDEAU, J. RIEN À FAIRE DU NIQAB. LE JOURNAL DE QUÉBEC. OCTOBER 24, 2017.

⁴⁶ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Discours | Lutte à l'islamophobie », (30 octobre 2015)

⁴⁷ Bongiorno, Joe, « La célébration d'une fête musulmane dans un parc fait réagir », La Presse (20 juin 2024)

⁴⁸ Patrick Bellerose, « L'imposition d'un menu halal dans un CPE cause des frictions | HuffPost Politique ». Également, les cabanes à sucre qui propose des options halal : « On y apprenait que 47 % des francophones sondés par Léger Marketing ont « une mauvaise opinion de la nourriture halal » » et « Deux tiers des répondants estiment que la viande halal, rituellement obtenue par une saignée à froid de la bête sans insensibilisation préalable, ne devrait pas être servie dans les hôpitaux, garderies et autres institutions publiques. Et 82 % souhaitent un étiquetage transparent du halal ». Le Devoir, « Le coup de la viande halal », (23 octobre 2012)

⁴⁹ Thomas Gerbet, « Accommodements religieux : des employeurs dépassés par certaines demandes | Radio-Canada », (16 mai 2019)

⁵⁰ Said, Edward W. L'orientalisme: l'Orient créé par l'Occident. Éditions du Seuil, 2015.

⁵¹ Kurl, Shachi, et Dave Korzinski. « L'islamophobie au Canada : quatre mentalités révèlent qu'une certaine négativité existe à l'échelle nationale et, dans une mesure plus importante, au Québec. » Angus Reid Institute, 13 mars 2023.

⁵² Champagne, Sarah R, « Pour les musulmans d'ici, il y a un avant- et un après-11 Septembre », (11 septembre 2021), en ligne: Le Devoir.

⁵³ Sofia Achour, « Les discours sur l'intégration des musulmans au Québec depuis les attentats du 11 septembre à décembre 2017 », Animation, territoires et pratiques socioculturelles, 2019, n. 15, p. 49-64 à la p.51.

⁵⁴ Solange Lefebvre, « Peur de quoi ? L'extrémisme violent au Québec et le paysage médiatique », Rapport de recherche – Programme actions concertées, (Août 2020), à la p.2

- ⁵⁵ Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, rapport, 2008, p. 67.
- ⁵⁶ Geneviève Mercier-Dalphonc pour Centre justice et foi, « Loi sur la laïcité de l'État : quelles conséquences sur les personnes de confession musulmane au Québec? », (11 janvier 2023)
- ⁵⁷ Jean-René Milot et Raymonde Venditti, « 'C'est au Québec que j'ai découvert le vrai islam'. Impact de la migration sur l'identité ethnoreligieuse de musulmans d'origine maghrébine » dans Louis Rousseau, dir, *Le Québec après Bouchard-Taylor*, Québec, Presses Université du Québec, 2012, 241 à la p. 257.
- ⁵⁸ Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, rapport, 2008, à la p.53.
- ⁵⁹ Radio-Canada, « Augmentation de l'islamophobie, selon des groupes musulmans | La charte des valeurs, entre division et inclusion », (5 novembre 2013)
- ⁶⁰ Raphaël Langevin, « Les projets de loi sur la laïcité augmentent-ils le nombre de crimes haineux au Québec? », Ligue des droits et libertés, (2019)
- ⁶¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe : résultats d'une recherche menée à travers le Québec », Étude présentée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble, (août 2019), à la p. 286.
- ⁶² Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police, 2022 », à la p.11
- ⁶³ Takwa Souissi, « Islamophobie au Canada », (13 juillet 2021)
- ⁶⁴ Leclerc, Jean-Claude, « Des Québécois haïssent la religion religieusement », (2 novembre 2015), *Le Devoir*
- ⁶⁵ Isabelle Hachey, « Il n'y a pas d'islamophobie au Québec | La Presse », (11 février 2023)
- ⁶⁶ Steve Rukavina, « New research shows Bill 21 having "devastating" impact on religious minorities in Quebec | CBC News », (4 août 2022)
- ⁶⁷ Observatoire des inégalités raciales du Québec (OIRQ), *Changement de narratif : besoins et aspirations des organismes musulmans* (rapport interne mandaté par la Fondation Béati, décembre 2024).
- ⁶⁸ Mélanie Beauregard, « Le traitement médiatique de l'islam et des musulmans au Québec », (28 mai 2018), Centre justice et foi.
- ⁶⁹ Sofia Achour, « Les discours sur l'intégration des musulmans au Québec depuis les attentats du 11 septembre à décembre 2017 », *Animation, territoires et pratiques socioculturelles*, 2019, n. 15, p. 49-64 à la p.51.
- ⁷⁰ Dania Suleman, *Rapport sur l'islamophobie et perspectives québécoises* (rapport interne mandaté par la Fondation Béati, août 2024)
- ⁷¹ Takwa Souissi, « Islamophobie au Canada », (13 juillet 2021)
- ⁷² Lyne Deschâtelets, *Analyse du discours traitant de l'incompatibilité de la défense des droits des femmes et des demandes d'accommodement raisonnable dans deux quotidiens francophones montréalais*, mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, 2013 [non publié] à la p.11. Thierry Giasson, Brin Colette et Marie-Michèle Sauvageau, « Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la "crise" des accommodements raisonnables au Québec » (2010) 43:2 *Revue canadienne de science politique* 379 à la p. 397.

⁷³ Alice Chantal Tchandem Kamgang, « “Le hijab est un symbole d’oppression” : une goutte de trop dans le vase débordant de la Coalition avenir Québec ? », Radio Canada International, 2019

⁷⁴ Marie-Claude Boivin, « Manque de cohérence », Le Devoir, (22 février 2010)

⁷⁵ Christopher Nardi, « Propos anti-islam: des candidats du Bloc embarrassants | JDM », (10 octobre 2019)

⁷⁶ M.Emon, A.; Z.Hasan, N. Under Layered Suspicion | A Review of CRA Audits of Muslim-Led Charities; Institute of Islamic Studies, University of Toronto; National Council of Canadian Muslims: Toronto, 2021; p 94.

⁷⁷ Steve Rukavina, « New research shows Bill 21 having “devastating” impact on religious minorities in Quebec | CBC News », (4 août 2022)

⁷⁸ Office québécois de la langue française, « démocratie », Grand dictionnaire terminologique, dernière mise à jour 2022

⁷⁹ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté à New York le 16 décembre 1966, Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies

ANNEXES

Les annexes offrent des ressources pratiques et conceptuelles destinées à appuyer la mise en œuvre des recommandations précédentes. Pour agir de manière éclairée et cohérente, les fondations ont besoin d'un langage partagé, d'outils concrets et de repères stratégiques. La présente section propose un lexique critique des termes clés, une liste d'acronymes utilisés, ainsi que des exemples de critères et d'outils pour guider l'action philanthropique dans une perspective de justice sociale.

LISTE DES ACRONYMES

- **CAIR** : Council on American-Islamic Relations (seulement en anglais)
- **CDFI** : Community Development Financial Institution (institution financière communautaire vouée au développement local et à l'inclusion financière).
- **CDPDJ** : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- **CEDEF** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- **CJPMO** : Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient
- **CNMC** : Conseil National des Musulmans Canadiens
- **COco** : Centre des organismes communautaires
- **EDI** : Équité, Diversité, Inclusion (souvent utilisé de manière interchangeable avec JEDI lorsque la notion de justice est implicite).
- **ESG** : Environnement, Social et Gouvernance (critères utilisés en investissement responsable pour évaluer la performance extra-financière des entreprises).
- **JEDI** : Justice, Équité, Diversité, Inclusion (terme englobant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion, en y ajoutant la notion de justice sociale).
- **LDL** : Ligue des droits et libertés
- **OBNL** : Organisme à but non lucratif (ex. associations, fondations, organismes de bienfaisance).
- **OIRQ** : Observatoire des inégalités raciales au Québec
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **PIDCP** : Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- **QC** : Québec

EXEMPLES DE CRITÈRES POUR DES PLACEMENTS PRIVÉS À IMPACT (AXE 2 DES RECOMMANDATIONS)

Lorsqu'une fondation décide d'investir dans des entreprises privées, des projets ou des fonds non cotés en bourse dans une optique d'impact social, il est impératif de définir des critères clairs pour guider ces placements. En voici quelques exemples pouvant figurer dans une grille d'analyse d'investissement à impact :

- **Contribution à la réduction des inégalités** : Le projet ou l'entreprise doit démontrer qu'il apporte une amélioration concrète pour une population marginalisée (par exemple, en créant des emplois pour des jeunes musulman·es dans un contexte de discrimination à l'embauche, ou en facilitant l'accès au logement pour des familles issues de minorités).
- **Respect des droits humains et des normes éthiques** : S'assurer qu'aucun investissement n'est réalisé dans des entités dont les pratiques violent gravement les droits fondamentaux. Cela comprend l'exclusion de tout placement lié au travail forcé, à la surveillance oppressive de populations (comme la surveillance de masse ciblant des communautés religieuses) ou à des projets allant à l'encontre du droit international humanitaire.
- **Gouvernance inclusive** : Examiner dans quelle mesure l'entreprise ou le projet intègre la diversité dans ses instances de décision et adopte des politiques internes antidiscrimination. Une entreprise détenue majoritairement ou dirigée par des personnes issues de groupes sous-représentés (dont des minorités religieuses) ou qui associe les bénéficiaires à sa gouvernance sera valorisée, car elle reflète un partage du pouvoir et une compréhension accrue des besoins terrain.
- **Bénéfices communautaires mesurables** : Privilégier les placements dont les retombées positives sont quantifiables et suivies dans le temps. Par exemple, un investissement dans une coopérative de services pourrait être évalué sur le nombre de membres de communautés racisées qu'elle sort de la précarité économique, ou un fonds d'investissement immobilier communautaire sur le nombre de logements abordables créés dans des quartiers à forte proportion de minorités.
- **Alignement culturel ou religieux** : Le cas échéant, tenir compte de l'adéquation du placement avec les valeurs culturelles ou religieuses des communautés concernées. Par exemple, un fonds d'investissement conforme aux principes de la finance islamique (sans intérêt usuraire, ni activités spéculatives ou contraires à l'éthique) pourrait être un critère d'inclusion positif si la fondation cherche à soutenir des initiatives alignées sur les convictions de leurs bénéficiaires musulman·es.

DIRECTIVES À TRANSMETTRE AUX GESTIONNAIRES DE FONDS POUR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Si la fondation confie la gestion de sa dotation à des gestionnaires externes ou à des fonds communs, il est pertinent de leur communiquer des directives claires quant aux attentes en matière d'engagement actionnarial (action engagée en tant qu'investisseur). Voici quelques exemples de consignes qu'une fondation pourrait transmettre à ses gestionnaires de portefeuille :

- **Prioriser les enjeux de diversité et de lutte contre la haine dans les votes** : Exiger des gestionnaires qu'ils votent, au nom de la fondation, en faveur des résolutions d'actionnaires qui promeuvent la diversité (par exemple, l'adoption de politiques de recrutement inclusives, la publication de données sur la diversité du personnel et de la direction) et qu'ils soutiennent les propositions visant à renforcer la modération des propos haineux sur les plateformes en ligne ou à demander des comptes aux entreprises dont les pratiques alimentent la haine.
- **Dialogue proactif avec les entreprises détenues** : Demander aux gestionnaires d'engager un dialogue régulier avec les entreprises en portefeuille sur des sujets tels que la prévention du harcèlement au travail (y compris les formes de discrimination religieuse), la surveillance et la modération des contenus extrémistes sur les réseaux sociaux, ou le respect des normes internationales dans les chaînes d'approvisionnement. L'objectif est que la fondation, via ses mandataires, pousse les entreprises à améliorer leurs pratiques plutôt que de se contenter d'un rôle passif d'investisseur.
- **Rapport sur les actions engagées** : Exiger un rapport périodique de la part des gestionnaires détaillant les initiatives d'engagement actionnarial menées en lien avec les valeurs de la fondation. Ce rapport pourrait inclure la liste des votes effectués sur des résolutions ESG/JEDI, les résultats des dialogues entrepris avec des entreprises (et les progrès ou engagements obtenus de leur part), ainsi que tout partenariat du gestionnaire avec des coalitions d'investisseurs responsables. Ces informations permettront à la fondation de suivre l'alignement de la gestion financière avec sa mission sociale et de réajuster ses mandats au besoin.

OUTILS D'AUTO-ÉVALUATION JEDI ADAPTÉS AU CONTEXTE DE L'ISLAMOPHOBIE

Pour accompagner les fondations dans leur cheminement interne, il est utile de disposer d'outils d'auto-évaluation ou d'analyse organisationnelle centrés sur les objectifs JEDI, et tenant compte du contexte de l'islamophobie. De tels outils prennent la forme de grilles de diagnostic, de questionnaires ou de cadres d'analyse que la fondation peut appliquer à ses propres pratiques, afin d'identifier ses points forts et ses angles morts. Plusieurs groupes et chercheurs ont déjà développé des guides en la matière : par exemple, la coalition américaine D5 a créé en 2015 une grille d'auto-évaluation DEI pour les fondations (traduite ensuite par Fondations philanthropiques Canada) qui couvre cinq domaines stratégiques et propose des pratiques exemplaires à adopter. De même, des organismes canadiens offrent des boîtes à outils en EDI pour les OSBL. En s'inspirant de ces ressources existantes, nous proposons ci-dessous un outil d'auto-évaluation simplifié, adapté spécifiquement à l'inclusion des communautés musulmanes et à la lutte contre l'islamophobie.

L'outil est organisé en quatre dimensions, chacune comportant quelques questions ou critères d'évaluation. Une fondation peut l'utiliser pour faire un bilan interne annuel ou bisannuel, en cochant les éléments qu'elle estime accomplis, en notant ceux en progrès, et en repérant ceux qui nécessitent des actions futures. Cet exercice pourra être réalisé de manière participative (impliquer divers membres de l'équipe, voire des partenaires externes pour un regard croisé) afin d'enrichir la réflexion.

1. Leadership et Gouvernance

Priorités stratégiques :

- L'engagement contre l'islamophobie est-il explicitement intégré dans les documents stratégiques (plan JEDI, théorie du changement, etc.) de la fondation ?
- Le conseil d'administration en a-t-il discuté et approuvé des objectifs en ce sens ?

Représentation :

- La composition du conseil d'administration et de la direction reflète-t-elle une diversité ethnoculturelle et religieuse ?
- Y a-t-il des personnes de confession musulmane ou issues de communautés racisées parmi les décideurs ? Sinon, des mécanismes de consultation externe sont-ils en place pour compenser ce manque de représentation ?

Formation et sensibilisation des dirigeant·es :

- Les membres du conseil et les cadres supérieures ont-ils·elles reçu une formation ou de l'information sur la notion de racisme systémique, sur les biais inconscients et sur les réalités spécifiques vécues par les communautés musulmanes (p. ex. via des lectures, ateliers, témoignages) ?
- Sont-ils·elles à l'aise avec le vocabulaire JEDI (font-ils·elles la différence entre préjugé individuel et discrimination systémique, par exemple) ?

Responsabilisation :

- Une instance (comité JEDI ou autre) au niveau de la gouvernance suit-elle les progrès de la fondation en matière de diversité et d'inclusion, y compris la dimension religieuse ?
- Des indicateurs de performance relatifs à l'EDI influencent-ils l'évaluation du ou de la dirigeant·e principal·e (p. ex. dans sa revue annuelle) ?

2. Culture organisationnelle et gestion des ressources humaines

Climat de travail inclusif :

- La fondation cultive-t-elle un environnement où chacun·e, quelle que soit son identité (y compris religieuse), se sent respecté·e et valorisé·e ?
- Existe-t-il une politique claire de tolérance zéro envers les propos ou actes discriminatoires (incluant l'islamophobie) ?

Accommodements et pratiques RH :

- La fondation a-t-elle mis en place des accommodements pour les besoins religieux de ses employé·e·s (horaires flexibles pour Ramadan ou la prière du vendredi, espace de prière ou de recueillement, compréhension des interdits alimentaires lors d'événements, etc.) ?
- Ces mesures sont-elles formalisées et connues de tous ?

Recrutement et formation :

- Les processus de recrutement et de sélection de la fondation sont-ils conçus de manière à réduire les biais (formation des recruteurs, anonymisation des CV, diversification des canaux de diffusion des offres d'emploi...) ?
- A compétence égale, l'organisation s'efforce-t-elle d'embaucher des personnes issues de groupes sous-représentés ?
- Des formations régulières sur l'EDI sont-elles offertes au personnel, afin de maintenir la sensibilisation sur le long terme ?

Apprentissage et amélioration :

- La fondation encourage-t-elle le partage d'expériences en interne sur les questions d'inclusion (par exemple, des discussions d'équipe après un atelier, ou des moments d'échange informels sur les découvertes de chacun·e dans ce domaine) ?
- Les erreurs ou maladroites (inévitables) sont-elles analysées sans complaisance mais dans un esprit constructif, pour en tirer des leçons ?

3. Octroi de subventions et relations avec les bénéficiaires

Accessibilité des programmes :

- Lors d'un appel à projets, la fondation s'assure-t-elle que l'information parvienne jusqu'aux organisations de base, y compris celles tenues par des minorités religieuses ?
- Les critères d'éligibilité n'excluent-ils pas de facto certains types d'organismes (par exemple, exiger une structure incorporée depuis 5 ans peut défavoriser de jeunes associations communautaires) ?
- Le langage utilisé dans les communications est-il inclusif et explicite quant à l'ouverture aux projets touchant des communautés musulmanes ?

Processus équitables :

- La sélection des dossiers intègre-t-elle des garde-fous contre les biais ? Par exemple, le comité de sélection est-il diversifié ou formé à l'objectivité ?
- Dispose-t-il d'un barème clair pour éviter les jugements purement subjectifs ?
- Pose-t-il des questions complémentaires aux porteurs de projets issus de milieux moins familiers avec la philanthropie, plutôt que de les écarter d'emblée pour non-dits ou malentendus ?

Soutien au renforcement des capacités :

- La fondation offre-t-elle, directement ou via des partenaires, de l'accompagnement aux petites organisations émergentes (coaching, jumelage avec un mentor, aide à la gestion, etc.) afin de les aider à monter en compétences et à pérenniser leurs actions ?
- Cette démarche de renforcement de capacités est importante pour permettre à des groupes de base (souvent issus de communautés marginalisées) de passer à l'échelle et d'accéder un jour à des financements plus conséquents.

Respect et confiance :

- Les relations avec les organismes subventionnés sont-elles empreintes de respect mutuel ?
- La fondation sollicite-t-elle le retour d'information de ses bénéficiaires pour améliorer ses propres pratiques (par exemple, via un sondage de satisfaction anonyme ou une consultation post-financement) ?
- Accorde-t-elle aux organismes financés une flexibilité raisonnable dans l'utilisation des fonds (p. ex. adaptation du projet en cours de route si le contexte change), témoignant ainsi de confiance envers leur expertise terrain ?

4. Communication publique et engagement sectoriel

Prises de position publiques :

- La fondation communique-t-elle, dans ses rapports annuels ou sur son site web, sur ses engagements en matière de diversité et d'inclusion ?
- Met-elle en valeur les projets soutenus qui luttent contre le racisme ou promeuvent le vivre-ensemble ?
- En cas d'incident haineux majeur dans la société, a-t-elle déjà envisagé de publier un message de solidarité ou de soutien envers les personnes touchées ? (Il ne s'agit pas de faire de chaque drame une occasion de communiquer, mais de vérifier si la fondation se sent légitime et prête à porter ses valeurs dans la sphère publique lorsque cela compte).

Collaboration et partenariats :

- La fondation participe-t-elle à des collectifs, tables de concertation ou événements du secteur sur les thèmes JEDI ?
- Est-elle membre de réseaux ou de coalitions (locales ou nationales) traitant de lutte contre le racisme, d'inclusion des migrant·es, de prévention de la haine, etc. ? Si oui, contribue-t-elle activement (en partageant ses données, en co-finançant des initiatives communes, en accueillant des activités...) ? Si non, a-t-elle identifié d'éventuels partenaires pour le futur ?

Influence constructive :

- La fondation utilise-t-elle son pouvoir d'influence auprès d'autres bailleurs, partenaires ou décideurs pour promouvoir l'équité ? Par exemple, a-t-elle déjà sensibilisé d'autres philanthropes aux enjeux d'islamophobie (ne serait-ce qu'en privé, via des discussions informelles) ?
- A-t-elle engagé le dialogue avec des autorités publiques sur des sujets touchant ses bénéficiaires (sans forcément faire du lobbying officiel, mais en partageant son expérience terrain) ? L'idée est de voir si la fondation se positionne en leader d'opinion positif dans son écosystème.

Transparence et apprentissage sectoriel :

- La fondation publie-t-elle des informations sur ses pratiques JEDI et leurs résultats ? Par exemple, partage-t-elle des données désagrégées (si disponibles) sur la diversité de ses bénéficiaires, ou des études de cas sur ce qui a fonctionné ou échoué dans ses efforts d'inclusion ?
- En rendant publiques certaines données (tout en respectant la confidentialité nécessaire), la fondation contribue à faire progresser l'ensemble du milieu. Un engagement en ce sens peut aller de pair avec la signature de chartes ou d'initiatives de transparence volontaire.

Chaque fondation peut compléter ou ajuster ce questionnaire selon ses besoins spécifiques. L'important est d'en faire un outil de dialogue interne : les questions ci-dessus peuvent servir de base à une discussion franche au sein de l'équipe ou du conseil d'administration, afin de célébrer les progrès et de reconnaître collectivement les domaines à améliorer. Un tel bilan, répété périodiquement, aidera à maintenir le cap et à ancrer durablement la culture JEDI dans l'organisation.

PETIT LEXIQUE

Islamophobie

Hostilité, méfiance ou haine à l'égard de l'islam et des personnes musulmanes. L'islamophobie peut se manifester par des préjugés individuels, des discriminations institutionnelles ou des violences. Elle s'enracine souvent dans des stéréotypes historiques (orientalistes), des amalgames avec le terrorisme ou des idéologies xénophobes contemporaines. On parle aussi de « racisme anti-musulman » pour souligner qu'il s'agit d'une forme de racisme ciblant un groupe perçu à travers le prisme de la religion.

Racisme systémique

Forme de racisme ancrée dans les structures sociales, économiques et politiques, qui engendre des inégalités persistantes entre groupes même en l'absence d'intentions discriminatoires individuelles. Dans un contexte de racisme systémique, les normes, lois ou pratiques institutionnelles peuvent défavoriser indirectement certains groupes (p. ex. les minorités racisées ou religieuses) et reproduire des désavantages historiques. Reconnaître le racisme systémique implique de regarder au-delà des actes ouvertement haineux pour analyser les dynamiques de pouvoir et privilèges inscrits dans le « système ».

Intersectionnalité

Concept décrivant la façon dont différentes formes d'oppression ou de discrimination (basées sur le genre, la race, la religion, la classe sociale, etc.) interagissent et se cumulent. Appliquée à l'islamophobie, l'intersectionnalité permet de comprendre, par exemple, que les femmes musulmanes voilées peuvent subir à la fois le sexisme et le racisme religieux. Une approche intersectionnelle incite les fondations à prendre en compte la complexité des identités et des vécus pour développer des interventions plus justes et inclusives.

Laïcité

Principe de séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, visant à garantir la neutralité de l'État à l'égard des religions et la liberté de conscience des citoyen·nes. Au Québec, la laïcité prend une coloration particulière (parfois qualifiée de « laïcité à la québécoise ») avec, notamment, la Loi 21 qui interdit le port de signes religieux chez certain·es employé·es de l'État. Si la laïcité a pour but l'égalité de traitement, elle peut être invoquée de manière instrumentalisée pour justifier des mesures perçues comme ciblant disproportionnellement les minorités religieuses – ce qui alimente alors l'islamophobie sous couvert de discours républicain ou féministe.

Désinvestissement responsable

Stratégie consistant à retirer ses investissements d'entreprises ou de secteurs considérés comme éthiquement problématiques ou contraires aux valeurs que l'on défend. Par exemple, pratiquer le désinvestissement responsable peut signifier exclure de son portefeuille des compagnies impliquées dans la vente d'armes à des régimes autoritaires, dans l'exploitation de populations ou dans de graves violations du droit international. Ce concept, relié à l'investissement durable, outille les fondations souhaitant aligner leur dotation financière avec leurs engagements en matière de droits humains.

PETIT LEXIQUE

Orientalisme

Terme popularisé par Edward Said dans *L'Orientalisme* (1978), il désigne la manière dont l'Occident (Europe, Amérique du Nord) a construit des représentations stéréotypées de « l'Orient » – peuples arabes, musulmans, asiatiques – en les opposant à un Occident supposé rationnel et civilisé. L'orientalisme est un discours de pouvoir qui a servi à justifier la colonisation et la domination culturelle, en présentant l'Orient comme exotique, arriéré ou menaçant.

Cette construction ne relève pas seulement de la politique coloniale : écrivain·es, chercheur·euses, artistes et médias occidentaux y ont contribué, et ses effets perdurent aujourd'hui. L'islamophobie contemporaine reprend des stéréotypes orientalistes anciens en caricaturant les musulman·e·s comme un bloc homogène, rétrograde et hostile aux « valeurs occidentales ».

Depuis Said, plusieurs chercheur·euses (par ex. Houria Bouteldja, Gil Anidjar, Judith Butler, David Theo Goldberg, Nadia Fadil, Lila Abu-Lughod, Joseph Massad) ont montré que l'orientalisme reste actif : dans les discours sécuritaires post-11 septembre, dans la culture populaire (Jack Shaheen a recensé plus de 1000 films hollywoodiens représentant les « Arabes » comme terroristes ou despotes), ou encore dans certaines formes de féminisme impérial qui prétendent « sauver » les femmes musulmanes.

En bref, l'orientalisme essentialise l'« Orient » et produit des effets politiques réels. Le comprendre permet de replacer l'islamophobie dans une histoire longue de domination et de récits inégalitaires qu'il est nécessaire de déconstruire.

Arabe

Le terme « Arabe » est une catégorie complexe, mouvante et historiquement construite, qui peut renvoyer à des réalités linguistiques, culturelles, géopolitiques, voire racialisées selon les contextes. Il ne désigne ni une race, ni une identité homogène, ni un groupe religieux unique.

Dans le cadre de ce rapport, nous utilisons le terme « Arabe » principalement pour désigner les populations originaires ou issues des 22 États membres de la Ligue des États arabes, à savoir : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen.

Crimes haineux (Canada) : Clarifications légales

Le Code criminel canadien ne définit pas une infraction spécifique appelée « crime haineux », mais la notion est utilisée par la police et Statistique Canada pour désigner *toute infraction criminelle motivée par la haine ou les préjugés* envers un groupe identifiable (ethnique, religieux, sexuel, etc.). En clair, si une personne commet un acte criminel (agression, vandalisme...) **en raison** de la race, de la religion ou autre caractéristique de la victime, on parle de crime haineux. Le Code criminel comporte par ailleurs des infractions de « propagande haineuse » (incitation publique à la haine, promotion du génocide, etc.). Devant les tribunaux, lorsqu'il est prouvé qu'un crime ordinaire est motivé par la haine, cela constitue une **circonstance aggravante** à la sentence.

Exemple: un graffiti est un méfait ; mais si c'est une croix gammée sur une mosquée, c'est un crime haineux, passible d'une peine plus sévère.

Incidents haineux

Terme non juridique désignant les actes haineux *non criminels* (parole offensante, discrimination, harcèlement sans menace directe, etc.). Ils ne tombent pas sous le coup du Code criminel, mais peuvent être tout aussi traumatisants et sont souvent recensés par les commissions des droits de la personne.

Fondation Béati, en collaboration avec la Fondation Inspirit
Octobre 2025 - Montréal/Tiohtià:ke, Québec

